PP PNRMR

PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

PHASE 02 > STRATÉGIE

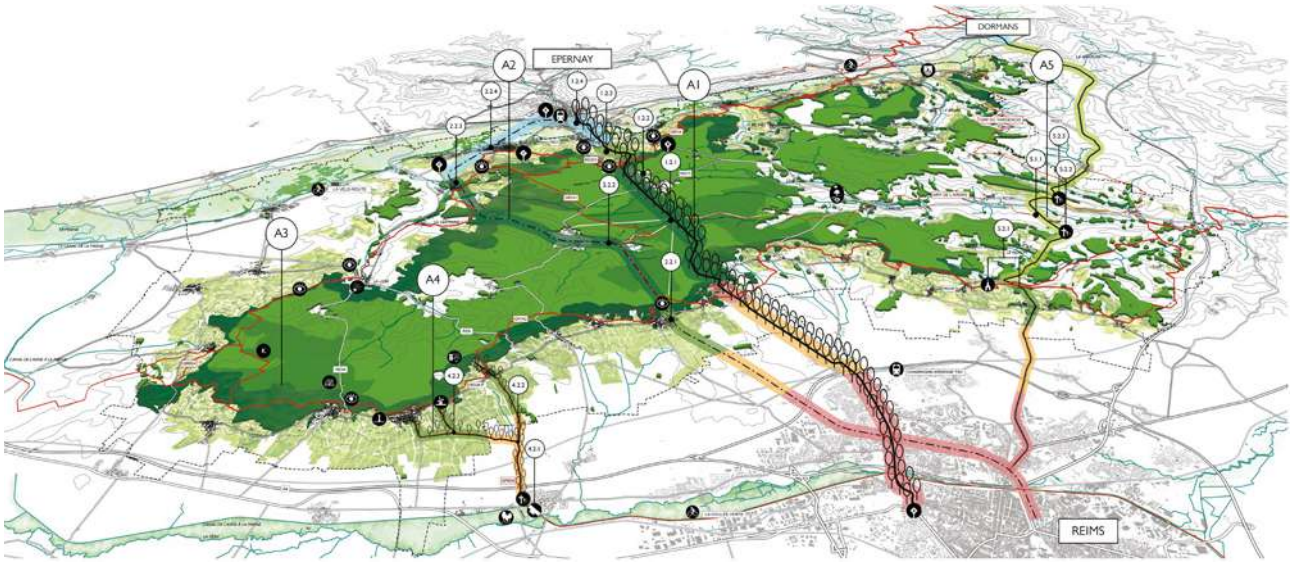

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

LE DÉPARTEMENT Marne

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

MAÎTRE D'OUVRAGE

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS CHEMIN DE NANTEUIL 51480 POURCY
AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE DE L'AGENCE D'URBANISME DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROSPECTIVE DE LA RÉGION DE REIMS

ÉQUIPE EN CHARGE DE L'ÉTUDE

ATELIER FOÏS 3 RUE ALBERT MARQUET 75020 PARIS
OECUMENE IN PROCESS - CHRISTOPHE LAFORGE 165 RUE SAINT MAUR 75011 PARIS
GEOGRAM - 16 RUE RAYET-LIÉNART 51420 WITRY-LES-REIMS

RENDU DE LA PHASE 02 - 5 NOVEMBRE 2020

AVANT PROPOS

Le Plan de paysage du Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été créé en partenariat avec la DREAL, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims et Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Il a pour but d'établir un programme d'actions à mener sur le territoire, né d'une vision commune et partagées sur le devenir de la Montagne de Reims, avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages du quotidien tout en sauvegardant ses caractéristiques exceptionnelles.

La première phase de diagnostic du Plan de paysage nous a permis d'avoir collectivement une meilleure compréhension de la Montagne de Reims, de ses paysagers et de ses enjeux. Cette analyse nous a surtout permis de comprendre les points de bascules sur lesquels les élus et les techniciens du territoire, des EPCI, du Département, de la Région ainsi que nos partenaires souhaitaient travailler conjointement avec le Parc afin de mieux valoriser la Montagne de Reims.

Cette seconde phase du Plan de paysage est une partie plus opérationnelle, correspondant à la définition et à la mise en action des axes stratégiques issus d'une concertation importante avec les différents protagonistes de ce projet. L'objectif est de mettre en œuvre ces axes stratégiques dans le cadre de la prochaine Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'horizon 2039.

Ces axes sur lesquels nous allons travailler sont représentatifs d'une nouvelle façon de valoriser nos paysages qui va au-delà d'une préservation des paysages d'exception, et qui s'attelle à agir sur le cadre de vie des habitants et des usagers du territoire. La valorisation des paysages du quotidien est un travail qui se réalisera sur le long terme, et qui demande une adhésion importante des élus du territoire, des EPCI, du Département et de la Région afin que ces projets puissent voir le jour au cours de la prochaine décennie.
A terme, toutes les personnes qui vivent, travaillent ou traversent le territoire pourront profiter pleinement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, poumon vert et atout pour l'attractivité de notre Département. L'ambition consiste à ce qu'elles aient envie de rentrer par des chemins de traverse pour découvrir le reste du territoire et s'engager à sa valorisation.

Au travers des fiches programmatiques de cette étude, vous découvrirez plus en détails les projets sur lesquels nous allons travailler à des temporalités différentes, avec les acteurs concernés par leurs mises en œuvre.

Le maître mot de la faisabilité de l'ensemble de ces projets est lié à l'implication commune de tous les acteurs du territoire, qui doivent se fédérer autour de ces projets pour qu'ils puissent se réaliser au service de l'attractivité de notre territoire et de notre cadre de vie.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

1 - LE PLAN DE PAYSAGE 11

1.1 L'ÉQUIPE DU PLAN DE PAYSAGE 13

1.2 RAPPEL DES OBJECTIFS PAR PHASE 15

1.3 LES OBJECTIFS DE QUALITÉS PAYSAGÈRES 19

1.4 LES AXES STRATÉGIQUES 21

1.5 FAIRE VIVRE ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PAYSAGE 27

AXE 1 : LA RD951 30

AXE 1.1 REPLANTER LE LINÉAIRE DE LA RD951 37

AXE 1.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES DU CADRAN ET DE LA BRIQUETERIE 39

AXE 1.3 REQUALIFIER LES SITES PROBLÉMATIQUES : ZA DE DIZY 41

AXE 1.4 DONNER COHÉRENCE ET QUALITÉ AUX AMÉNAGEMENTS FONCTIONNELS 43

AXE 2 : LA LIGNE DES BULLES 44

AXE 2.1 GÉRER LA TRANSITION ZÉRO-PHYTO 51

AXE 2.2 REQUALIFIER LES 4 PÔLES GARES DU PNRMR 53

AXE 2.3 COMMUNIQUER DANS LES WAGONS 55

AXE 3 : LA LISIÈRE ÉTENDUE 56

AXE 3.1 FAIRE ÉMERGER L'ÉPAISSEUR DE LA LISIÈRE ÉTENDUE 63

AXE 3.2 CONNAITRE LES SÉQUENCES POUR DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROJET ET DE VALORISATION PARTAGÉES 65

AXE 3.3 FAIRE CONNAITRE LES PRATIQUES ET LES ACTEURS VERTUEUX 67

AXE 4 : LE MAILLON MANQUANT 68

AXE 4.1 PLANTER LE MAILLON MANQUANT 75

AXE 4.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES 77

AXE 5 : LA RD980 78

AXE 5.1 IRRIGUER LE TERRITOIRE : CONNEXIONS ET VILLAGES 85

AXE 5.1 COMPRENDRE LE TERRITOIRE : VALORISER LES POINTS HAUTS 87

01

LE PLAN DE PAYSAGE

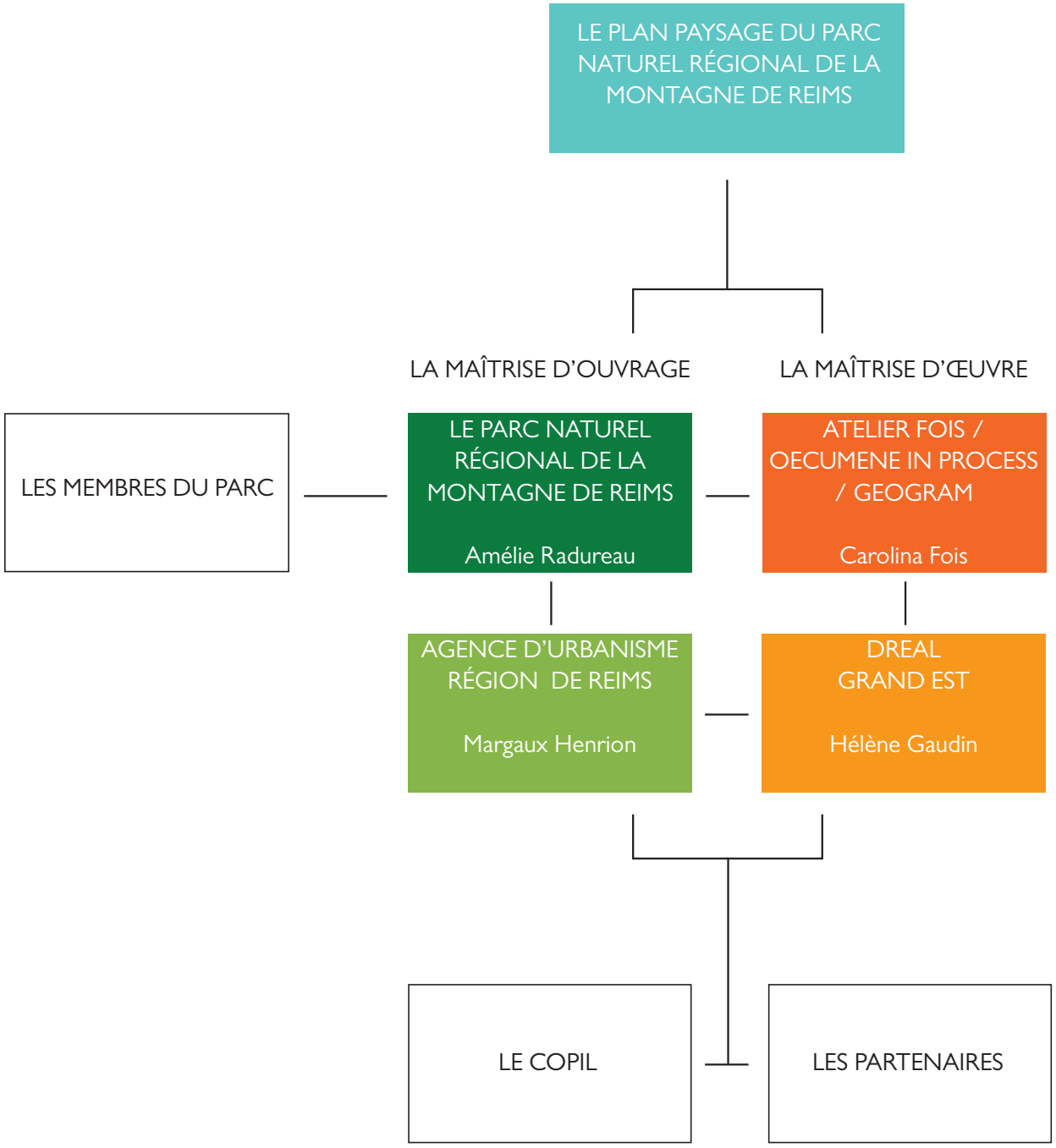
LE PLAN PAYSAGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS
LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
LES MEMBRES DU PARC
LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS
Amélie Radureau
ATELIER FOIS / OECUMENE IN PROCESS / GEOGRAM
Carolina Fois
AGENCE D'URBANISME RÉGION DE REIMS
Margaux Henrion
DREAL GRAND EST
Hélène Gaudin
LE COPIL
LES PARTENAIRES

1.1
L' ÉQUIPE DU PLAN DE PAYSAGE

Un travail d'équipe

Au sein du PNRMR, le Plan de paysage est suivi et porté au quotidien par **Amélie Radureau**, chargée de Mission Paysage et Urbanisme. Son travail est essentiel à la réussite du projet et articule plusieurs dimensions de l'opération :
- Le suivi de l'étude et le respect des différentes étapes et du calendrier.
- La mise en place d'un lien durable entre l'équipe en charge de développer le Plan de paysage et l'équipe du PNRMR.
- Le lien et le contact avec une grande diversité d'acteurs locaux.

Le PNRMR travaille depuis le début de l'étude en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, représentée par Margaux Henrion, paysagiste DPLG, et la DREAL, dont Hélène Gaudin, chargée de mission Paysage en est la représentante. C'est un projet initié et suivi de façon conjointe par ces deux partenaires.

Le groupement en charge de l'étude

Au sein de l'équipe en charge de l'étude :
- Pour l'**Atelier Foïs**, Carolina Foïs et Cyrielle Martineau, paysagistes mandataires.
- **Christophe Laforge**, paysagiste et géographe
- **Geogram**, Isabelle Devorsine et Elodie Courtois, urbanisme règlementaire

Chaque membre de l'équipe porte ses compétences et spécificités au cœur de la réflexion. Carolina Foïs et Cyrielle Martineau coordonnent l'équipe, assurent la cohérence d'une stratégie, portent la démarche de concertation et la production graphique de l'étude.
Christophe Laforge, fort de son expérience dans la mise en œuvre de plusieurs plans de paysage et de son regard de géographe, est le garant d'une réflexion stratégique qui repose sur une échelle territoriale.
Isabelle Devorsine et Elodie Courtois, de Geogram, bureau d'étude local, intègrent à la réflexion globale une dimension opérationnelle fortement ancrée dans le territoire.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage assure le suivi du Plan de paysage et sa validation aux étapes clés de l'étude, phase par phase. (Voir liste des membres du comité de pilotage en Annexe)

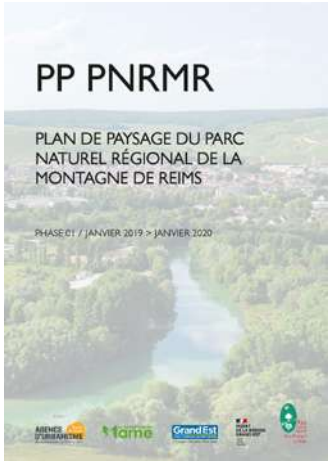

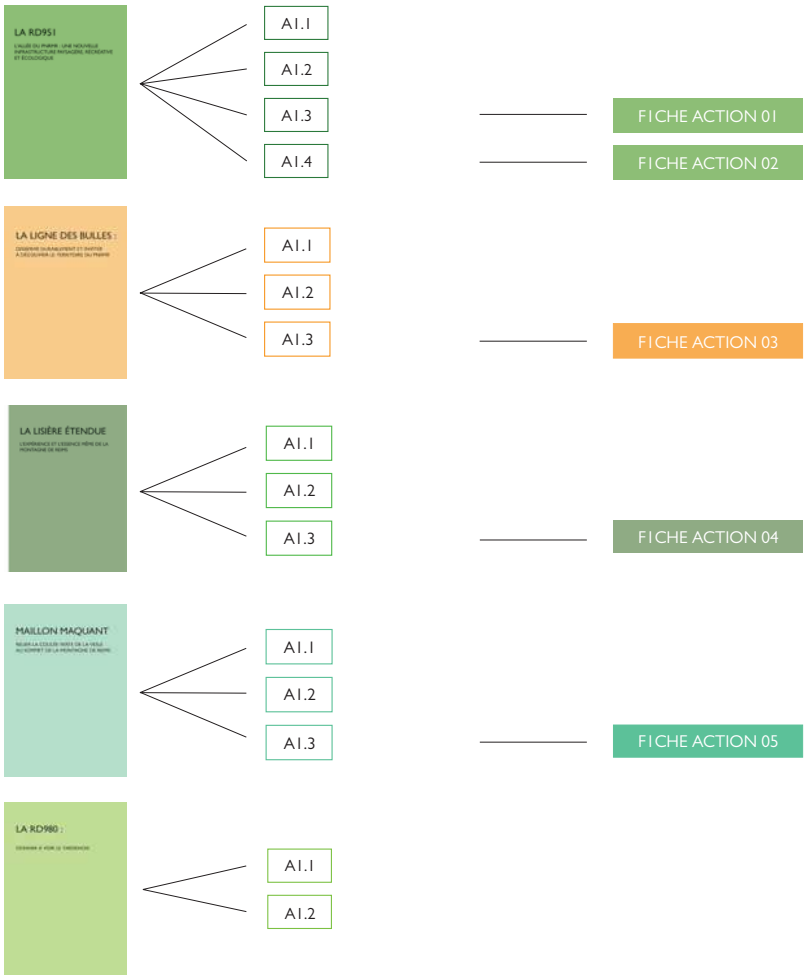

ÉTUDE PLAN DE PAYSAGE (2019/2020)

PHASE 01 | PHASE 02 | PHASE 03

RÉVISION DE LA CHARTE DU PNRMR "OBJECTIF 2039"

1.2
RAPPEL DES OBJECTIFS PAR PHASE

L'étude du Plan de paysage du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims est une mission de deux ans qui s'articule en trois temps :

- 12 mois pour rencontrer les acteurs locaux, analyser et comprendre le territoire, afin d'identifier les enjeux à porter dans le cadre du Plan de paysage (phase 01) ;
- 6 mois pour bâtir une stratégie de mobilisation des ressources et des moyens d'action, envisageant le court comme le long terme (phase 02) ;
- 6 mois pour décliner le travail en fiches opérationnelles pouvant déclencher des actions concrètes (phase 03).

Le travail sur le Plan de paysage a été mené en parallèle de la préparation à la révision de la 4ème Charte du PNRMR, objectif 2039. Les grandes orientations du Plan de paysage ont été intégrées à la réflexion sur la révision de la Charte, tandis que les objectifs de qualités paysagères les plus concrets, pouvant déclencher une démarche de projet partagée, ont naturellement trouvé place au sein du Plan de paysage. Dès le début de l'étude, nous avons donc pu orienter la stratégie du Plan de paysage sur une dimension fortement opérationnelle et complémentaire de la future Charte.

Le présent document restitue le résultat de la phase 02 et illustre les axes stratégiques qui seront développés dans le cadre du Plan de paysage, d'ici 2039. C'est une étape clé de l'étude ; les pages qui suivent, associées aux fiches d'actions qui seront élaborées dans la phase 03, constituent la feuille de route, le plan guide, pour les années à venir. Elles articulent une grande diversité d'actions et d'interventions concrètes, aussi bien dans l'espace que dans le temps, en favorisant une nouvelle vision stratégique du territoire « par » et « pour » le meilleur du paysage.

CARTE SCHÉMATIQUE

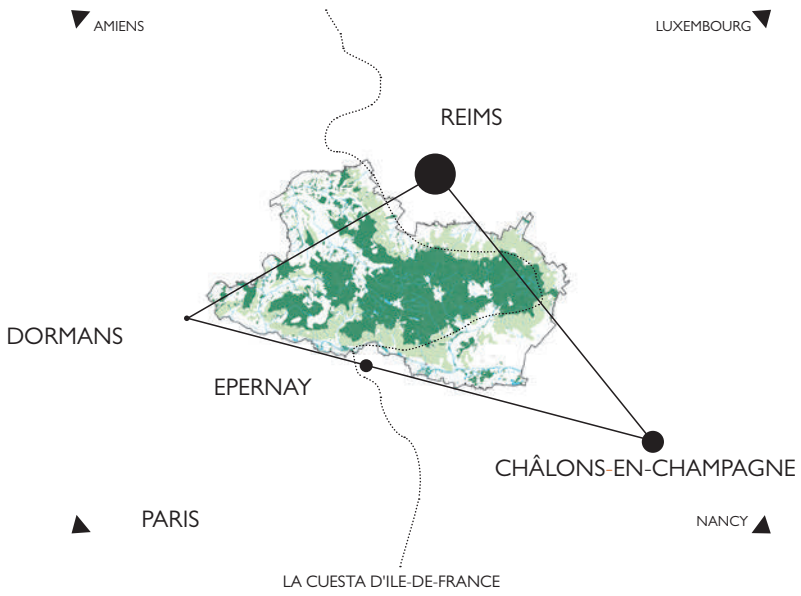

DÉROULÉ DE LA CONCERTATION PAR PHASE

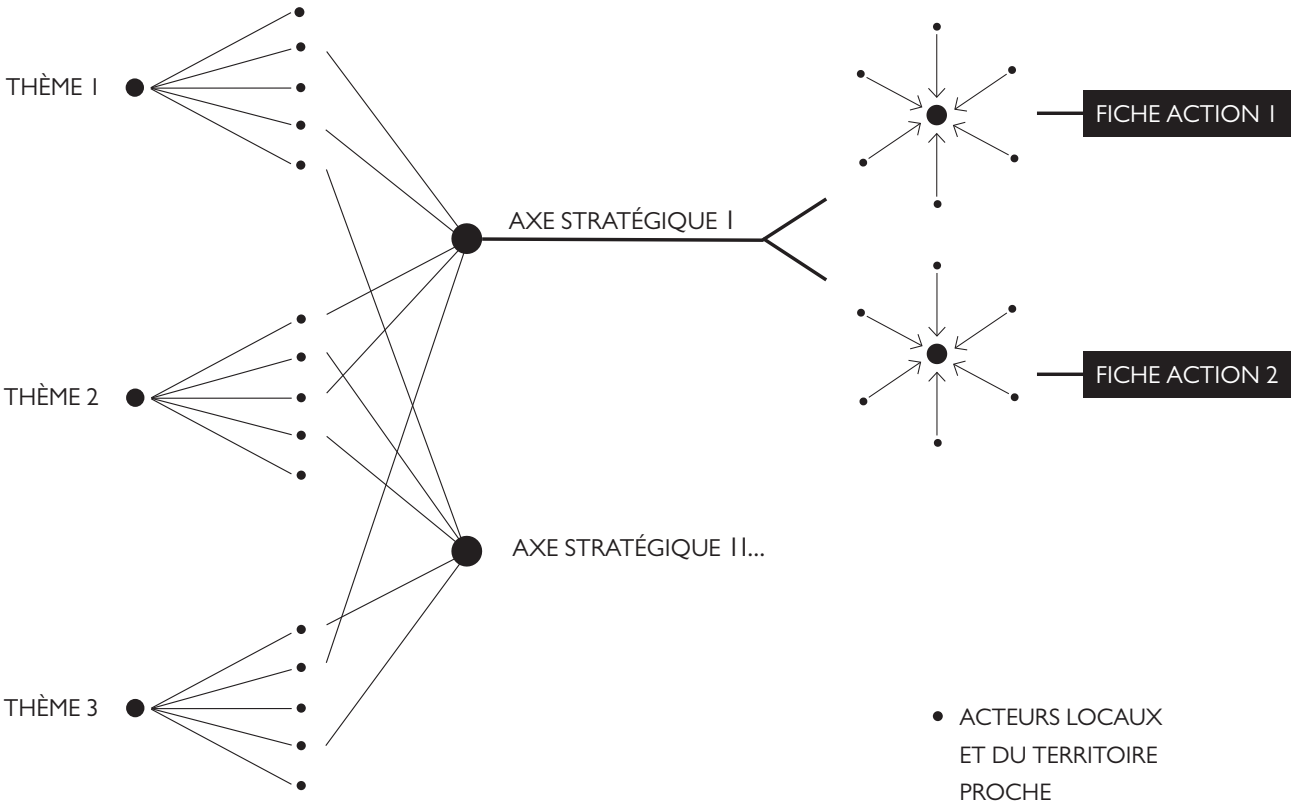

PHASE 01	PHASE 02	PHASE 03
Ouvrir le débat Faire converger les idées	Détailler les axes stratégiques et les alimenter vers l'opérationnel	Rassembler les acteurs autour d'actions concrètes / Établir les fiches actions

Note sur le déroulé de l'étude et la concertation

L'objectif de faire du Plan de paysage un outil opérationnel capable de réunir, autour d'enjeux concrets, une grande diversité d'acteurs aussi bien du territoire proche que du triangle marnais, a guidé l'ensemble de l'étude, le choix des axes stratégiques et le déroulé de la concertation (Voir schéma en haut, page de gauche). La réflexion sur le Plan de paysage intègre ainsi une vision stratégique du territoire au-delà des limites administratives du PNRMR, les paysages emblématiques de la Montagne de Reims étant un bien commun à l'échelle du PNRMR, du triangle marnais et du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans la phase 01, nous avons rencontré une grande diversité d'acteurs locaux dans l'objectif de comprendre le terrain et de nous imprégner des problématiques chères aux habitants, élus, techniciens, membres du tissu associatif, agents du PNRMR, ... C'est ainsi que nous avons organisé des rencontres préalables et des entretiens individuels, participé au Séjour des réconciliations Unesco et lancé un questionnaire en ligne.
Au fil de cette phase nous avons identifié différentes thématiques pouvant orienter et porter la réflexion sur le Plan de paysage : le paysage vu au fil du cycle de l'eau, de son patrimoine tant naturel qu'historique, de la mobilité, de l'attractivité du territoire et des secteurs en mutation. Chaque thématique a été approfondie au travers de quatre ateliers de travail réunissant une pluralité d'acteurs. Il s'agissait de comprendre quels enjeux étaient capables de réunir la plus grande diversité d'acteurs et de partenaires autour d'un objectif de qualité paysagère commun.

Cette première année de travail (études cartographiques, visites de sites, analyse de documents source, …) et d'échanges nous a permis de nous imprégner d'une multitude d'idées, d'enjeux, d'envies, d'histoires, d'aspirations … Le résultat de ce processus, tout aussi inattendu qu'évident, a permis d'identifier les axes stratégiques du futur Plan de paysage (voir rendu de la phase 01).

A partir des axes identifiés à l'issue de la phase 01, nous avons fait un travail de recherche et de terrain pour identifier le vivier de projets possibles, les sites pilotes, les endroits stratégiques en termes de développement local, les lieux prioritaires d'intervention (fragiles, dégradés, désinvestis, …). En travaillant à plusieurs mains, l'équipe du Plan de paysage, le Parc, l'agence d'urbanisme de Reims et la DREAL, nous avons construit une stratégie d'action et défini ensemble le « récit du Plan de paysage » présenté dans les pages qui suivent (Phase 02).

Lors la phase 03, nous allons organiser une nouvelle série d'ateliers sur des projets concrets, capables d'alimenter les fiches actions en cours d'élaboration. L'objectif de ces dernières rencontres est multiple : faire converger les acteurs locaux vers des actions concrètes à développer sur le court/moyen terme et initier des groupes de travail pouvant accompagner le Parc dans la mise en œuvre du Plan de paysage.
Alors que dans la phase 01 nous avons privilégié une prise de parole libre et ouverte lors des ateliers, pour conclure la concertation autour du Plan de paysage, nous allons guider les acteurs dans une démarche de projet partagé. Cette dernière étape de concertation vise à anticiper de possibles groupes de travail (PNRMR et acteurs du territoire) capables de prendre le relais sur le déroulé des actions à mettre en œuvre, identifiées et illustrées dans les axes stratégiques du Plan de paysage.

De haut en bas : Epernay et l'horizon sur le coteau miroir, le bois dans la pente à Verzy, le travail de la vigne, le triptyque paysager, l'exploitation du plateau forestier, la plaine céréalière, l'horizon sur la plaine agricole et Reims depuis la lisière et les vallonnements du Tardenois.

1.3
LES OBJECTIFS DE QUALITÉS PAYSAGÈRES

« les communs sont avant tout le résultat d'une expérience vécue » [1]

LE PLAN DE PAYSAGE : LIER LES ACTEURS AU TERRITOIRE AU FIL D'UNE EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE UNIQUE

L'affirmation du paysage en tant que bien commun existe uniquement par la prise de conscience et la valorisation des interactions sociales qui permettent son partage. Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est un paysage connu par ses cultures : sa plaine agricole, ses coteaux viticoles et le plateau forestier, chacun exploité à son rythme. Ces trois unités forment ce que l'on a appelé le triptyque paysager de la Montagne de Reims, elles définissent l'identité même de la Montagne en s'inscrivant dans un cadre paysager bien plus vaste : au Sud la vallée de la Marne dont les villes d'Epernay et Dormans ; à l'Est le Tardenois et ses vallonnements ; au Nord Reims, la plaine crayeuse et le lit de la Vesle ; puis à l'Est l'étendue à perte de vue de la plaine crayeuse, le canal de l'Aisne à la Marne et plus loin Châlons-en-Champagne.

Le territoire du PNRMR se compose de toutes ces unités paysagères qui se valorisent et dialoguent entre elles. Chaque paysage habité, cultivé, investi par diverses activités et infrastructures, fait partie d'un écosystème plus vaste qui intègre une grande diversité de milieux naturels. Il est à ce jour inconcevable de ne pas penser le territoire en termes d'écosystème, l'homme en faisant partie.
La préservation des milieux naturels et du cadre de vie de la Montagne de Reims ne peut se faire que par la prise en compte d'enjeux multiples, par une approche pluridisciplinaire et multifonctionnelle au paysage, sans oublier la dimension poétique de tout projet de paysage. Cette relation intime que l'on tisse avec le territoire face à une belle vue, en arpentant un coteau, en regardant les paysages défiler par le train.

C'est par le regard bienveillant et engagé du PNRMR (créé en 1976) et de ses partenaires, qu'au fil des années, ces paysages hautement façonnés par l'homme et le patrimoine naturel de la Montagne de Reims sont devenus un « bien commun » à préserver. L'inscription d'une partie du territoire au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015 ne fait que confirmer qu'une nouvelle relation au paysage en tant que patrimoine vivant prend forme.

1) LE CROSNIER Hervé, Une introduction aux communs de la connaissance, C&F éditions, 2015).

Dans les années à venir, le regard sur le paysage par les habitants et les acteurs locaux va continuer à évoluer en intégrant une sensibilité grandissante aux enjeux écologiques et climatiques de notre époque. Aux vécus des habitants s'ajouteront les impressions et l'expérience des visiteurs et touristes qui vont passer un séjour sur la Montagne de Reims, dans ces villages emblématiques ou dans l'une des villes ou villages proches du triangle marnais.

Le Plan de paysage s'inscrit dans ces dynamiques d'évolution en associant un travail fin sur l'humain et l'écologie à la réalité spatiale et physique du territoire en portant une attention particulière :

- Au paysage tel qu'il est vécu par les habitants, les visiteurs et les acteurs du territoire.
Donner à voir et à parcourir les paysages emblématiques de la Montagne de Reims c'est avant tout reconnecter les acteurs locaux et la grande diversité d'usagers (habitants, visiteurs, promeneurs, actifs, touristes, …), autour d'une expérience paysagère unique et facile à partager. C'est par la prise de conscience que naît la prise en charge, la préservation et la valorisation.

- Au paysage dans sa dimension structurante spatiale, temporelle, fonctionnelle et écologique. La convention européenne du paysage (Florence 2000) nous invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés. C'est avec ce regard humble que nous avons développé la stratégie du Plan de paysage en associant des problématiques d'infrastructure et de desserte du territoire aux notions de qualité paysagère et en y intégrant une réflexion sur les usages, l'urbanisme et l'écologie.

Une nouvelle trame paysagère se déploie ainsi par le Plan de paysage en faisant dialoguer les paysages emblématiques du PNRMR avec leur territoire proche et notamment ses villes portes. C'est en prêtant une attention particulière aux paysages du vécu que la grande échelle du triptyque iconique (plaine, coteau, forêt) et de son cadre paysager remarquable, rencontre celle de l'usager. C'est un parti-pris fort du projet pouvant se décliner dans une grande diversité d'actions aussi bien dans l'espace, que dans le temps et les ressources mobilisées.

1.4
LES AXES STRATÉGIQUES

Ce chapitre offre une lecture synthétique, transversale et globale des axes stratégiques du Plan de paysage. Avant de rentrer dans les détails de chaque axe (chapitre 02), il est important de comprendre comment l'ensemble des actions se déploie sur le territoire en révélant son potentiel, en tissant des nouveaux liens et en répondant aux problématiques et enjeux partagés lors de la concertation.

Le Plan de paysage étant un outil de développement stratégique du territoire :

« Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Formulés et portés par cette autorité publique, à l'issue d'une large concertation, ils visent à faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé et à orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein du territoire considéré. »[1]

Un fil rouge lie les différentes interventions, qui, dans leur diversité et complémentarité, répondent donc à des enjeux multiples :

- Reconnecter l'usager au patrimoine paysager remarquable du PNRMR et son territoire proche par l'expérience vécue, au fil des paysages pratiqués par la plus grande diversité d'usagers (qu'il soit un visiteur occasionnel et de passage, un habitant du PNRMR ou des villes portes et du triangle marnais, un touriste, …)
- Développer une trame paysagère structurante, écologique et multifonctionnelle capable de faire du paysage un levier de développement local et une composante opérationnelle des politiques d'aménagement de l'espace.
- Travailler sur le territoire du PNRMR, à l'échelle du paysage vécu (du jardin, du piéton et de l'intime), tout en déployant une stratégie territoriale capable de dépasser les limites administratives, le paysage du Parc naturel régional de la Montagne de Reims étant intimement lié et dépendant du territoire proche (Villes porte, Département, …).
- Répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les acteurs locaux par des actions concrètes et fédératrices.

1) Source Ministère de la transition écologique et solidaire, 12 Juin 2020 : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages)

PLAN DE PAYSAGE

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

LIER LES ACTEURS AU TERRITOIRE AU FIL D'UNE EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE UNIQUE

Conception, rédaction :
ATELIER FOIS - Carolina Fois, paysagiste concepteur, Cyrielle Martineau, paysagiste concepteur, Antoni Quanet, graphiste,
OECUMENE IN PROGRESS - Christophe Laforge, paysagiste géographe,
GEOGRAM - Isabelle Devorsine, urbaniste et Elodie Courtois, chargée d'étude
Maitre d'ouvrage :
Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Olaf Holm, directeur du Parc,
Amélie Radureau, chargée de mission urbanisme et paysage
En collaboration avec :
l'Agence d'Urbanisme de Reims / Mission UNESCO - Marion Henrion paysagiste DPLG

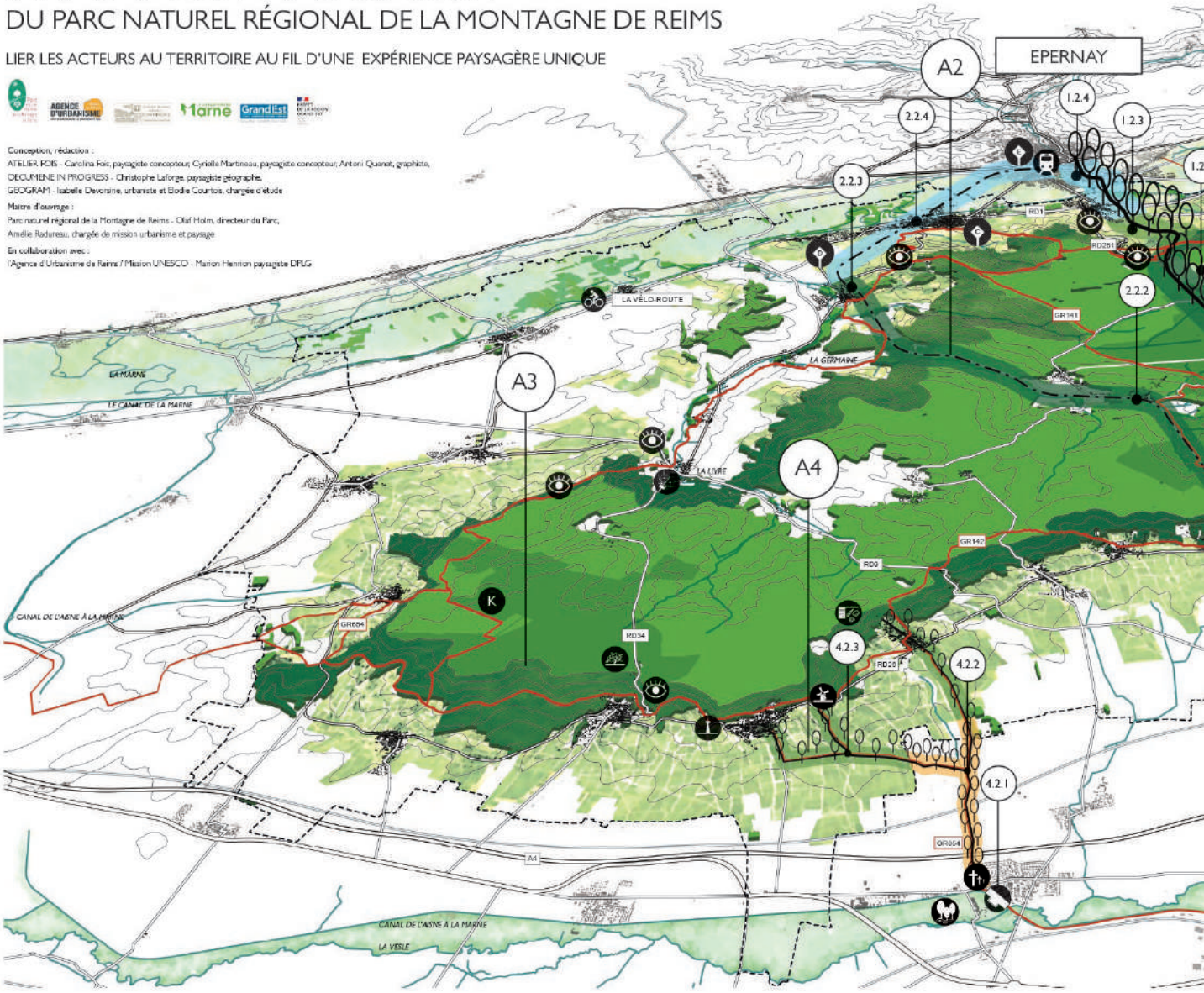

A1

LES AXES STRATÉGIQUES

HORIZON 2039

RÉVÉLER ET CRÉER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

A1

LA RD951

L'ALLÉE DU PNRMR : UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE PAYSAGÈRE, RÉCRÉATIVE ET ÉCOLOGIQUE

1.1 REPLANTER L'ALLÉE DU PNRMR

A2

LA LIGNE DES BULLES

DESSERVIR DURABLEMENT ET INVITER À DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE DU PNRMR

2.1 GÉRER LA TRANSITION "ZÉRO PHYTO"

A3

LA LISIÈRE ÉTENDUE

L'EXPÉRIENCE ET L'ESSENCE MÊME DE LA MONTAGNE DE REIMS

3.1 FAIRE ÉMERGER L'ÉPAISSEUR DE LA LISIÈRE ÉTENDUE

AMÉNAGER LES SITES PILOTES STRATÉGIQUES

1.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES

- 1.2.1 LE PARKING DU CADRAN
- 1.2.2 LE SITE DE LA BRIQUETERIE

1.3 REQUALIFIER DES SITES PROBLÉMATIQUES

- 1.3.1 LA ZONE D'ACTIVITES DIZY NORD
- 1.3.2 LA ZONE COMMERCIALE DIZY SUD

2.2 REQUALIFIER LES QUATRES PÔLES-GARES DU PNRMR

- 2.2.1 LA GARE DE RILLY-LA-MONTAGNE
- 2.2.2 LA GARE DE GERMAINE
- 2.2.3 LA GARE D'AVENAY
- 2.2.4 LA GARE D'AY

3.2 FAIRE CONNAITRE LES SÉQUENCES POUR DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROJET ET DE VALORISATION PARTAGÉES

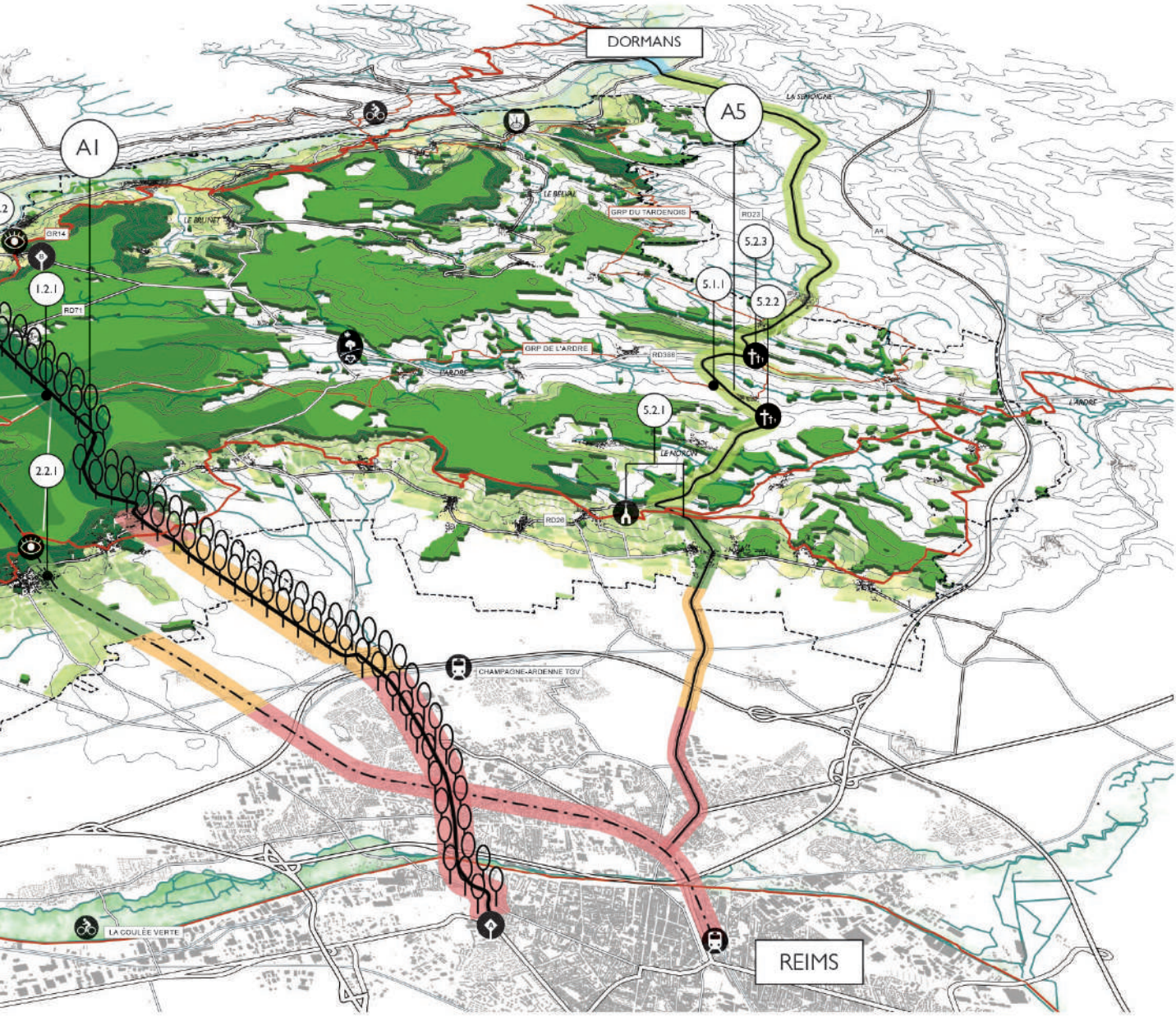

A4

LE MAILLON MANQUANT

RELIER LA COULÉE VERTE DE LA VESLE AU SOMMET DE LA MONTAGNE DE REIMS

4.1 PLANTER LE MAILLON MANQUANT

4.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES

- 4.2.1 LA HALTE FLUVIALE DE SILLERY
- 4.2.2 L'EMBRANCHEMENT
- 4.2.3 LA PLACETTE DANS LES VIGNES

A5

LA RD980

DONNER À VOIR LE TARDENOIS

5.1 IRRIGUER LE TERRITOIRE : CONNEXIONS ET VILLAGES

- 5.1.1 LA VALLÉE DE LA MARNE / LE ROND POINT DE CHAUMUZY

5.2 COMPRENDRE LE TERRITOIRE VALORISER LES POINTS HAUTS

- 5.2.1 L'ENSEMBLE PAYSAGER DU SITE DE LA CHAPELLE SAINT-LIÉ ET LA FRANGE BOISÉE
- 5.2.2 LE CIMETIÈRE FRANÇAIS ET ALLEMAND DE BLIGNY
- 5.2.3 LE CIMETIÈRE ITALIEN DE CHAMBRECY

LES PAYSAGES TRAVERSÉS DU PNRMR

- LE PAYSAGE URBAIN ET PÉRI-URBAIN
- LA PLAINE CRAYEUSE
- LES COTEAUX VITICOLES
- LE PLATEAU FORESTIER
- LE TARDENOIS
- LA VALLÉE DE LA MARNE
- LES FORÊTS DOMANIALES (de Verzy, du Chêne à la Vierge et d'Hautvillers)
- LES FORÊTS PRIVÉES
- REIMS — LES VILLES PORTES DU PNRMR
- RD26 — LES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS
- LES PISTES CYCLABLES
- GR142 — LES GR ET GRP
- LE PÉRIMÈTRE DU PNRMR

LES SITES EMBLÉMATIQUES DU PNRMR

- LA MAISON DU PARC, POURCY
- LA CHAPPELLE ST-LIÉ, VILLE-DOMMANGE
- LE PHARE DE VERZENAY
- LE MOULIN DE VERZENAY
- LES FAUX DE VERZY
- LA CARRIÈRE PÉDAGOGIQUE DE MAILLY
- LE CHATEAU DE LOUVOIS
- LA ZONE KARSTIQUE
- LES CIMETIÈRES MILITAIRES
- LE BELVÉDÈRE URBAIN II, CHÂTILLON
- LES POINTS DE VUE EN LISIÈRE
- LA HALTE FLUVIALE DE SILLERY
- LE BOIS HUMIDE DE LA VESLE
- LES SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIALE DE L'UNESCO :
  A. La Colline St-Nicaise, Reims
  B. Vignobles historiques d'Hautvillers
  C. Vignobles historiques d'Aÿ
  D. Vignobles historiques de Mareuil-sur-Aÿ
  E. L'Avenue de Champagne, Epernay

Deux axes routiers structurants traversent la Montagne de Reims en connectant Reims, Epernay et les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco : la RD951 et la Ligne des Bulles (train ter). À ce jour, ces deux axes ne sont pas valorisés, voire sont délaissés. Le Plan de paysage s'attache à les transformer en de véritables infrastructures paysagères, écologiques et de découverte du territoire privilégié. Traiter la qualité paysagère de ces infrastructures en les repensant comme des parcours paysagers, en travaillant sur les points d'arrêts, les traversées et les portes internes du PNRMR signifie créer une trame paysagère forte et structurante au bénéfice des habitants et visiteurs.

L'AXE 01 LA RD951, L'ALLÉE DU PNRMR

La RD 951 est vécue comme une coupure paysagère, un parcours routier peu qualitatif alors qu'elle traverse le Parc en reliant ses deux villes portes emblématiques (Reims et Epernay) ainsi les sites inscrits au Patrimoine mondial de l' Unesco (La Colline St-Nicaise, les coteaux historiques et l'avenue de Champagne). Elle donne à voir la plaine, les coteaux, la vallée de la Marne en traversant le plateau forestier dans son étendue la plus large.
Le Plan de paysage s'attache à faire d'une blessure paysagère, de ce linéaire dégradé, un lieu privilégié de rencontre et de connexion avec les paysages emblématiques du PNRMR.
Planter son linéaire, entre Reims, Epernay, la vallée de la Marne et de la Vesle en traversant le PNRMR, permet de mettre en place une nouvelle trame écologique et d'engager la réflexion sur le réaménagement des zones urbanisées traversées.
Valoriser les sites stratégiques du Cadran et de la Briqueterie ainsi que les aménagements sécuritaires le long de ces trente kilomètres fait de cette route un axe majeur de desserte et de découverte du territoire.

L'AXE 02 LA LIGNE DE BULLES, DESSERVIR DURABLEMENT

La Ligne des Bulles traverse discrètement le PNRMR. Les quatre gares de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Aÿ sont peu investies, voire délaissées, tant par les collectivités locales que par la SNCF. Leurs positions excentrées, vécues comme un point de faiblesse, sont en réalité un atout majeur : d'une part parce qu'elles les placent ~~place~~ au cœur du Parc en permettant un accès direct aux paysages emblématiques du PNRMR ; de l'autre, parce que l'éloignement du centre-ville, dense et contraint, invite à repenser ces lieux comme de nouvelles polarités contemporaines. A Rilly-la-Montagne, on assiste à une progressive requalification du pôle gare : création d'une Maison de santé sur la plateforme en belvédère adjacente à la gare, conversion et extension de l'ancienne Halle en ateliers municipaux, mise en location de la gare par une agence immobilière, …

Les quatre gares du PNRMR ont été identifiées comme des portes d'accès privilégiées au territoire et comme de nouvelles polarités stratégiques. Le Plan de paysage vise à organiser le devenir de ces quatre pôles gares par la mise en place d'une trame paysagère forte. Cette trame paysagère aurait une double fonction : reconnecter ces lieux majeurs à leur environnement proche (paysages emblématiques et centres-bourgs) en faisant de ces gares de nouvelles portes internes au PNRMR et dessiner un cadre paysager qualitatif capable d'orienter et de favoriser de futurs aménagements.

Faire le tour de la Montagne, c'est suivre la lisère forestière, parcourir le GR, s'aventurer dans les boisements dans la pente, traverser plus de quarante communes du PNRMR, comprendre le territoire d'un belvédère à l'autre. Cet ensemble est ce que l'on appelle la lisière étendue. Le Plan de paysage est aussi un outil de compréhension du territoire permettant de faire émerger des sous-entités paysagères à forts enjeux.

L'AXE 03 – LA LISIÈRE ÉTENDUE

L'ensemble paysager remarquable de la lisière forestière, de la courbe topographique de 200 NGF et des boisements dans la pente, dessine et souligne le sommet de la montagne au-dessus des coteaux viticoles, de la vallée de la Marne et de la plaine crayeuse.
Cet ensemble paysager remarquable est à la fois un milieu écologique unique, une zone de rencontre entre le paysage fermé de la forêt et les paysages dégagés des coteaux et de la plaine, une zone de rupture entre le paysage du plateau forestier et la cuesta d'Île-de-France, mais aussi un paysage emblématique du PNRMR habité et parcouru. C'est bien ici, en haut de la montagne, entre forêt et coteau viticole, que l'expérience paysagère se fait intense, que la vue et le chemin parcouru deviennent « le vécu de la montagne » et la compréhension intime d'un territoire plus vaste.
Depuis le bas, la lisière du massif forestier matérialise une sorte de ligne de crête idéale, véritable seuil entre l'univers des paysages agricoles dégagés, les coteaux et la plaine, et le monde de la forêt (le cœur frais et boisé du PNRMR). C'est une destination aussi bien pour les habitants des villages du PNRMR que pour les visiteurs qui approchent la Montagne de loin.
Le GR parcourt et souligne ce paysage remarquable en le rendant praticable, il donne accès au plateau forestier et aux villages perchés, il relie les belvédères de la Montagne, il offre une grande diversité de parcours de randonnée, il traverse plusieurs sites Natura 2000 et Znieff, …
La lisière du massif forestier et ses boisements dans la pente forment un paysage linéaire emblématique qui contourne la Montagne en traversant plus de quarante communes. Ici, se concentre une incroyable densité et diversité d'enjeux pour les années à venir : cadre paysager indispensable à l'équilibre du triptyque, zone de convergence d'intérêts aussi bien urbains que touristiques, milieux naturels d'excellence, espaces à fort risque face au changement climatique (risque de glissement des terrains).

Dans le vaste territoire du PNRMR entre le haut de la Montagne de Reims et la vallée humide de la Vesle

ou dans les vallées du Tardenois le long de la RD980, entre Reims et Dormans, les paysages du PNRMR s'offrent aux visiteurs en invitant à la découverte intime. Entre le spectaculaire et l'ordinaire, la grande et la petite échelle, le Plan de paysage s'attache à saisir toutes les opportunités de projet qui peuvent faire d'un aménagement ponctuel un atout pour le grand territoire.

L'AXE 04 – LE MAILLON MANQUANT

Le réseau des sites remarquables de l'éperon de la Montagne de Reims, de la coulée verte du Canal de l'Aisne à la Marne et des marais humides de la Vesle à Sillery.
Seulement cinq kilomètres séparent les sites remarquables du haut de la Montagne aux paysages emblématiques de la vallée de la Vesle entre Sillery et les villages perchés de Verzy et Mailly-Champagne. Cette courte distance, peu aménagée ni valorisée, à l'exception du passage du GR et de la séquence «LA VOIE DE VÉZELAY » du chemin de Compostelle (GR 145 - GR 654), traverse une séquence paysagère remarquable (plaine + coteaux viticoles) en reliant :

- En haut de la Montagne : l'éperon haut de la Montagne de Reims en surplomb sur la plaine crayeuse, le Mont Sinaï, la Forêt Domaniale de Verzy, des zones karstiques remarquables, Les Faux de Verzy, le Phare et le Moulin de Verzenay, le sentier pédagogique de la carrière de Mailly-Champagne, les villages perchés …
- En bas, à Sillery, la coulée verte du Canal de l'Aisne à la Marne, qui se prolonge jusqu'au centre-ville de Reims, la halte fluviale, la gare SNCF et l'aérodrome de Prunay ainsi que le site remarquable des marais humides de la Vesle.

Agir pour renforcer la qualité des paysages et améliorer l'accueil de visiteurs et de promeneurs sur ces cinq kilomètres signifie poursuivre une véritable politique locale de valorisation des paysages, tel un cadre de vie de l'exceptionnel et du quotidien. Il s'agit de poursuivre et de compléter un réseau existant en reliant le PNRMR au Grand Reims et à la ville porte de Sillery. (Voir Objectif de la charte 2020 : Projet de connexion des sentiers et des liaisons douces : OBJ 4, constituer un réseau cohérent de voies de déplacement doux avec les villes-portes).

L'AXE 05-LE TARDENOIS

C'est en sortant de l'autoroute A4 ou bien en parcourant le territoire du PNRMR entre Reims et Dormans que l'on emprunte la RD980. C'est le cœur vallonné du Tardenois qui s'offre au regard. Ici on expérimente un paysage plus intime, une topographie douce, à taille humaine, une mosaïque de cultures façonnées par l'homme et par un réseau hydrographique dense. Limite Ouest du PNRMR, ce paysage de frontière marque la transition entre la cuesta d'Île-de-France, le plateau forestier et les paysages du plateau de Brie. C'est un véritable alter-ego aux grands paysages puissants des coteaux viticoles, du plateau forestier et de la plaine crayeuse.

La RD980 offre une promenade paysagère marquée de points hauts (dont les cimetières de la première guerre mondiale) et des points bas, soulignés par la présence de l'eau. C'est en la parcourant que l'on fait l'expérience du Tardenois. Le Plan de paysage intègre ainsi la valorisation paysagère de points spécifiques le long de la RD980 visant à révéler les qualités de ces lieux et à relier le Tardenois au reste de la Montagne (voir croisement basculement entre coteau Nord et le bassin versant de l'Ardre, les parcours et sentiers de la vallée de l'Ardre, les routes desservant la vallée du Belval ou Châtillon-sur-Marne, Cimetières paysagers en belvédère, …).

1.5
FAIRE VIVRE ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PAYSAGE

Le Plan de paysage ne possède pas de financements propres. Chaque action envisagée verra le jour uniquement par l'implication des acteurs locaux sur leur territoire et leur prise en main des projets.

FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE

Le PNRMR, en tant que Maître d'ouvrage de l'étude, est l'acteur en charge d'animer et de poursuivre le travail sur le Plan de paysage avec les acteurs locaux. C'est un travail de longue haleine, très pluridisciplinaire, qui nécessite un véritable investissement. Une première partie de financements recherchés doit permettre de mettre en place les ressources humaines indispensables au suivi de l'étude et à sa mise en œuvre.

Pour appuyer la démarche du PNRMR, la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de paysage ainsi que le choix d'un ambassadeur sont des outils indispensables à la réussite du projet.

FINANCER LES AMÉNAGEMENTS

Selon la nature et l'ampleur des actions envisagées les ressources à mobiliser peuvent être de différentes natures :
- Recherche de subventions en matière de préservation de l'environnement, aménagement des axes routiers...
- Fonds propres des communes concernées
- Partenariats avec des acteurs privés du territoire par la mise en réseau des pratiques vertueuses sur le territoire
- Chantiers participatifs
- Partenariats avec les universités d'été (Voir exemple Loge de vigne, Université de Châlons-en-Champagne)
- Utilisation des mesures ERC

Note sur les mesures ERC : Eviter, Réduire, Compenser

Dans le cas de la mise en œuvre de mesures ERC sur un projet, si les mesures d'Evitement et de Réduction ne permettent pas la suppression d'impacts résiduels (se traduisant par une perte nette de biodiversité), le porteur de projet doit prévoir des mesures Compensatoires permettant d'équilibrer son projet en évitant toute perte nette de biodiversité, voire en créant un gain de biodiversité.

Les principes à prendre en compte dans la mise en œuvre de la séquence ERC sont les suivantes (L163-1 code de l'environnement) :
- L'équivalence écologique : la compensation doit être réalisée dans le respect de l'équivalence écologique.
- L'objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité
- La proximité géographique, avec la priorité donnée à la compensation sur le site impacté ou à proximité de celui-ci afin de garantir ses fonctionnalités de manière pérenne.
- L'efficacité des mesures avec l'obligation de résultats pour chaque mesure compensatoire.
- La pérennité des mesures.

Une mesure ne peut être qualifiée de compensatoire que si elle réunit les 3 conditions nécessaires :
- Disposer d'un site par la propriété ou par contrat,
- Déployer des mesures techniques visant à :
    - l'amélioration de la qualité écologique des milieux naturels (restauration ou réhabilitation)
      ou
    - la création de milieux
      ou
    - la modification des pratiques de gestion antérieures.
- Déployer des mesures de gestion pendant une durée adéquate.

Au regard de ces éléments, certaines actions inscrites dans le Plan de paysage peuvent être portées par le biais de la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à la réalisation d'un projet impactant l'environnement à proximité du Parc, si les conditions pour l'équivalence écologique sont satisfaites.

Dans le cas où l'équivalence écologique ne pourrait être obtenue, il existe des mesures dites d'accompagnement qui peuvent être définies pour améliorer l'efficience ou donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures compensatoires. Parmi ces mesures se trouve le financement ou la participation au financement d'actions diverses ou de structures diverses. Concrètement, le porteur de projet soumis à la séquence ERC peut contribuer financièrement au déploiement d'actions prévues par un document couvrant le territoire endommagé, ce qui pourrait concerner le Plan de paysage.

AXE I

LA RD951

L'ALLÉE DU PNRMR : UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE PAYSAGÈRE, RÉCRÉATIVE ET ÉCOLOGIQUE

AXE 1 RD951 : CARTE DES ACTEURS ET PAYSAGES TRAVERSES

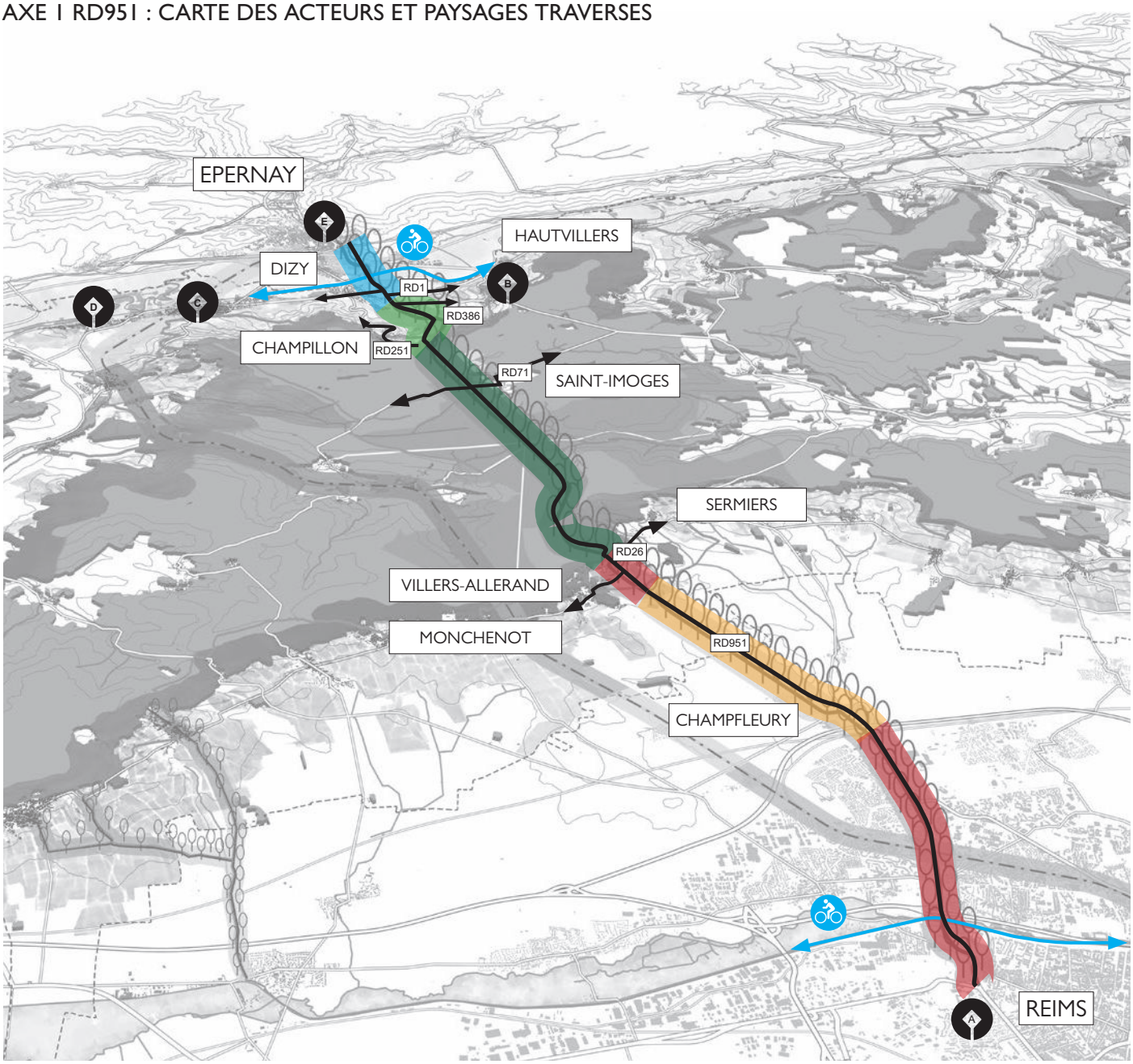

LES CONNEXIONS ROUTIÈRES DESSERVIES DEPUIS LA RD951

LES CONNEXIONS FLUVIALES ET VELOROUTES
Veloroute du canal lateral de la Marne et coulée verte de la Vesle

LES SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :
A. La Colline St-Nicaise, Reims
B. Les Vignobles historiques d'Hautvillers
C. Les Vignobles historiques d'Aÿ
D. Les Vignobles historiques de Mareuil-sur-Aÿ
E. L'Avenue de Champagne, Epernay

L'ALLÉE DU PNRMR : UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE PAYSAGÈRE, RÉCRÉATIVE ET ÉCOLOGIQUE

La RD951 traverse la Montagne de Reims selon un axe Nord/Sud en reliant Reims, Epernay, les paysages emblématiques du PNRMR et les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco dont la Colline St-Nicaise à Reims, les coteaux viticoles historiques et l'Avenue de Champagne à Épernay. Cet axe routier est parcouru par 16 000 véhicules par jour (Source : données 2018 compteur PNRMR), une grande diversité de publics l'utilise (habitants du PNRMR et des villes portes, visiteurs occasionnels, professionnels, touristes, ...) aussi bien pour traverser le Parc que pour s'y rendre (connexion avec la route du Champagne RD26-N251-D1, accès au plateau forestier par le parking du cadran, futur accès au site de la Briqueterie, ...).

Aujourd'hui, la RD951 est perçue comme une véritable blessure dans le paysage, une coupure, alors qu'elle mériterait le statut d'allée du château ! Ce ruban d'enrobé est une véritable vitrine de la Montagne de Reims et de son territoire proche, car c'est en parcourant ces trente kilomètres qui relient Reims à Épernay que l'ensemble des paysages emblématiques du PNRMR s'offrent à la vue : la plaine crayeuse, les coteaux viticoles historiques (nord et sud), le plateau forestier dans son étendue la plus large, dont la Forêt domaniale du Chêne à la Vierge, et la vallée de la Marne. Quelle expérience paysagère peut-on offrir demain le long de la RD951 ?

Le Plan de paysage propose de s'attacher à faire d'une « blessure paysagère », un lieu privilégié de rencontre et de compréhension du territoire. En agissant sur ce linéaire dégradé, en reconnectant qualitativement cette infrastructure majeure aux paysages qu'elle traverse, on donne à voir et on rend accessible le PNRMR au plus grand nombre d'usagers, toutes origines et destinations confondues. Travailler ici avec le Plan de paysage, en réintroduisant des notions de qualités paysagères, a une force de frappe sur le territoire qui peut résonner bien au-delà des limites administratives du PNRMR.

LES PAYSAGES TRAVERSÉS : SIX SÉQUENCES PAYSAGÈRES EMBLÉMATIQUES

- La RD951 traverse Reims en reliant la colline Saint-Nicaise et la vallée de la Vesle au PNRMR jusqu'à l'Avenue de Champagne. Cette séquence urbaine bordée d'arbres présente une certaine qualité paysagère, qui se perd en sortant de la ville.
- La RD951 traverse ensuite la plaine crayeuse en ligne droite sur 3.5 km, ce linéaire est très peu planté (à l'exception de quelques arbres d'alignement). Le paysage dégagé de la plaine met en scène la Montagne, ses coteaux viticoles et son sommet boisé.
- La courte séquence urbaine de Monchenot, d'environ 1.5 km, est clairsemée de quelques arbres et traverse le coteau viticole au droit d'un quartier habité. Elle marque le passage entre la plaine agricole et le plateau forestier.
- La RD951 traverse l'étendue du plateau forestier sur une dizaine de kilomètres. Les accotements très larges éloignent la sensation de forêt, alors que ce poumon vert est la destination favorite des villes portes durant les week-ends.
- La séquence du coteau viticole Sud marque la descente vers la vallée de Marne par une vue surprenante. La RD951 traverse le paysage viticole et longe deux zones d'activités dont la perception est critiquée.
- La séquence qui traverse la vallée de la Marne marque la transition entre la Montagne de Reims et la ville d'Epernay. La RD951 traverse la vallée en hauteur et donne à voir ses paysages.

AXE 1 RD951 : CARTE DES ENJEUX

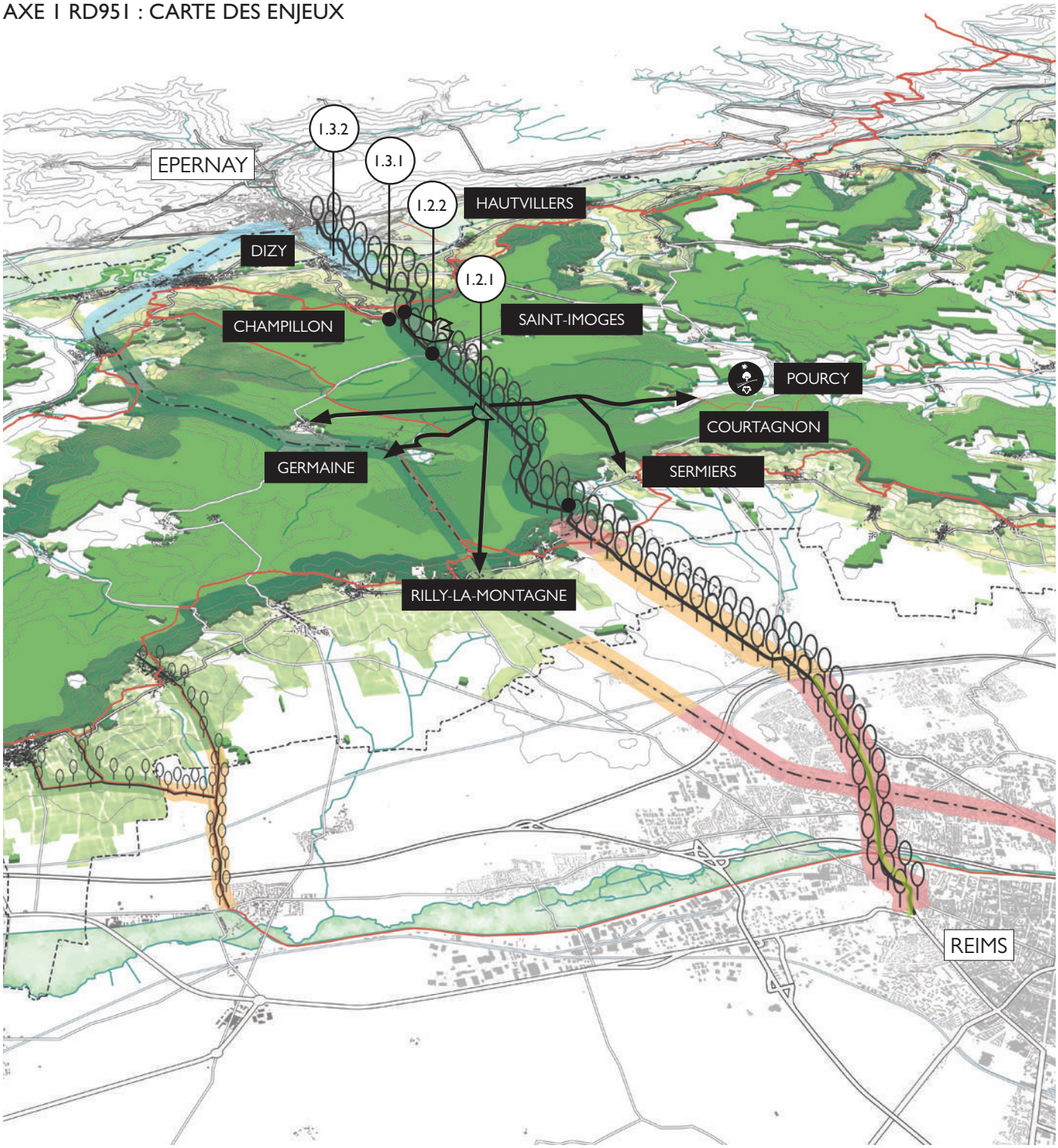

ENJEUX ET SITES D'INTERVENTION

AXE 1.1 REPLANTER LE LINÉAIRE

Replanter les abords de la RD951 pour améliorer l'expérience du parcours, retrouver une véritable qualité paysagère des abords et mettre en scène les paysages traversés, signifie faire de cet axe routier une infrastructure paysagère, écologique et fonctionnelle à l'échelle du territoire. Le Plan de paysage vise à faire de cet axe une nouvelle trame verte et paysagère reliant Reims (la colline Saint-Nicaise et la Vesle), la Montagne de Reims, la vallée de la Marne et Épernay.

AXE 1.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES

Le long de la RD951, deux sites d'accueil majeurs, différents et complémentaires, sont identifiés en tant que portes d'entrée privilégiées au territoire du PNRMR. Chaque site est un lieu de projet prioritaire, dont l'aménagement doit prendre en compte une grande diversité d'enjeux et d'éléments de programme :

1.2.1 - **Le parking du Cadran (1.2.1)**, situé au cœur du plateau forestier, est une porte d'entrée à l'univers du plateau forestier pouvant irriguer des parcours et des chemins jusqu'à Germaine, Rilly-la-Montagne, Courtagnon, Sermiers, ...

1.2.2 - **Le site de la Briqueterie (1.2.2),** 70 ha appartenant au PNRMR, situés en limite du plateau face à la vallée de la Marne et près des coteaux viticoles inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, est destiné à devenir un point d'accueil et de découverte majeur du PNRMR.

AXE 1.3 REQUALIFIER DES SITES PROBLÉMATIQUES

Repenser l'insertion urbaine et paysagère des zones commerciales et d'activités est un enjeu fort du territoire, porté par une grande diversité d'acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple traitement de façade mais d'une réflexion plus globale sur l'insertion et la valorisation paysagère de toutes les zones d'activités qui ont aujourd'hui un impact négatif sur la qualité paysagère du territoire :

1.3.1 - **la Zone d'activité de Dizy Nord (1.3.1),** liée à la filière du Champagne située en plein coteau Sud

1.3.2 - **la Zone commerciale de Dizy Sud (1.3.2)**, près de la vallée de la Marne et donnant accès au Canal Latéral.

AXE 1.4 DONNER COHÉRENCE ET QUALITÉ AUX AMÉNAGEMENTS FONCTIONNELS

La RD951 est ponctuée de points d'arrêts (aire de pique-nique, arrêts d'urgence, micros parkings), et de rond-points, et quelques passages piétons. Ces éléments sont dessinés d'un point de vue purement technique alors que, de par leur nature et leur positionnement, ils peuvent participer à créer un paysage de qualité. Une cohérence d'ensemble et une nouvelle image sont à développer.

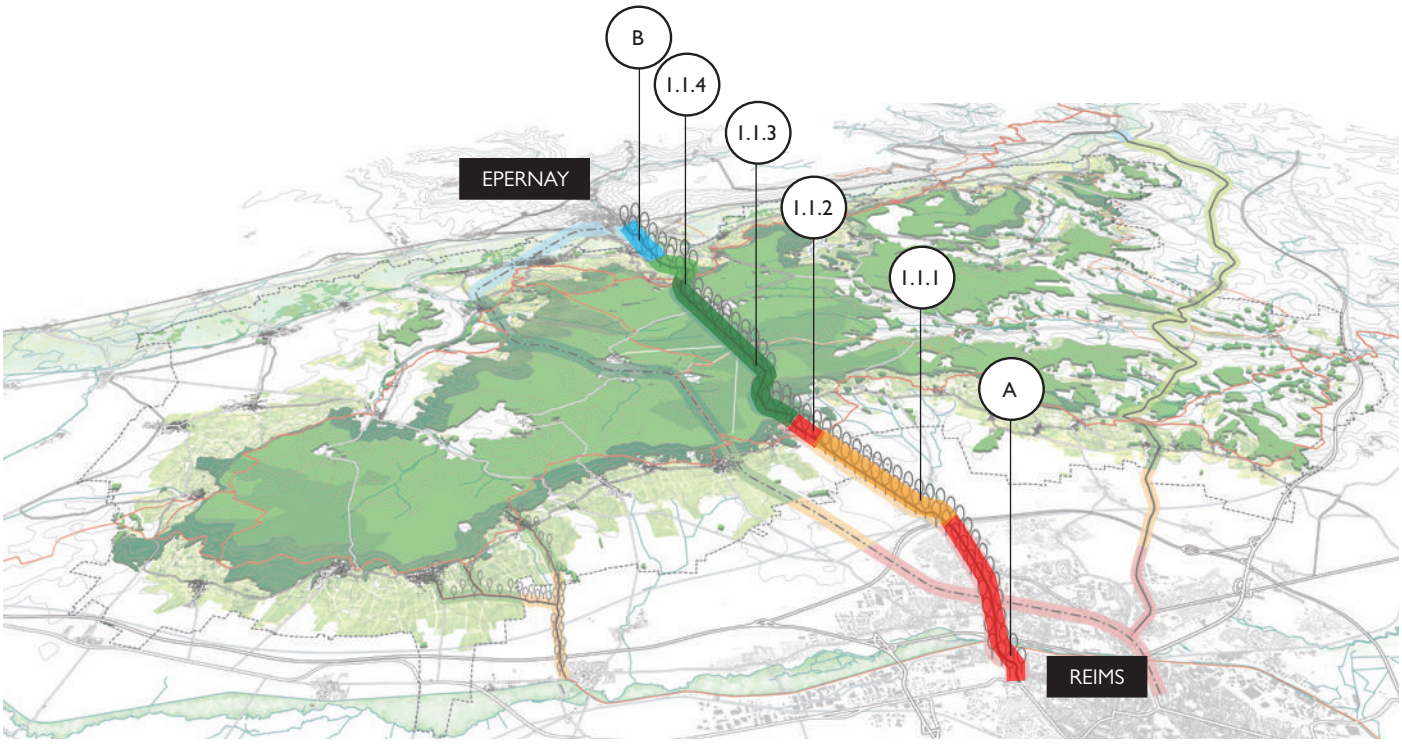

PLANTER :

- 1.1.1 LA PLAINE AGRICOLE
- 1.1.2 LE COTEAU NORD / MONCHENOT
- 1.1.3 LE PLATEAU FORESTIER
- 1.1.4 LE COTEAU VITICOLE SUD

ENTAMER UNE RÉFLEXION SUR LA CONNEXION AUX TRAMES PAYSAGÈRES EXISTANTES :

- A LA SÉQUENCE URBAINE DE REIMS
- B LA VALLÉE DE LA MARNE ET EPERNAY

PHOTOS DE L'EXISTANT (La plaine agricole,la traversée de Monchenot, le Plateau forestier, le coteau viticole Sud)

PROJETS DE RÉFÉRENCE : Alignements de platanes en Lot et Garonne, alignement de platanes en centre-ville aux Andelys dans l'Eure, alignement route forestière à Rambouillet

AXE 1.1 REPLANTER LE LINÉAIRE DE LA RD 951

CONSTATS

La RD951 traverse le cœur du PNRMR en connectant Reims, Epernay et les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. C'est l'axe routier le plus emprunté et le plus critiqué du PNRMR. Les 16 600 véhicules par jour (données 2018) qui parcourent les 30 km entre Reims et Epernay, en traversant les paysages emblématiques du PNRMR, font de cette traversante la première vitrine du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Aujourd'hui ce parcours est une blessure dans le paysage, aucune gestion qualitative ou valorisation paysagère des abords ne l'accompagnent.

CE QUI EST EN JEU

Planter le linéaire de la RD951 pour en faire une véritable promenade paysagère et un couloir écologique reliant le haut de la Montagne de Reims à son territoire, à la vallée de la Marne et à ses villes portes en traversant les paysages emblématiques.
• La Plaine agricole Nord : planter la RD951 et le paysage dégagé de la plaine crayeuse est un enjeu territorial fort, tout comme créer une liaison paysagère et écologique structurante entre le PNRMR et Reims.
• Le Coteau Nord / Monchenot : requalifier la traversée du coteau habité, redonner de la cohérence à une urbanisation trop fonctionnelle/routière et accompagner l'activité économique et commerciale en plein essor.
• Le Plateau forestier : requalifier la traversée du plateau en mettant en scène la forêt et son réseau de cheminements, sentiers et parcours VTT.
• Le Coteau viticole Sud : préserver la qualité des vues et donner un nouvel élan à la requalification des zones d'activités.
• La vallée de la Marne : donner à voir le paysage de la vallée, se connecter au canal et à sa véloroute et articuler la transition campagne/urbain.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Sermiers, Villers-Allerand, Germaine, Champillon, Dizy, St Imoges / ONF / CRPF/ Département de la Marne/ CUGR / CCGVM / Communauté d'Agglomération D'Epernay / Ville d'Epernay / SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région/ CIP Nord et Ouest / Mission UNESCO

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR et du triangle Marnais / Touristes locaux / Touristes internationaux / Voyageurs

MISE EN ŒUVRE

Phase 03 du Plan de paysage > Fiche action : Replanter la RD951
Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la section de Montchenot (Villers-Allerand)
Plan de gestion des abords

2021	2025	2030	2035	2039

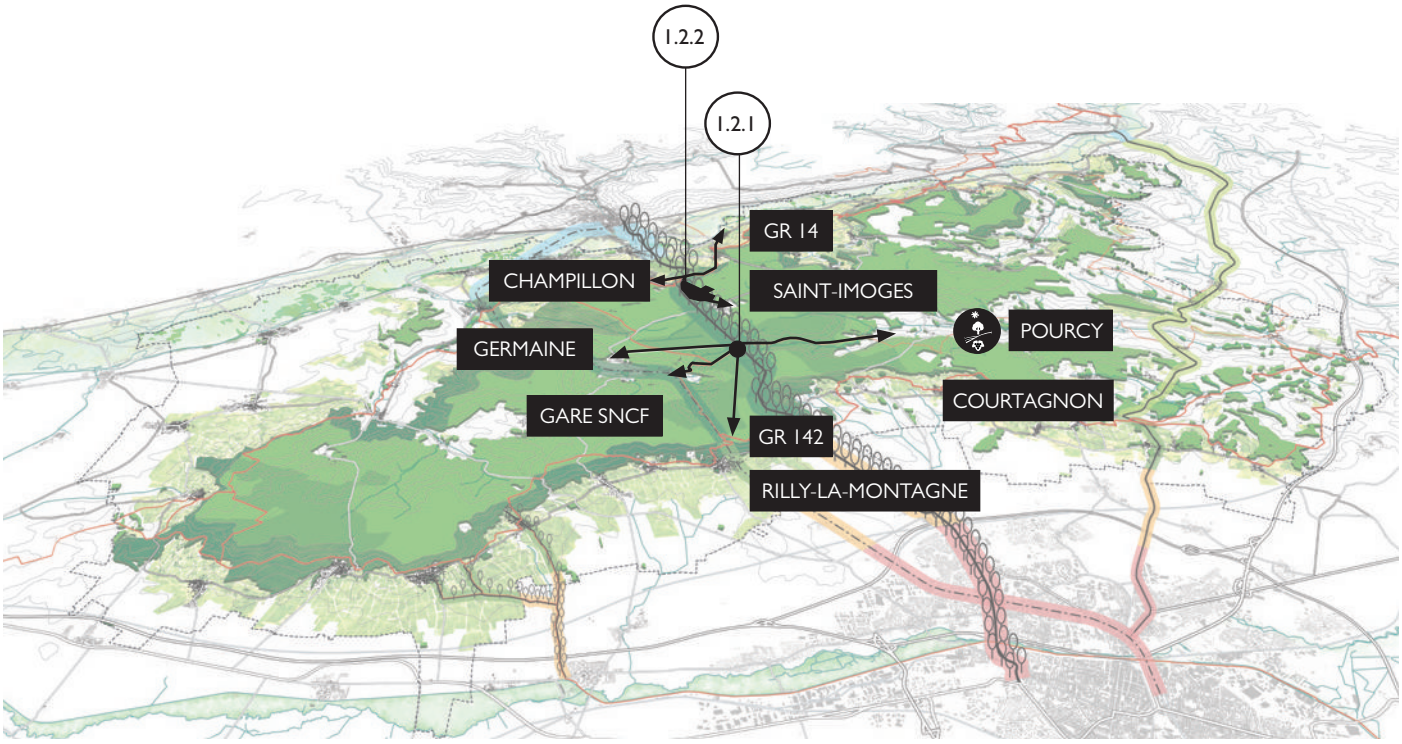

1.2.1 LE SITE PILOTE DU PARKING DU CADRAN

connexion à la Maison du Parc

1.2.2 LE SITE PILOTE DE LA BRIQUETERIE

PHOTOS DE L'EXISTANT : l'accès au site du Cadran depuis la RD951, le parking du Cadran, une allée forestière , le bois de la Briqueterie

PROJETS DE RÉFÉRENCE : pique-nique au festival "Le voyage à Nantes", Allée forestière à Chantilly, refuge péri-urbain à Bordeaux

AXE 1.2 AMÉNAGER LES SITES PILOTES STRATÉGIQUES DU CADRAN ET DE LA BRIQUETERIE

CONSTATS

La RD951 donne accès à deux sites identifiés comme prioritaires à aménager. Le parking du Cadran, au cœur du plateau forestier, est une destination dominicale appréciée par les habitants du Parc et des villes portes de Reims et Epernay. Son potentiel d'accueil et de connexions aux allées forestières qui le jouxte est à ce jour inexploité. Le site de l'ancienne briqueterie, parcelle de 70ha appartenant au Parc, est aujourd'hui fermé au public mais plusieurs enjeux écologiques et territoriaux se fédèrent autour de la requalification de cet héritage patrimonial, accessible depuis un parking existant, en balcon sur le coteau viticole Sud.

CE QUI EST EN JEU

• Le parking du Cadran : Requalifier ce parking en véritable site d'accueil du public, porte interne de desserte du plateau forestier et de ses forêts domaniales, pour les modes de transports doux (vélos, piétons). Aménager la traversée de la RD951 pour donner accès aux allées forestières reliant le Cadran à Courtagnon, Sermiers, les coteaux viticoles Nord et la vallée de l'Ardre. Mettre en valeur les départs des allées forestières vers la gare de Germaine, les villages de Germaine et Rilly-la-Montagne, ainsi que vers les GR/GRP. Communiquer sur le réseau des cheminements (direction, kms...). Imaginer des partenariats locaux pour des évènements festifs sur ce site, capables de fédérer des acteurs et du public.

• La Briqueterie : Mettre en valeur de façon ludique et pédagogique la dimension écologique et historique du site. Aménager des cheminements, donner à découvrir le patrimoine de la Briqueterie, donner accès au vignoble par le tunnel sous la RD951, relier le site au GR. Depuis le parking, mettre en valeur l'affleurement calcaire existant, qui révèle l'essence même de la montagne. Intégrer une réflexion sur l'aménagement d'une zone de bivouac ou d'hébergement insolite.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Sermiers, Saint-Imoges, Hautvillers, Champillon/ ONF / CRPF/ Département de la Marne / CUGR/CCGVM/ SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région/CIP Nord et Ouest

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR / Habitants du triangle Marnais / Touristes locaux / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

Phase 03 du Plan de paysage > Fiche action sur le site pilote du Cadran (programme pour le lancement d'un projet de maîtrise d'oeuvre pour la requalification du site)
Réflexion interne au PNRMR sur l'aménagement du site de la Briqueterie et mise en place d'un Accompagnement sous forme d'accord-cadre (maîtrise d'œuvre paysagère)
Appels à projets événementiel, hébergements...

2021	2025	2030	2035	2039

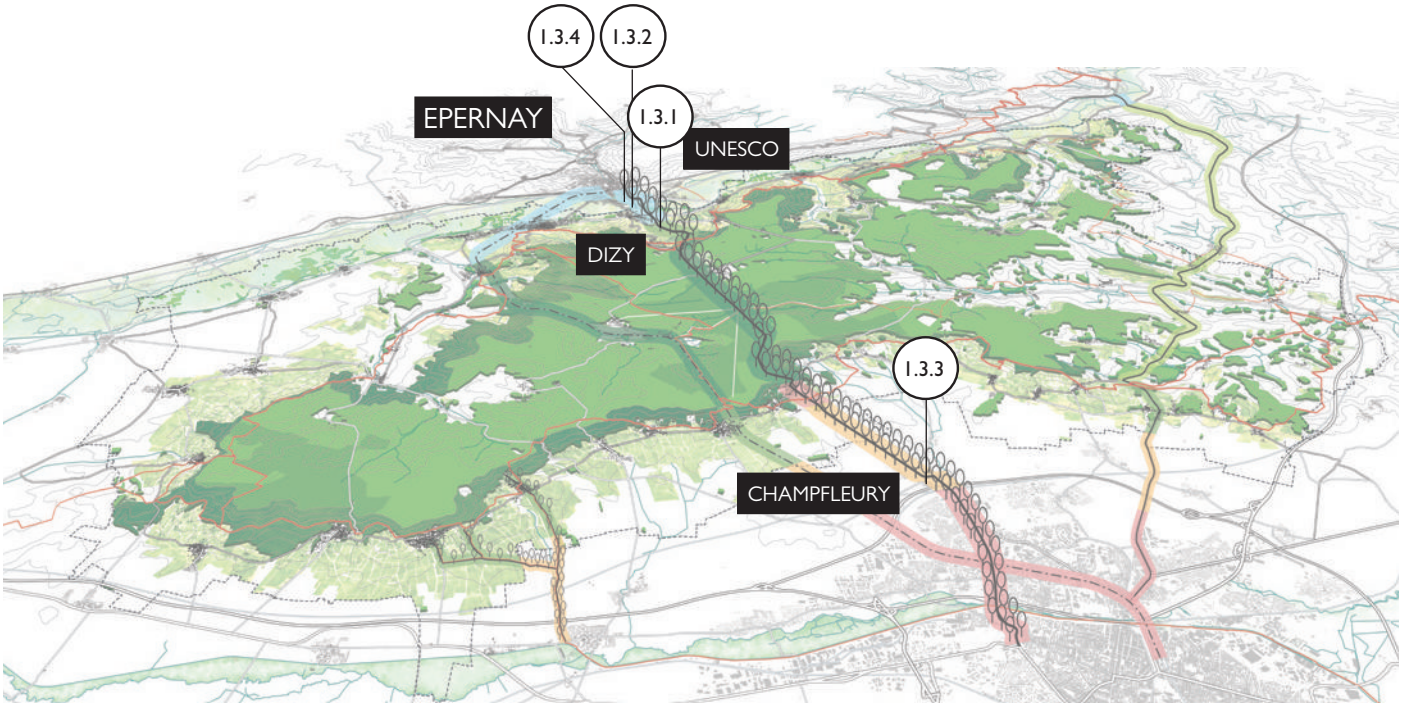

MONTRER L'EXEMPLE :

1.3.1 LA ZONE D'ACTIVITÉS DE DIZY NORD
liée à la production de Champagne et au coteau inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco

1.3.2 LA ZONE COMMERCIALE DE DIZY SUD
à proximité de la Marne, son canal et la Véloroute

AUTRES ZONES D'ACTIVITÉS :

1.3.3 LA ZONE DE CHAMPFLEURY

1.3.4 LA ZONE COMMERCIALE MAGENTA

PHOTOS DE L'EXISTANT : la zone de Dizy Nord, liée au Champagne, la zone commerciale de Dizy Sud

PROJET DE RÉFÉRENCE : Parc industriel de Mivoie-le-Vallon, Rennes, agence Hyl

AXE 1.3 REQUALIFIER LES SITES PROBLÉMATIQUES

CONSTATS

Le coteau viticole sud, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, la vallée de la Marne, ses zones humides et son canal, Epernay, ... forment un ensemble paysager et urbain qui constitue la vitrine du territoire à l'échelle internationale. Ces paysages emblématiques sont aussi des paysages vivants du quotidien, aussi bien liés à l'activité agricole du Champagne qu'à l'activité tertiaire et commerciale. Les deux zones d'activité situées sur la commune de Dizy sont désignées par une grande diversité d'acteurs locaux comme des points noirs, par leurs impacts négatifs sur la qualité paysagère du territoire proche.

CE QUI EST EN JEU

La requalification des zones d'activité et commerciales est un enjeu fort du territoire et notamment des secteurs périurbains situés aux portes des villes du triangle Marnais. Sur le territoire du PNRMR, la requalification de ces zones ne doit pas s'arrêter à un travail de façade, mais intégrer une réflexion sur l'insertion urbaine et paysagère :

• Connecter ces zones à leur environnement proche par des trames paysagères structurantes fortes. A Dizy Nord : valoriser la proximité du centre-bourg et de la vigne, se raccorder à la trame arborée de l'Avenue du Général Leclerc, ... A Dizy Sud, valoriser la connexion au canal de la Marne et au coteau viticole par une trame plantée et des cheminements (piétons et cycles), faire un point d'arrêt sur la véloroute, ...

• Valoriser les lieux de production et de vente du champagne sur la zone de Dizy Nord par une requalification du bâti et des espaces extérieurs (prescription pour l'intégration des gros volumes créé par le Parc).

• Réflexion sur l'écoulement des eaux. Dizy Nord : gérer les eaux pluviales par un traitement de sol paysager tiré du vocabulaire des vignes (parking dalles alvéolées, allées enherbées...). Dizy Sud : valoriser les eaux pluviales du fond de vallée (vocabulaire de milieu humide : noues plantées, bassins).

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Maires de Dizy, Magenta, Epernay-/ CCGVM /CIP Nord et Ouest/ Communauté d'Agglomération d'Epernay / Département de la Marne / SCoT d'Epernay et sa Région// Comité Champagne/ Mission UNESCO

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR /Habitants du triangle Marnais / Touristes locaux / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

- Maîtrise d'oeuvre de requalification des zones industrielles.
- Aide à la requalification du bâti existant.
- Elaboration d'un document OAP (orientation d'aménagement et de programmation, intégré au PLU dans la prochaine révision du document d'Urbanisme)
- Nouvelle ambition communautaire

2021	2025	2030	2035	2039

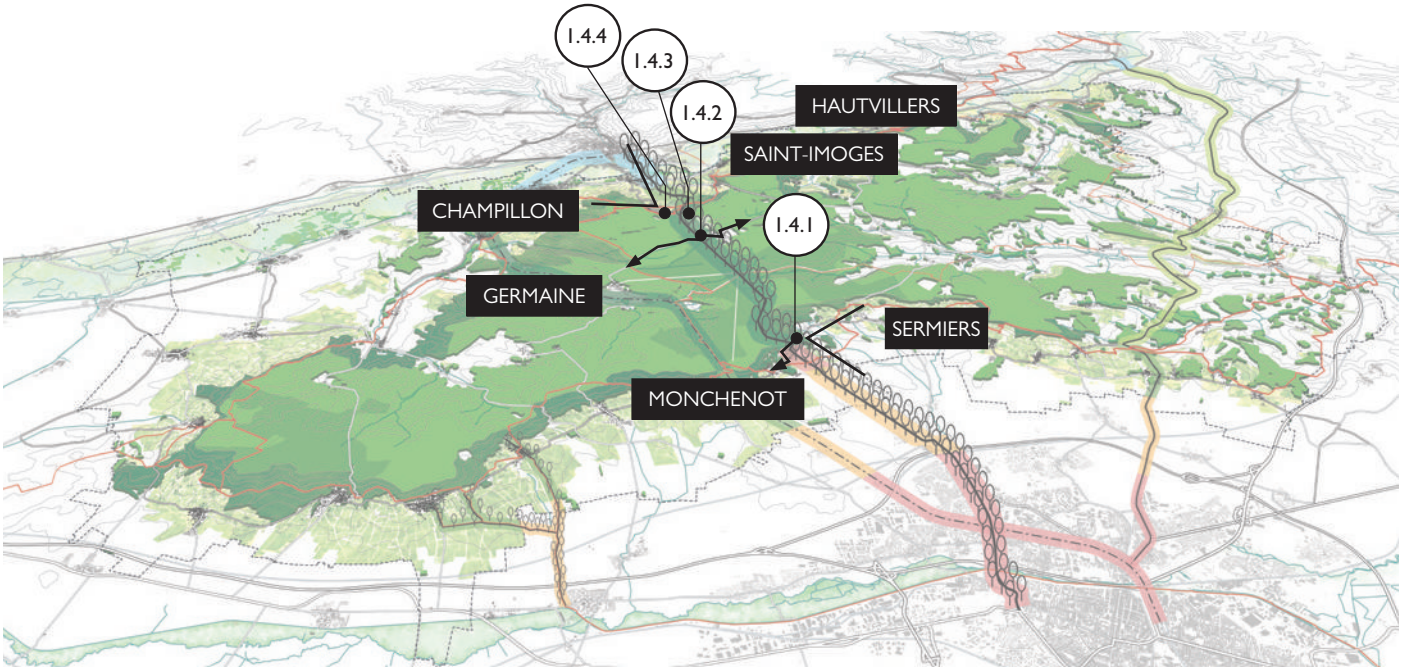

AIRES EXISTANTES À REQUALIFIER :

1.4.1 L'AIRE D'ARRÊT DE MONTCHENOT
Aire de pique-nique ombragée en lisière du plateau forestier.

1.4.2 L'AIRE DU ROND-POINT DE SAINT-IMOGES
Aire de stationnement, accès restaurant 'Le bois joli', accès au centre-ville et camping de Saint-Imoges.

1.4.3 L'AIRE D'ARRÊT DE LA BRIQUETERIE
parking proche d'un affleurement rocheux, futur accès au site de la Briqueterie.

1.4.4 L'AIRE DE PIQUE-NIQUE DE BELLEVUE
En surplomb du coteau viticole Sud.

PHOTOS DE L'EXISTANT : : l'aire de Montchenot, le parking du rond-point de St-Imoges, l'aire de la Briqueterie et l'aire de Bellevue

PROJET DE RÉFÉRENCE : requalification du site du pont de l'Abîme, PNR du Massif des Beauges, livré en 2016 (belvédère, parking paysager ennherbé, point d'eau, départ randonées et mise en valeur d'un affleurement rocheux)

AXE 1.4 DONNER COHÉRENCE ET QUALITÉ AUX AMÉNAGEMENTS FONCTIONNELS

CONSTATS

Les points d'arrêts de véhicules situés sur cet axe majeur sont localisés aux endroits stratégiques de compréhension et de desserte du territoire. Qu'ils soient ombragés, en lisière côté Nord, au cœur du plateau forestier, proches d'activités (restaurant le Bois joli, camping) et du village de Saint-Imoges, ou bien en surplomb du coteau viticole Sud, leurs aménagements ne permettent pas de mettre en valeur le paysage proche. Ces lieux peuvent devenir des points de contacts privilégiés entre le piéton, le paysage proche et les vues lointaines.

CE QUI EST EN JEU

Valoriser par un vocabulaire commun, paysager et qualitatif à l'échelle du piéton :
• Améliorer l'accueil du public sans créer de points d'arrêt supplémentaires le long de la RD951 (replacer le mobilier en l'éloignant de la route, ré ouvrir les points de vues fermés par la végétation, ...).
• Planter les surfaces de stationnement et les ronds-points pour mieux les intégrer aux séquences paysagères traversées et éloigner les piétons de la RD951.
• Aménager des connexions et communiquer sur les parcours possibles à proximité (accès aux GR et aux villages, accès à la Briqueterie, aux parcours VTT...).

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Maires de Sermiers, Villers-Allerand, Germaine, Champillon, Dizy, Saint-Imoges, Epernay et Reims
ONF / CRPF/ Département de la Marne/ CUGR / CCGVM / Communauté d'Agglomération D'Epernay / SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région/ CIP Nord et Ouest / Mission UNESCO

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR /Habitants du triangle Marnais / Touristes locaux / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

Mise en place d'une réflexion commune par la création d'une charte des aménagements.

2021	2025	2030	2035	2039

AXE 2

LA LIGNE DES BULLES :

DESSERVIR DURABLEMENT ET INVITER À DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE DU PNRMR

AXE 2 LIGNE DES BULLES : CARTE DES ACTEURS ET PAYSAGES TRAVERSES

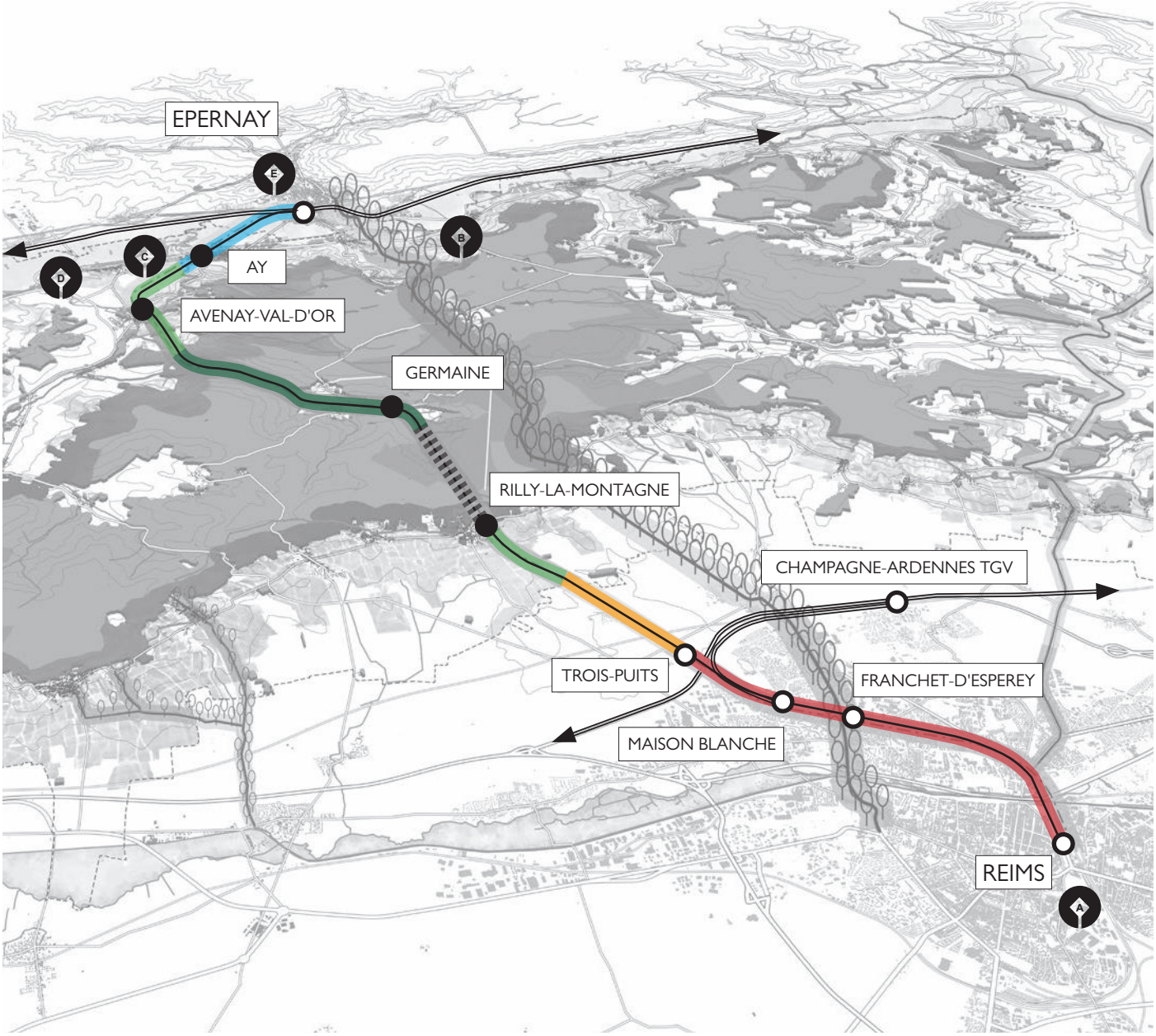

- ● LES GARES QUI DESSERVENT LE PNRMR
- ○ LES AUTRES GARES DE LA LIGNE DES BULLES
- ⟸ LES CONNEXIONS AU GRAND TERRITOIRE (Paris, Strasbourg, Dormans, Châlons-en-Champagne)
- ▥ LE TUNNEL
- (A) LES SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIALE DE L'UNESCO :
  A. La Colline St-Nicaise, Reims
  B. Vignobles historiques d'Hautvillers
  C. Vignobles historiques d'Aÿ
  D. Vignobles historiques de Mareuil-sur-Aÿ
  E. L'Avenue de Champagne, Epernay

DESSERVIR DURABLEMENT ET INVITER À DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE DU PNRMR

La Ligne des Bulles, voie ferrée de trente kilomètres permettant de connecter Reims et Epernay en quarante minutes, est une véritable infrastructure péri-urbaine qui traverse la Montagne de Reims du Nord au Sud. Quatre gares sur neuf se situent dans le périmètre du PNRMR et donnent accès à ses paysages emblématiques : les coteaux viticoles nord, ses villages perchés et la lisière forestière à Rilly-la-Montagne ; le plateau forestier et ses circuits pédestres et cycles à Germaine ; le coteau viticole Sud et ses points de vue vers le paysage lointain à Avenay-Val-d'Or ; la vallée de la Marne, les coteaux historiques inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco à Aÿ-Champagne.

Aujourd'hui la Ligne des Bulles est peu valorisée et ses gares délaissées. Le Plan de paysage vise à faire de cette ligne et de ses quatre gares une véritable infrastructure au service de la découverte du territoire et du développement local. Chaque gare est une porte d'accès privilégiée au PNRMR, tant pour les habitants que les visiteurs, et un levier de développement durable du territoire. Trois grandes thématiques sont développées dans le cadre du Plan de paysage :

- la qualité paysagère du parcours (gestion du linéaire),
- le potentiel urbain des pôles-gares (requalification des gares, pôles multi-modaux, redynamisation de centres-bourgs),
- le développement touristique et de loisir (accueil, signalisation, location de vélos...).

Au-delà des limites du PNRMR, cette voie ferrée offre des liaisons aux lignes régionales et place la Montagne au cœur du triangle Marnais. Depuis Paris, le TGV et la connexion de la gare Champagne-Ardenne à Maison Blanche permettent de rendre accessibles en transport en commun, les paysages emblématiques de la Montagne de Reims et d'en faire une destination de week-end à valoriser.

UN LINÉAIRE SÉQUENCÉ ET DES ARRÊTS AU COEUR DU PNRMR

- La séquence urbaine et périurbaine entre le centre-ville de Reims et la limite du PNRMR met en scène la transition entre la ville, les zones d'activités, les grandes infrastructures (Autoroute et LGV) et la plaine crayeuse.
- La séquence dans la plaine crayeuse donne à voir, lorsque les plantations des abords le permettent, la Montagne, son coteau viticole et son sommet boisé.
- Sur le coteau viticole Nord se trouve la première gare du Parc à Rilly-la-Montagne, située en lisière de forêt et tenue par deux belvédères sur le coteau viticole et Reims. Après cette gare, un tunnel de 3,4 kms plonge les passagers dans la pénombre, puis la ligne resurgit au cœur du plateau forestier.
- Sur le plateau forestier, dans une clairière habitée et cultivée, la gare de Germaine, excentrée du village, donne accès au massif forestier.
- A la sortie de la forêt, sur le coteau viticole Sud, l'horizon s'ouvre sur la plaine crayeuse au loin avant d'arriver en gare d'Avenay-Val-d'Or. Cette gare en belvédère donne à voir le coteau viticole Sud et la Vallée de la Marne, elle donne également accès au périmètre viticole inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.
- Au fond de la vallée inondable de la Marne, la gare de Aÿ-Champagne, avant le terminus d'Epernay, près du groupe scolaire, donnera accès la future base nautique de l'Île Bleue (horizon 2035)

AXE 2 LIGNE DES BULLES : CARTE DES ENJEUX

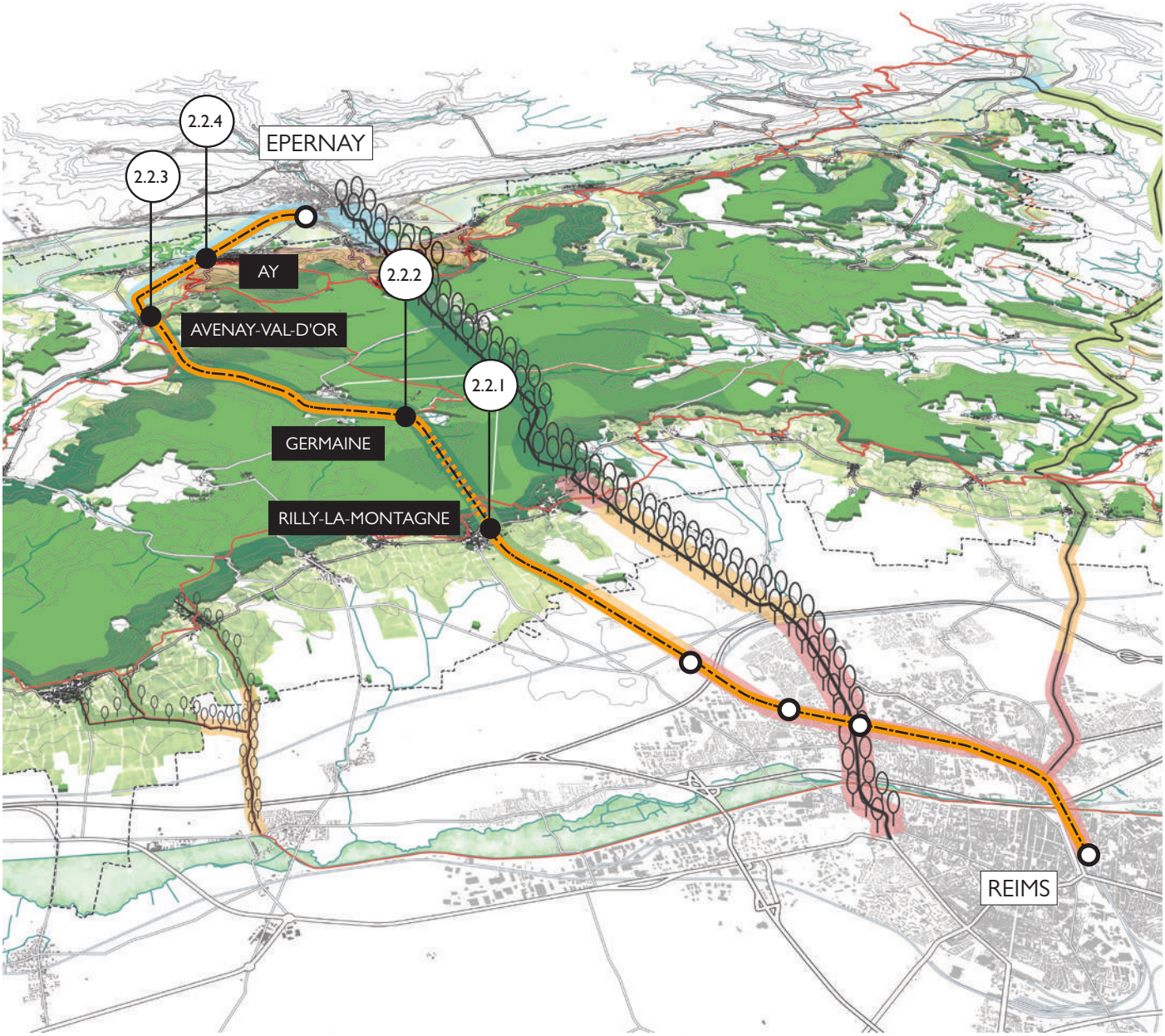

ENJEUX ET SITES D'INTERVENTION

AXE 2.1 GÉRER LA TRANSITION "ZÉRO-PHYTO"

La transition en "zéro-phyto" de la gestion des abords des voie ferrées à l'étude à la SNCF va modifier le paysage le long des voies. La Ligne des Bulles pourrait devenir un site expérimental, novateur et tourné vers l'avenir (plantation d'essences adaptées, développement d'énergies renouvelables, mise en valeur des paysages traversés, ...) au cœur de la Montagne de Reims.

AXE 2.2 REQUALIFIER LES QUATRE PÔLES-GARES DU PNRMR

De même que pour la RD951, l'intérêt de travailler sur ces quatre polarités a pour origine l'engouement général des acteurs concernés qui placent le Plan de paysage dans une véritable dynamique du futur et le regain d'intérêt pour le transport collectif, au service du territoire, de ses habitants, de ses visiteurs et du paysage.

2.2.1 LA GARE DE RILLY-LA-MONTAGNE : EN LISIÈRE HAUTE DU COTEAU VITICOLE NORD

Poursuivre la dynamique de requalification en cours sur cette gare, son parvis et ses abords. Emplacement stratégique en limite du village, en lisière du bois et en belvédère sur la plaine agricole et Reims.

2.2.2 LA GARE DE GERMAINE : AU CŒUR DU PLATEAU FORESTIER

Requalifier la gare en créant un pôle d'accueil multimodal au cœur de la forêt et diriger les usagers vers le village clairière de Germaine et les itinéraires et loisirs en forêt (accès aux forêts domaniales, à la voie romaine, aux GR et GRP et aux sentiers VTT)

2.2.3 LA GARE D'AVENAY : EN ÉQUILIBRE SUR LE COTEAU VITICOLE SUD

Requalifier cette gare en balcon sur les coteaux viticoles Sud et ses sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco en valorisant ses connexions à la fois au village, au coteau boisé, aux parcelles viticoles, à la vallée de la Livre et à la vallée de la Marne.

2.2.4 LA GARE D'AY-CHAMPAGNE : LES PIEDS DANS LA VALLEE DE LA MARNE

Développer un pôle de vie et d'activités (économiques, touristiques) dans cette gare vacante proche d'Epernay et d'un pôle scolaire majeur. La reconnecter au village historique et aux paysages de la vallée: proximité directe de la Marne sauvage, du canal, de la véloroute et du futur projet de l'Île Bleue.

AXE 2.3 COMMUNIQUER DANS LES WAGONS

Poursuivre et renforcer le partenariat avec la SNCF pour valoriser le PNRMR, son potentiel d'attractivité et ses paysages qualitatifs emblématiques, autour d'une large campagne de communication dans les gares et au sein même des wagons de la Ligne des Bulles.

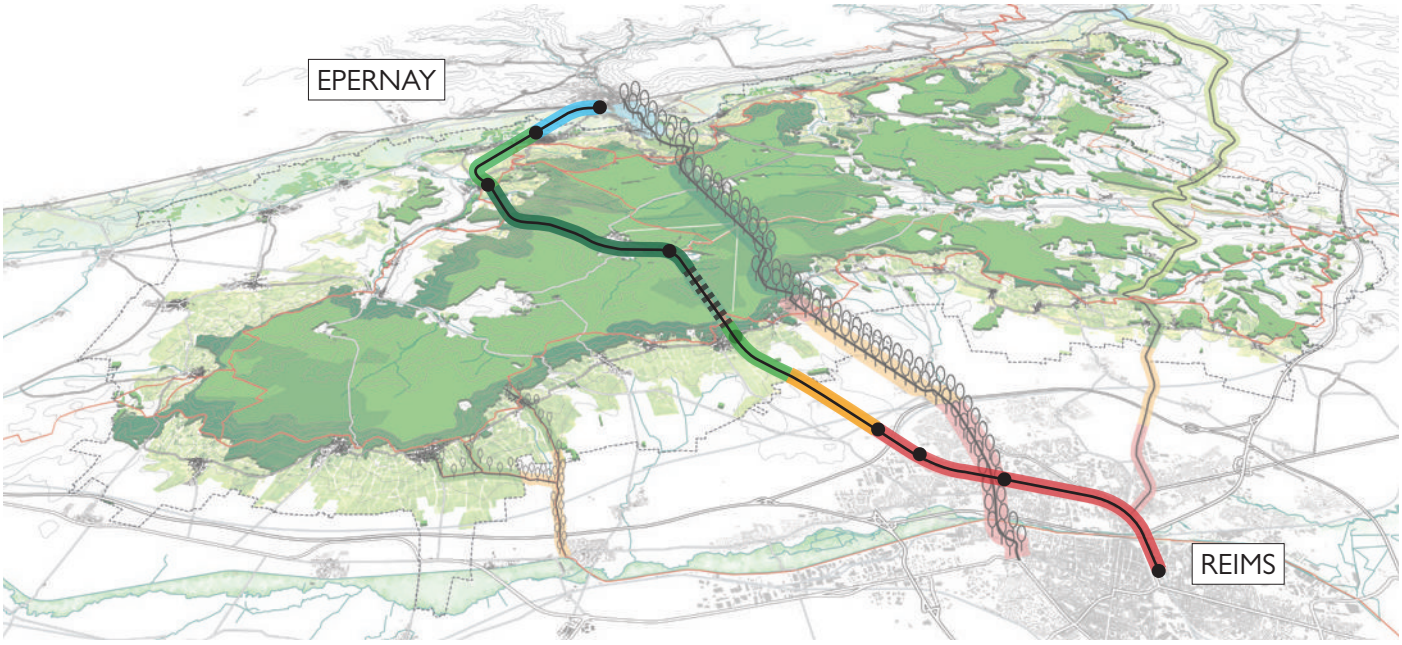

GÉRER SELON LES SÉQUENCES TRAVERSÉES :

- SÉQUENCE URBAINE
- SÉQUENCE AGRICOLE
- SÉQUENCE COTEAU VITICOLE
- SÉQUENCE PLATEAU FORESTIER
- SÉQUENCE VALLÉE DE LA MARNE
- SÉQUENCES DES GARES

PHOTOS DE L'EXISTANT vue depuis Rilly-la-Montagne, vue depuis Avenay

PROJET DE RÉFÉRENCE : (Expérimentation de prairie sur les voies de service à la gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges par Muriel Ehmig en partenariat avec la SNCF / Qualité des paysages traversés train touristique Baie de Somme)

AXE 2.1 GÉRER LA TRANSITION ZÉRO-PHYTO

CONSTATS

Sur les 95 000 hectares d'emprises ferroviaires que comptabilise la SNCF en France, 61 000 représentent les 'dépendances vertes', autrement dit les abords. La Ligne des Bulles et ses trente kilomètres de rails, talus et abords, est une opportunité pour engager la transition "zéro-phyto" (arrêt des pesticides) au sein d'un Parc naturel régional. Cette ligne est un terrain d'expérimentation et de communication privilégié sur les enjeux écologiques (trame verte, gestion des eaux pluviales, ...) et énergétiques de demain, utile tant pour le Parc (communication, stratégie de gestion commune...) que pour la SNCF (appui et compétences du Parc).

CE QUI EST EN JEU

Cette démarche d'expérimentation doit intégrer les enjeux suivants :
• La gestion des abords : élaboration d'une ou plusieurs stratégies expérimentales selon les tronçons de la ligne (talus plantés, abords de lisières forestières, ouverture sur la plaine agricole, ...)
• Le choix des essences : dialogue et retour d'expériences entre le Parc (essences adaptées et enjeux écologiques selon les séquences traversées) et la SNCF (problématiques d'entretien, palettes végétales adaptées au maintien des talus...)
• Les plantations aux abords des pôles-gares : faire de ces lieux les premiers sites pilotes d'expérimentation du "zéro-phyto", car ils sont des lieux de contact avec les usagers et des espaces de communication privilégiés sur la démarche auprès du public.
• La réflexion sur les énergies renouvelables : expérimentation d'installation de systèmes d'énergie renouvelable sur les abords (intégration dans le paysage à étudier finement) et réutilisation de la production localement.
• La communication sur la démarche : organisation de séminaires pour ouvrir le débat hors PNRMR.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Ay-Champagne / Epernay / Reims / Département de la Marne / Région / SNCF

PUBLICS CONCERNÉS

Usagers de la voie ferrée (Reims et Epernay) / Habitants des pôles-gares et des villages proches / Ingénieurs-chercheurs SNCF / Etudiants

MISE EN ŒUVRE

- Développer un groupe de travail, partenariat PNRMR / SNCF / Villes concernées
- Intégrer la démarche au projet en discussion pour en faire des sites pilotes (exemple bassin de rétention en réflexion sur le plateau forestier entre Germaine et Rilly-la-Montagne).

2021	2025	2030	2035	2039

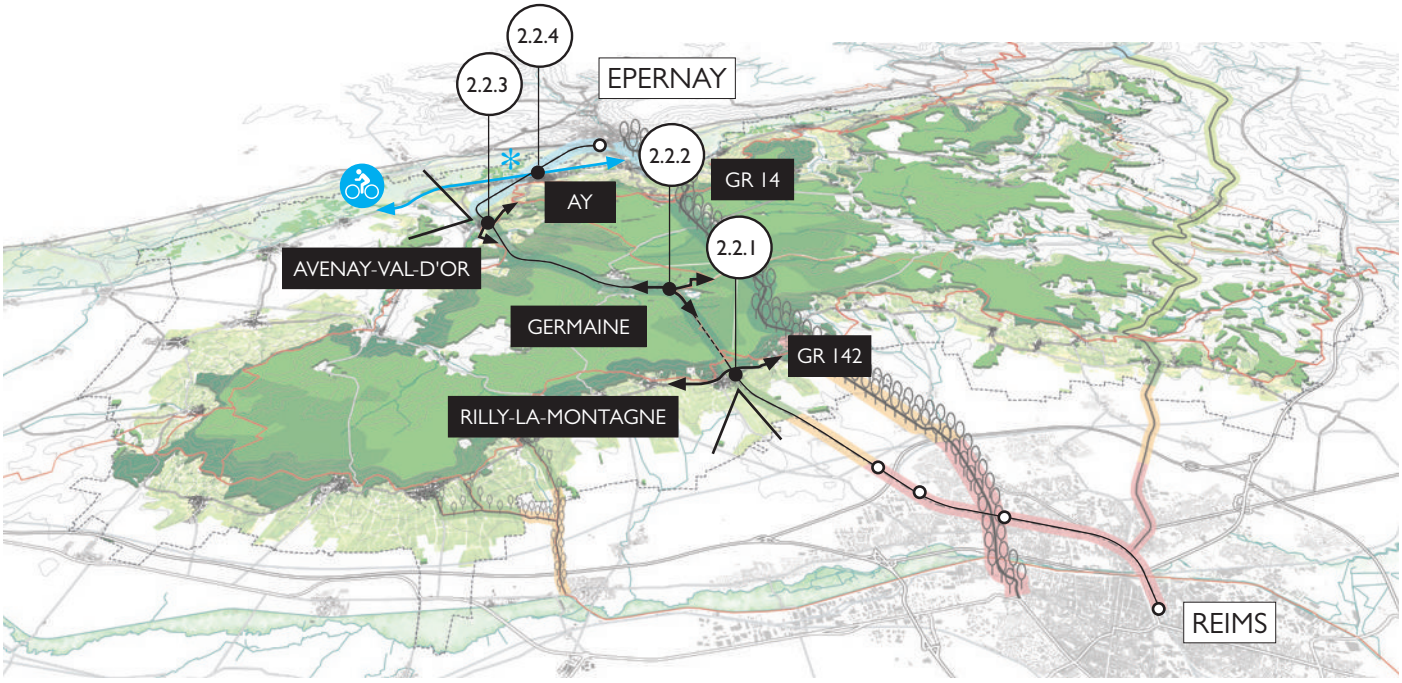

2.2.1 PÔLE-GARE DE RILLY-LA MONTAGNE
en belvédère sur le coteau, connecté à la route du Champagne et au GR

2.2.2 PÔLE-GARE DE GERMAINE
connecté au plateau forestier, au Cadran, au GR, à la voie romaine...

2.2.3 PÔLE-GARE D'AVENAY-VAL-D'OR
en belvédère sur le coteau viticole Sud et la vallée de la Marne, connecté au GR.

2.2.4 PÔLE-GARE D'AY-CHAMPAGNE
dans la vallée de la Marne, connecté au canal et la véloroute , connexion à la future Ile Bleue.

PHOTOS DE L'EXISTANT (les gares de gauche à droite : Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay et Aÿ)

PROJET DE RÉFÉRENCE : Exemple de requalification d'une voie ferrée et pôles-gares, en Baie de Somme

AXE 2.2 REQUALIFIER LES 4 PÔLES GARES DU PNRMR

CONSTATS

La Ligne des Bulles traverse discrètement le PNRMR. Les quatre gares de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Ay-Champagne sont peu investies, tant par les collectivités locales que par la SNCF, voire délaissées. Leur position excentrée, vécue comme un point de faiblesse, est en réalité un atout majeur : d'une part parce qu'elle les place au cœur du Parc en permettant un accès direct aux paysages emblématiques du PNRMR ; de l'autre, parce que l'éloignement du centre-ville, dense et contraint, invite à repenser ces lieux comme de nouvelles polarités contemporaines.

CE QUI EST EN JEU

Les enjeux de développement et de requalification des pôles-gares doivent être abordés dans l'ensemble des domaines de réflexion suivants :
• Les gares et halles désaffectées : requalifier les bâtiments des quatre gares et des halles existantes, réactiver une dynamique au sein même des gares (services, associations, commerces...)
• Le parvis/l'espace public : les pôles-gares se trouvent dans des zones paysagères d'intérêt majeur, elles sont des portes d'entrée sur le Parc : une réflexion sur la trame plantée et la qualité de l'espace public est nécessaire afin d'offrir aux usagers un paysage de qualité dès la sortie du train. Accueillir les habitants et visiteurs, en requalifiant la place de la gare et en y intégrant des usages.
• Le développement économique et touristique : mettre en réseau et centraliser les services près des pôles-gares (location vélo, parking covoiturage, café, départ de randonnée...).
• La signalétique : par une stratégie de communication, irriguer le territoire depuis ces points de convergence (forêts, GR, centre-ville, services...). Amener à découvrir le petit patrimoine au sein des villages (églises, lavoirs, pressoirs...)

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val d'Or et Aÿ/ Associations locales / Département de la Marne / CCGVM / Ville d'Epernay /Ville de Reims / CIP Nord et Ouest / Mission UNESCO

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR / Habitants du triangle Marnais / Touristes locaux / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

- Phase 03 du Plan de paysage > Fiche action : mise en oeuvre d'un programme de requalification du pôle gare de Rilly-la-Montagne.
- Lancement d'un concours d'idées pour l'aménagement des pôles-gares.
- Maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère pour chaque pôle-gare

2021	2025	2030	2035	2039

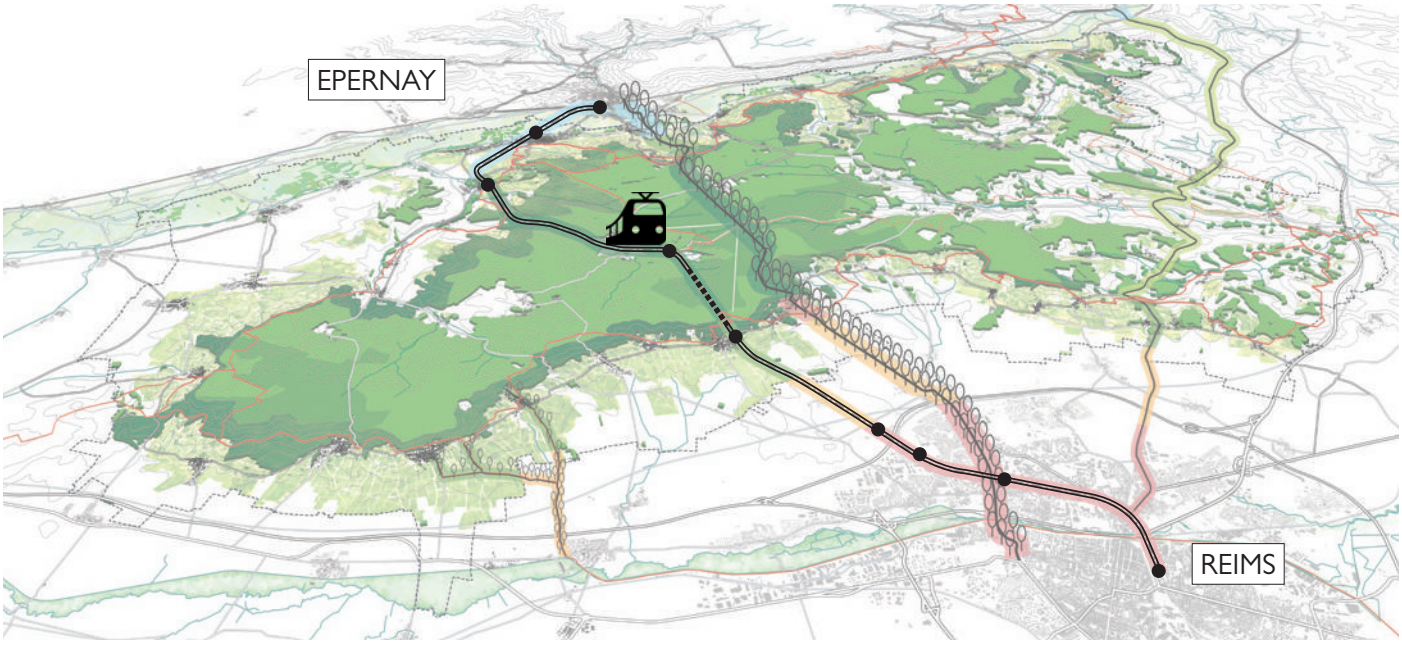

PHOTOS DE L'EXISTANT touristes à vélos depuis la gare de Reims, TER près de Germaine

PROJET DE RÉFÉRENCE : décor de Versailles dans le RER C, installation artistique dans des wagons, exposition SNCF)

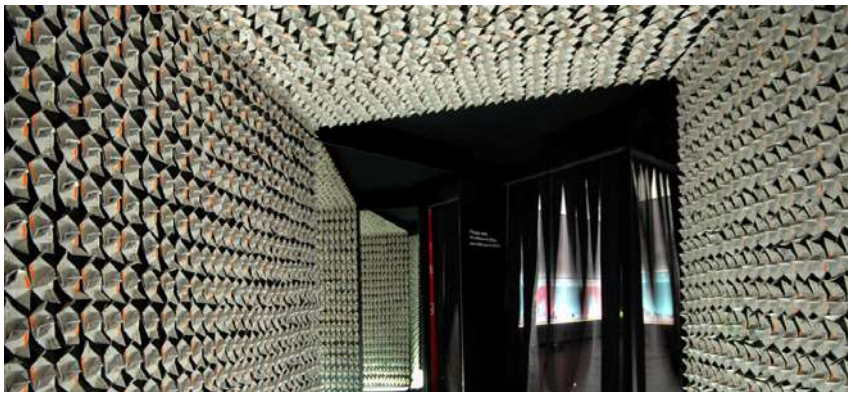

AXE 2.3 COMMUNIQUER DANS LES WAGONS

CONSTATS

La Ligne des Bulles, en traversant l'ensemble des paysages emblématiques de la Montagne de Reims et reliant Reims à Epernay, est un levier de communication incontournable pour le Parc à l'échelle du triangle marnais et au-delà (connexion à Paris, Strasbourg...). Un travail de communication original, informatif et pédagogique sur le PNRMR (biodiversité et paysages, parcours, patrimoine et tourisme, ...) pourrait permettre de donner des clefs de lecture aux voyageurs sur le territoire qu'ils parcourent.

CE QUI EST EN JEU

Cette campagne de communication est un support de valorisation du territoire et des hommes qui l'habitent :
• Poursuivre la dynamique de communication déployée sur la gare de Reims et au sein des gares du PNRMR.
• Utiliser les surfaces au sein des wagons (murs, sols) pour inviter les usagers à découvrir le territoire.
~~Interpeler~~ Interpeller, questionner, jouer ? Trouver un mode de communication adapté à tous les âges et milieux.
• Intégrer une réflexion de communication à plusieurs échelles (de l'échelle du quotidien au rayonnement international du territoire)
• Réfléchir autour d'une communication participative, permettant la récolte de données (avis sur les pôles-gares, les paysages traversés, fréquentés, ...)
• Valoriser la dimension habitée et productive du PNRMR. Qui habite le Parc ? Qui y travaille ? en impliquant les acteurs locaux dans la production de portraits, de recueils... Quel est le patrimoine vivant de ces lieux de production du champagne ? quels sont les produits locaux ?...

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Aÿ et communes proches / Epernay / Reims / Département de la Marne/ Région / SNCF / Acteurs locaux

PUBLICS CONCERNÉS

Usagers de la voie ferrée (habitants, étudiants, touristes locaux et internationaux) / Habitants des pôles-gares / Acteurs locaux (associations, élus, commerces...)

MISE EN ŒUVRE

- Engager une démarche entre le pôle communication du PNRMR, celui des villes-portes et la SNCF
- Organiser un concours d'idées en scénographie ou communication visuelle

2021	2025	2030	2035	2039

AXE 3

LA LISIÈRE ÉTENDUE

L'EXPÉRIENCE ET L'ESSENCE MÊME DE LA MONTAGNE DE REIMS

AXE 3 LA LISIÈRE ÉTENDUE : CARTE DES ACTEURS ET PAYSAGES TRAVERSES

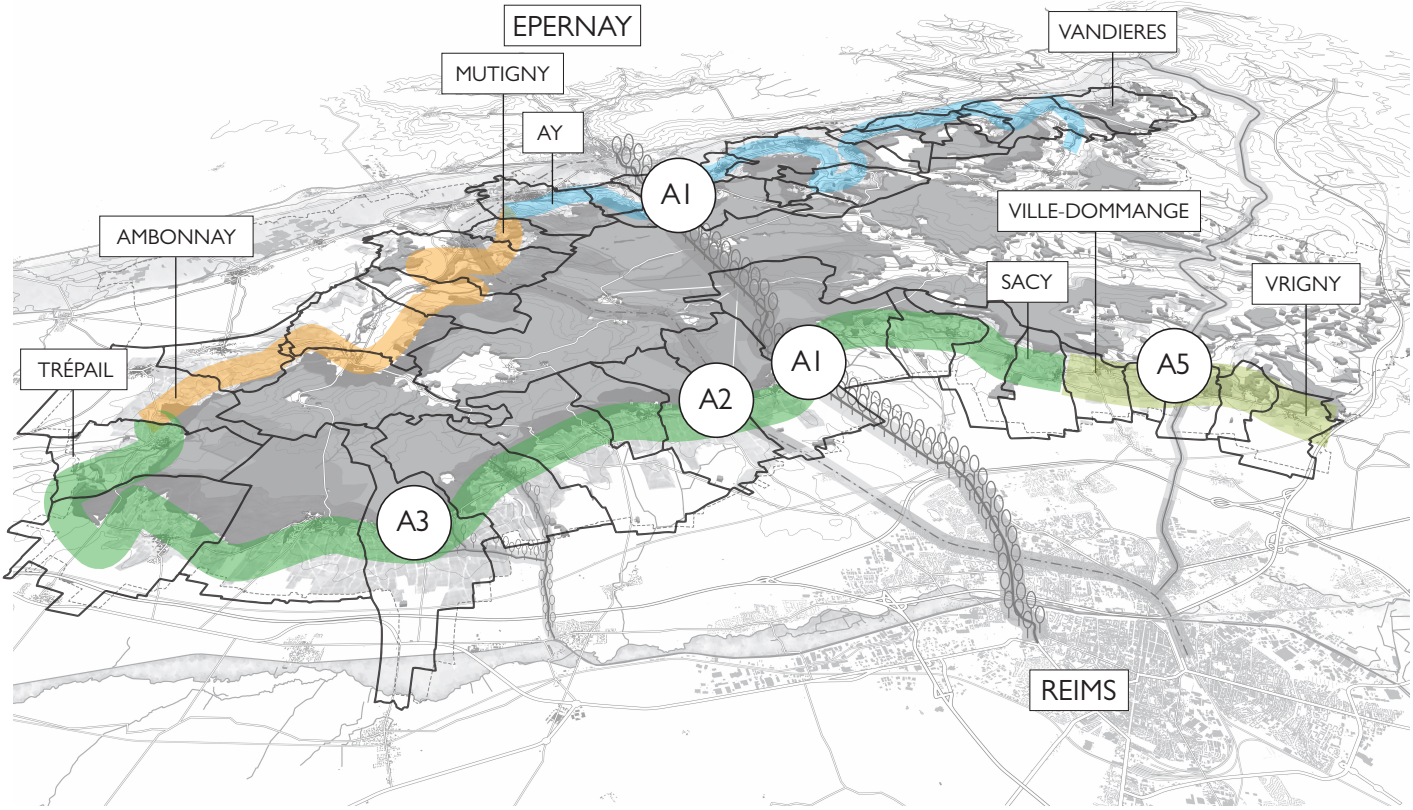

LA LISIÈRE ET LES BOISEMENTS DANS LA PENTE
le bois dans la pente, géré différemment que le plateau forestier, la courbe 200 NGF qui marque la ligne de crête, ainsi que les GR, dessinent une épaisseur plantée, nommée ici lisière étendue

LE COLLIER DES 40 COMMUNES FAISANT LE TOUR DE LA MONTAGNE DE REIMS

LES POINTS DE CONTACT AVEC LES AUTRES AXES STRATÉGIQUES :

A1 AXE 1 : LES ENTRÉES SUR LE PLATEAU PAR LA RD 951

A2 AXE 2 : LA GARE DE RILLY-LA-MONTAGNE ET LE TUNNEL EN LISIÈRE

A3 AXE 3 : L'ACCÈS AU RÉSEAU DES SITES REMARQUABLES PAR LE TRAITEMENT DU MAILLON MANQUANT

A5 AXE 5 : L'IMPORTANCE DES BOSQUETS DE LA RD980, EN BASCULE SUR LE TARDENOIS

L'EXPÉRIENCE ET L'ESSENCE MÊME DE LA MONTAGNE DE REIMS

L'ensemble paysager remarquable de la lisière forestière, de la courbe topographique 200 NGF et des boisements dans la pente dessinent et soulignent le sommet de la Montagne au-dessus des coteaux viticoles, de la vallée de la Marne et de la plaine crayeuse. Cet ensemble remarquable, partagé par quarante communes sur les soixante-cinq du Parc, est à la fois un milieu écologique unique, une zone de rencontre entre le paysage fermé de la forêt et les paysages dégagés des coteaux et de la plaine, une zone de rupture entre le paysage du plateau forestier et la cuesta d'Île-de-France mais aussi un paysage emblématique du PNRMR habité et parcouru par une grande diversité d'usagers.

C'est bien ici, en haut de la Montagne, entre forêt et coteau viticole, que l'expérience paysagère se fait intense, que la vue et le chemin deviennent des points de compréhension intimes d'un territoire plus vaste. Depuis le bas, c'est la lisière du massif forestier qui matérialise une sorte de ligne de crête idéale, véritable seuil entre l'univers des paysages agricoles dégagés, les coteaux et la plaine, et le monde de la forêt (le cœur frais et boisé du PNRMR). C'est une destination aussi bien pour les habitants des villages du PNRMR que pour les visiteurs qui approchent la Montagne de loin.

Agir pour préserver et renforcer la qualité paysagère de ce milieu exceptionnel, y intégrer une réflexion sur la lutte contre l'érosion des sols et les glissements de terrain, améliorer l'accueil des visiteurs, des promeneurs et des habitats signifient construire une stratégie paysagère capable de fédérer une grande diversité d'acteurs autour d'actions simples mais capables de construire et révéler un paysage exceptionnel.

DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES QUI RÉVÈLENT LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE LA MONTAGNE

- Entre Ville-Dommange et Vrigny, les villages accrochés en haut du coteau sont épaulés par un boisement/ lisière discontinu. La vue sur la plaine et sur Reims est contrebalancée par la vue qui s'ouvre sur le Tardenois ; à la chapelle St-Lié le panorama à 360° offre un véritable spectacle.
- La séquence des coteaux viticoles Nord et Nord-Est, entre Écueil et Trépail, est marquée par les villages perchés en haut du coteau, épaulés par une lisière continue, des boisements dans la pente et les forêts domaniales du plateau (Chêne à la Vierge et Verzy). Le GR 142 suit la crête de la montagne ou s'en détache pour traverser un village historique, donner à voir le cirque de Chamery... Le regard file au loin sur un horizon habité, la vue sur la plaine agricole et le Grand Reims caractérise cette séquence.
- A l'Est et Sud-Est, entre les villages Ambonnay et Mareuil-sur-Aÿ, la lisière marque la limite de la forêt en haut du coteau, les villages se trouvent aussi bien en haut qu'au pied du coteau. Le réseau hydrographique de la Livre dessine une vallée sur le flanc de la montagne. Cette séquence présente un intérêt faunistique et floristique de part les zones protégées Natura 2000 et les Znieff. Les vues s'alternent : de l'intériorité de la vallée de la Livre à l'horizon lointain vers la plaine crayeuse, le sud et Châlons-en-Champagne.
- A partir de Mareuil-sur-Aÿ, en allant vers l'Ouest, on rentre dans la séquence viticole de la vallée de la Marne. La lisière dessine la limite haute du coteau viticole sud, en balcon sur la vallée. Cette séquence forestière intègre les coteaux viticoles et les villages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les villages se disposent aussi bien en haut du coteau que près de la Marne, le GR142 suit un parcours en balcon.

AXE 3 LA LISIÈRE ÉTENDUE : CARTE DES ENJEUX

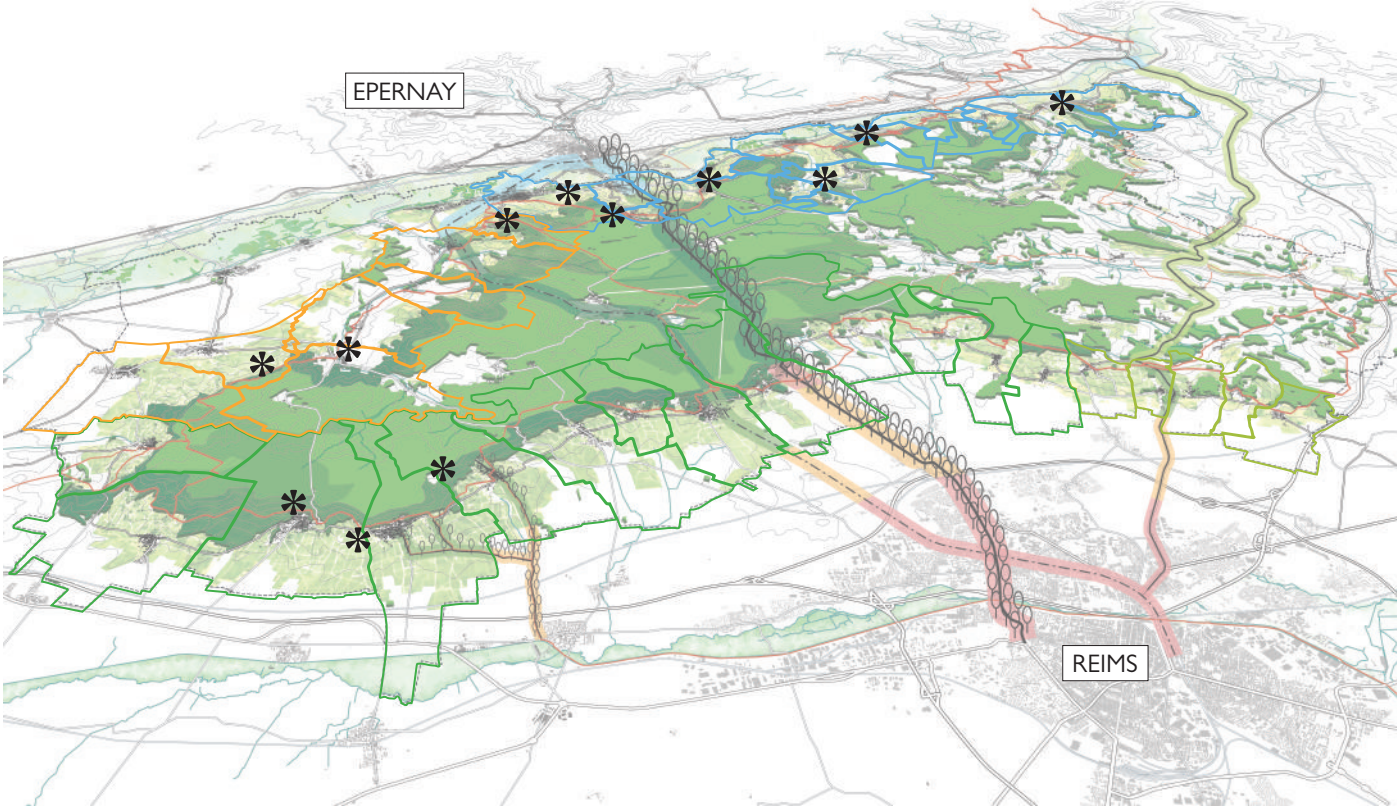

LA LISIÈRE ÉTENDUE DE LA MONTAGNE DE REIMS : DÉFINITION DU PLAN DE PAYSAGE

Est désigné par le terme de "lisière étendue", l'ensemble boisé, depuis l'orée du bois, la lisière, jusqu'au plateau forestier. Cette frange boisée en pente, gérée différemment que le plateau, dessine "le chapeau" de la Montagne depuis la plaine agricole, et qualifie cette épaisseur vécue et appréciée au quotidien par les habitants et différents publics du Parc. GR et cheminements aménagés pour les piétons et VTT parcourent cet espace frais et foisonnant, qui articule les paysages cultivés des vignes, le coteau, et celui du plateau forestier exploité.

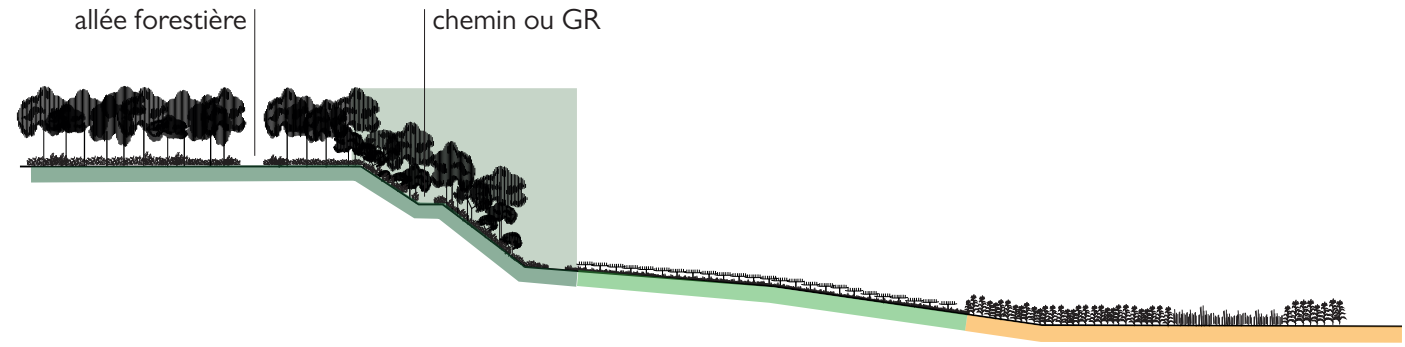

ENJEUX ET SITES D'INTERVENTION

AXE 3.1 FAIRE ÉMERGER L'ÉPAISSEUR DE LA LISIÈRE ÉTENDUE

La lisière étendue est un paysage à épaisseur variable qui se dessine entre la lisière forestière (milieu écologique), et l'épaisseur des bois dans la pente; elle s'arrête là où le plateau boisé commence. La courbe 200 NGF et le GR (et chemin de Compostelle) sillonnent ce ruban boisé en donnant à parcourir la Montagne et à voir le grand paysage. Lieu de promenades quotidiennes, de pèlerinages, de protection faunistique et floristique, cette épaisseur doit être valorisée par une politique de gestion et d'aménagements simple, facilement appropriable et coordonnée au niveau local.

AXE 3.2 FAIRE CONNAÎTRE LES SÉQUENCES POUR DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROJET ET DE VALORISATION PARTAGÉES

LE COTEAU VITICOLE NORD, EN BASCULE SUR LE TARDENOIS

Ce paysage en bascule doit être valorisé et mis en scène par la recherche d'un équilibre vertueux entre massifs boisés discontinus, coteaux viticoles, villages et paysages cultivés du Tardenois. Le GR 142 et la courbe 200 NGF marquent le basculement en donnant à voir au Nord, Reims et la plaine, et au Sud le "plateau resculpté" et les paysages du Tardenois.

LE COTEAU VITICOLE NORD ET SES VILLAGES EN LISIÈRE FORESTIÈRE

Les villages perchés en contact de la lisière tendent à se développer davantage sur les terrains boisés. Équipements, habitats, connexions au centre-bourg, la problématique urbaine doit être pensée à l'échelle de ce coteau. La préservation de cette séquence est un enjeu à l'échelle du grand Reims.

LE COTEAU SUD/EST ET SES MILIEUX PROTÉGÉS

Marquée par de nombreuses zones Znieff et Natura 2000, cette séquence, du fait de sa forte fréquentation, nécessite un travail d'aménagement : accès depuis les villages en bas de coteau, politique de valorisation de ces paysages.

LE COTEAU VITICOLE SUD, EN BALCON SUR LA VALLÉE DE LA MARNE

Coteau viticole inscrit au patrimoine de l'Unesco, belvédères sur la vallée de la Marne, son canal latéral et la ville d'Epernay... Cette séquence est à valoriser par une réflexion sur les connexions vallée/coteau/lisière, sur la qualité des aménagements urbains et des sites d'accueil.

AXE 3.3 FAIRE CONNAÎTRE LES PRATIQUES VERTUEUSES EN LISIÈRE

Le Plan de paysage est l'occasion de mettre en réseau une pluralité d'acteurs, afin d'échanger, partager et valoriser les bonnes pratiques et les projets exemplaires ayant lieu sur ce paysage de lisière étendue. L'ambition est de fédérer les acteurs locaux et d'impliquer l'habitant dans la préservation de cette épaisseur paysagère fédératrice, en créant un groupe de travail et de réflexion que l'on pourrait appeler "la communauté lisière".

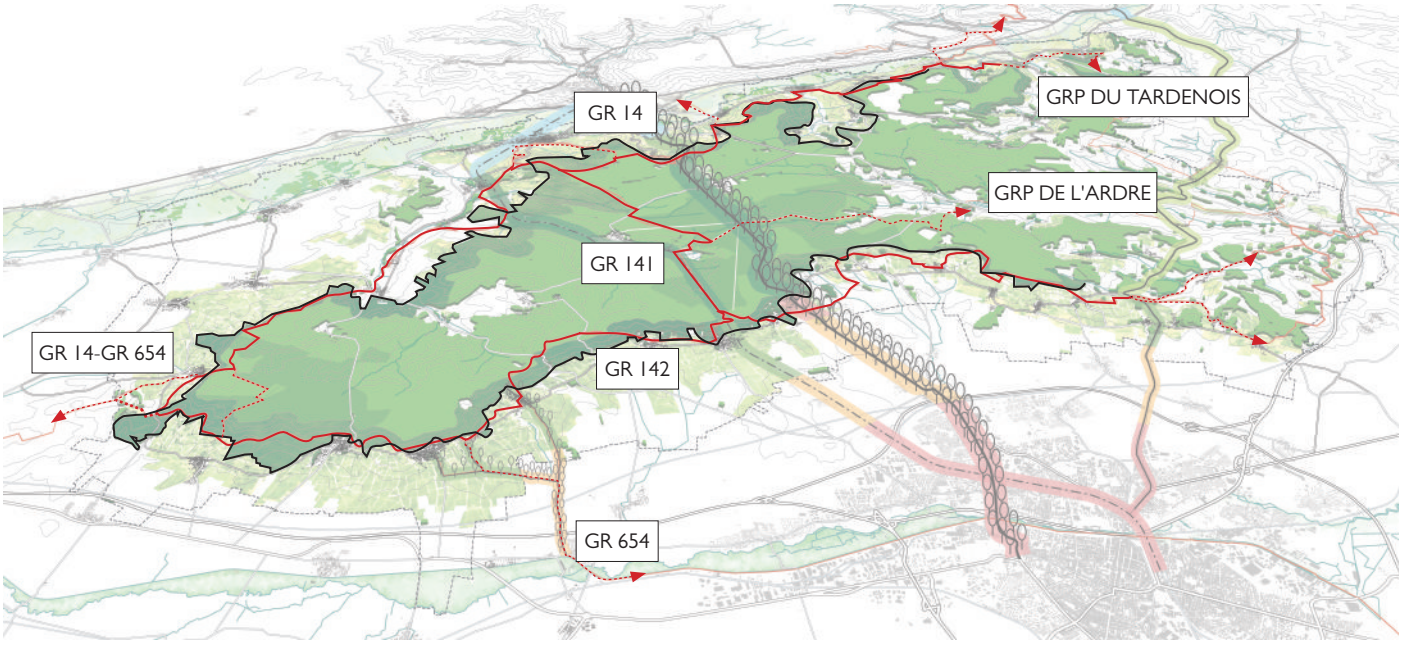

LA LISIÈRE ÉTENDUE

LA LIGNE DE LISIÈRE

LES GR ET GRP QUI PARCOURENT LA LISIÈRE ÉTENDUE

LES CONNEXIONS AUX GR ET GRP EN DEHORS DE LA LISIÈRE ÉTENDUE

PHOTOS DE L'EXISTANT : l'épaisseur forestière vue de l'extérieur près de Verzy, la lisière habitée à Verzy, une percée visuelle sur le grand paysage, depuis le GR, gravir l'épaisseur forestière, à Rilly-la-Montagne.

PROJETS DE RÉFÉRENCE : belvédère du sentier pédagogique de Mailly-Champagne, Ika Méditation Spot, bois, 2015, par Nomad Studio et Batlab Architects, plateforme en bois, aménagement Lac de Vassivière.

AXE 3.1 FAIRE ÉMERGER L'ÉPAISSEUR DE LA LISIÈRE ÉTENDUE

CONSTATS

Quand on dessine sur une carte la ligne de la lisière forestière, l'épaisseur des boisements dans la pente, la courbe 200 NGF et le chemin du GR, on identifie une étendue paysagère remarquable, à forte valeur environnementale et multifonctionnelle. C'est un paysage iconique parcouru et habité. Le GR souligne la valeur de ce paysage remarquable en le rendant praticable. En faisant le tour de la Montagne, il donne accès au plateau forestier en reliant les villages perchés, les belvédères de la Montagne, une grande diversité de parcours de randonnée et de sites Natura 2000 et Znieff.

CE QUI EST EN JEU

• Préserver cette épaisseur plantée par une gestion vertueuse est un enjeu aussi bien local (biodiversité, préservations des habitats, protection du sol, gestion des eaux de ruissellement, valorisation des paysages et des promenades parcourus par les habitants et les visiteurs, ...) que régional. La Montagne de Reims se dessine au loin par son triptyque paysager, la lisière et ses boisements dans la pente sont le premier repère, le premier appel que l'on voit de loin. Sans cette lisière étendue la montagne n'existerait pas.
• Valoriser les GR et GRP à l'échelle du PNRMR par un travail d'acupuncture sur le linéaire des sentiers, pour homogénéiser la qualité des ouvrages le long de ces parcours (écoulement des eaux pluviales, points d'arrêts, accès, belvédères, ...) est un enjeu de taille. La prise en main par les acteurs locaux du chemin du GR et la valorisation des parcours y donnant accès est un enjeu incontournable.
• Communiquer sur ce réseau de cheminements pour l'ouvrir aux usagers venus d'ailleurs et mieux le connecter au territoire du PNRMR (sentes, sites remarquables, villages proches, parcours VTT, ...) est l'occasion de redistribuer harmonieusement la fréquentation des visiteurs sur le territoire.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Maires des communes concernées par la lisière forestière / SGV / ~~CIVC~~ Comité Champagne/ Mission UNESCO / ONF / CRPF / CUGR/ CCPC/CCGVM /SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région/ Département de la Marne / DREAL

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR et du territoire proche / Touristes locaux / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

- Création d'un plan de gestion et de valorisation de la lisière et des boisements dans la pente.
- Création d'un plan de gestion et de valorisation des GR et GRP à destination des communes.
- Mise en oeuvre d'un manuel "boîte à outils" d'aménagements simples en partenariat avec la filière bois local.
- Lancement d'un atelier de projet - création d'aménagements en lisière (mobilier, ouvrage technique, accès...)

2021	2025	2030	2035	2039

3.2.1 LE COTEAU VITICOLE NORD EN BASCULE SUR LE TARDENOIS

3.2.2 LE COTEAU VITICOLE NORD ET SES VILLAGES EN LISIÈRE FORESTIÈRE

3.2.3 LE COTEAU SUD/EST ET SES MILIEUX PROTÉGÉS

3.2.4 LE COTEAU VITICOLE SUD, EN BALCON SUR LA VALLÉE DE LA MARNE

PHOTOS DE L'EXISTANT : Verzenay, Rilly-la-Montagne, Val-de-Livre et Fleury-la-Rivière

PROJET DE RÉFÉRENCE : OAP, Orientation d'Aménagement et de programmation sur le projet d'aménagement d'un quartier d'habitation en lisière à Rilly-la-Montagne, réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims.

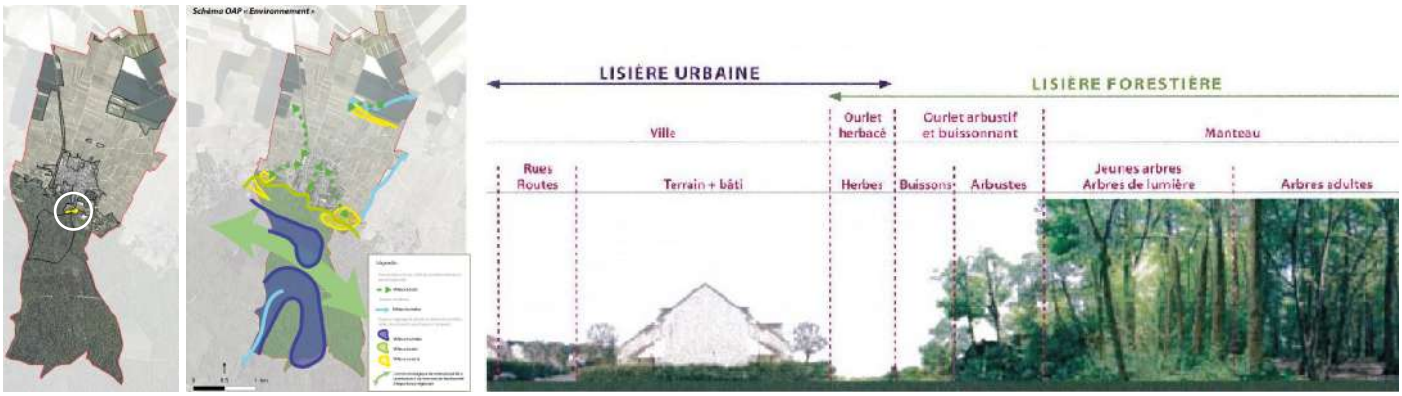

AXE 3.2 CONNAÎTRE LES SÉQUENCES POUR DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROJET ET DE VALORISATION PARTAGÉES

CONSTATS

C'est à la lisière du bois que l'on quitte la forêt et que l'on se retrouve face aux grandes vues dégagées : sur la plaine agricole et la ville de Reims, le Tardenois, la plaine crayeuse et l'horizon dégagé vers Châlons-en-Champagne au Sud ou encore sur la Vallée de la Marne. Ces quatre horizons, auxquels s'ajoutent des typologies de villages, des topographies, des sites remarquables, des réseaux de cheminements, qualifient quatre séquences majeures. L'aménagement et la préservation de ce paysage passent par une prise de conscience des acteurs locaux, chaque séquence étant associée à des enjeux et des problématiques spécifiques.

CE QUI EST EN JEU

• Pour garantir le développement harmonieux de ce paysage emblématique, les aménagements urbains, les réflexions sur les connexions au plateau forestier et aux villages, la gestion des risques, doivent se poser à l'échelle de séquences identifiées.
• Valoriser les bonnes pratiques en termes d'aménagements urbains en lisière pour stimuler la discussion autour d'exemples concrets déjà menés sur le territoire (exemple du PLU de Rilly-la-Montagne, aménagement du parcours de la carrière pédagogique à Mailly-Champagne, restauration des prairies sèches...)
• Valoriser les accès à la lisière depuis les cœurs de villages (trame plantée, signalétique, maintien de chemins communaux sur les PLU...) par des trames paysagères multifonctionnelles (agroforesterie, vergers, espace public...)
• Gérer qualitativement les aménagements techniques liés au ruissellement des eaux pluviales et les éboulements de terrain. (ex Ambonnay)
• Mettre en scène et valoriser le lien lisière/coteaux UNESCO/vallée de la Marne

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Maires des communes concernées selon la séquence / SGV / Comité Champagne/ Mission UNESCO / ONF / CRPF / CUGR/ CCPC/CCGVM /SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région/ Département de la Marne / DREAL

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR /Touristes locaux / Touristes internationaux ...

MISE EN ŒUVRE

- Communication autour des bonnes pratiques d'aménagements urbains en lisière (phase 03 du Plan de paysage)
- Valoriser et prendre en compte l'importance du lien village/lisière dans la révision des PLU
- Valoriser l'importance de cette épaisseur dans la Charte du Parc

2021	2025	2030	2035	2039

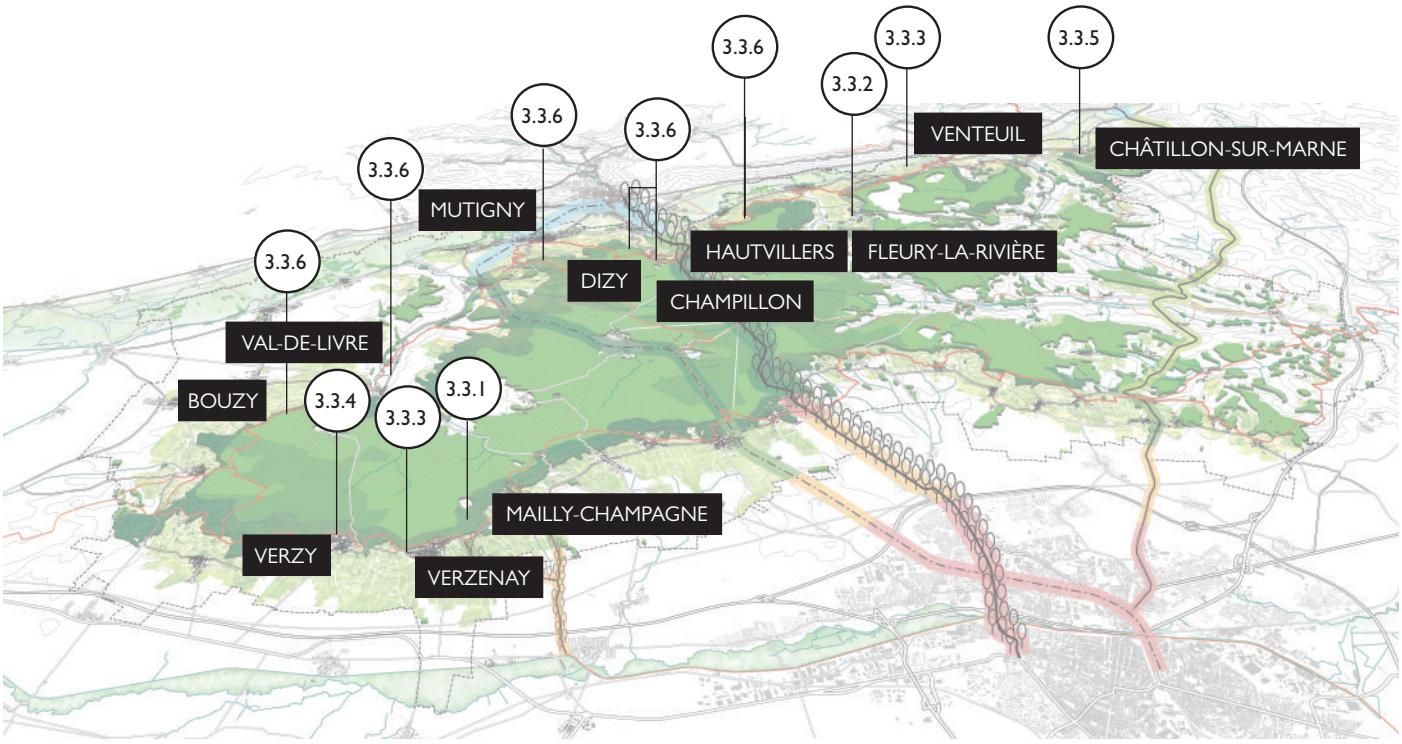

3.3.1 LA CARRIÈRE PÉDAGOGIQUE DE MAILLY-CHAMPAGNE

3.3.2 LA CAVE AUX COQUILLAGES À FLEURY-LA-RIVIÈRE

3.3.3 PLU DE VENTEUIL ET RILLY-LA-MONTAGNE

3.3.4 ÉQUIPEMENT SPORTIF À VERZENAY

3.3.5 BELVÉDÈRE DE CHÂTILLON-SUR-MARNE

3.3.6 POINTS DE VUE AMÉNAGÉS

PHOTOS DE L'EXISTANT : la carrière pédagogique, l'équipement sportif, le point de vue de Champillon, le belvédère Urbain II

PROJET DE RÉFÉRENCE : projet de la famille Legrand autour de la cave aux coquillages, aménagement d'un site à vocation pédagogique et expérimentale en lisière de forêt à Fleury-la-Rivière

AXE 3.3 FAIRE CONNAÎTRE LES PRATIQUES ET LES ACTEURS VERTUEUX

CONSTATS

Bien avant que l'on identifie et nomme ce paysage emblématique, ses qualités propres ont invité les acteurs locaux à y développer des pratiques vertueuses, ce paysage étant déjà "un bien commun". L'histoire de ce paysage doit avant tout être partagée et diffusée par ceux qui l'habitent, en partenariat avec le Parc et les différentes structures territoriales. Qui de mieux placés que les acteurs locaux pour raconter le parcours et la richesse de cette lisière perçue comme le lieu privilégié de compréhension de la Montagne de Reims ?

CE QUI EST EN JEU

• Faire émerger une "communauté-lisière" et des bonnes pratiques en réunissant les acteurs locaux ayant menés un projet vertueux en lien avec la lisière étendue, sur des problématiques diverses telles que : les aménagements urbains, la gestion des eaux pluviales dans les vignes, la désimperméabilisation des sols, des projets pédagogiques accessibles au public (Cave aux coquillages, sentier pédagogique de Mailly-Champagne, ...), les aménagements de points de vue par les communes et le Parc ...
Quarante communes concernées, c'est d'autant plus d'habitants, d'élus, d'entrepreneurs, qui agissent de manière qualitative et exemplaire, à soutenir, à valoriser, à mettre en réseau, pour communiquer, échanger et créer une véritable communauté d'acteurs, porteuse de projets et de volonté d'action sur le territoire.
• Elire des "référents-lisière" par séquence, volontaires et engagés, capables de fédérer un projet collectif porté par un grand nombre d'acteurs.
• Cartographier les actions exemplaires réalisées ou en cours comme projet référent pour de futurs aménagements et supports de communication.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Maires des communes concernées selon la séquence / SGV / Comité Champagne/ Mission UNESCO / ONF / CRPF / CUGR/ CCPC/CCGVM / SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région/ Département de la Marne / DREAL Associations locales / Acteurs privés du territoire

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR /Associations locales / Acteurs privés du territoire

MISE EN ŒUVRE

- Mise en oeuvre Plan de paysage Phase 03 > Fiche action "créer la communauté-lisière" (premier colloque)
- Création d'un groupe de travail avec différents acteurs locaux, sur les aménagements en lisière
- Création d'une Chartre des bonnes pratiques en lisière, à laquelle les communes peuvent adhérer afin de porter des ambitions communes à la bonne échelle

2021	2025	2030	2035	2039

AXE 4

MAILLON MANQUANT

RELIER LA COULÉE VERTE DE LA VESLE AU SOMMET DE LA MONTAGNE DE REIMS

AXE 4 LE MAILLON MANQUANT : CARTE DES ACTEURS ET PAYSAGES TRAVERSES

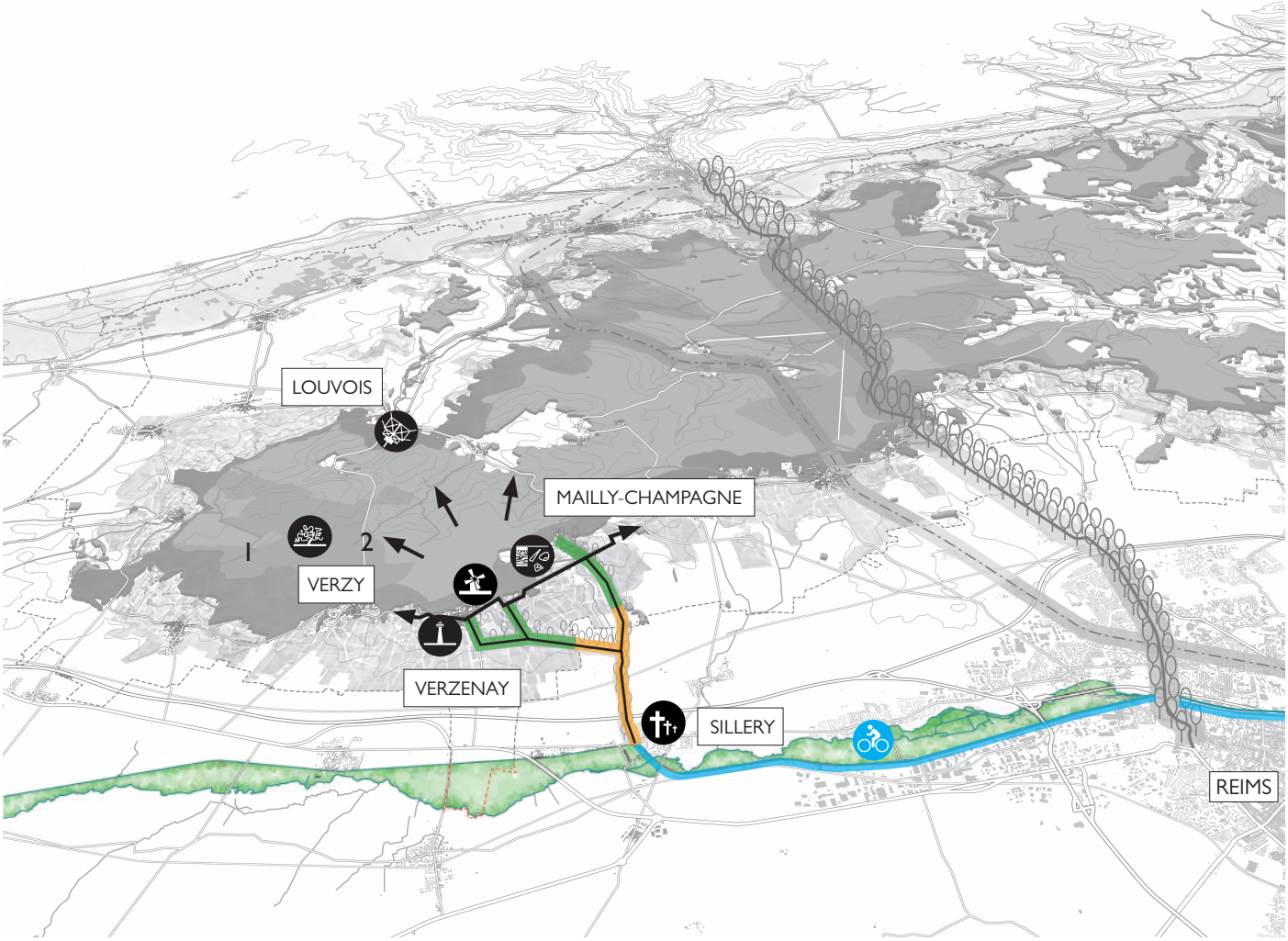

LE LIT HUMIDE DE LA VESLE ET SON CANAL

LA COULÉE VERTE AMÉNAGÉE DE REIMS À SILLERY

LE CIMETIÈRE MILITAIRE DE SILLERY

LE PHARE DE VERZENAY

LE MOULIN DE VERZENAY

LES FAUX DE VERZY

LE CHÂTEAU DE LOUVOIS

LE SENTIER PÉDAGOGIQUE DE MAILLY-CHAMPAGNE

1-2 LES AUTRES POINTS D'INTÉRÊTS (1: la zone Karstique, 2: Le point culminant du Mont Sinaï)

← LES CONNEXIONS AUX SOMMETS (Accès au GR et sentiers sur le plateau forestier, connexion à la route du champagne qui dessert les villages perchés)

RELIER LA COULÉE VERTE DE LA VESLE AU SOMMET DE LA MONTAGNE DE REIMS

Depuis le centre-ville de Reims, l'aménagement de la coulée verte le long du canal de l'Aisne à la Marne, dans la vallée de la Vesle, jusqu'à la halte fluviale de Sillery, fait l'unanimité. C'est un parcours piéton et cycliste de qualité, très apprécié par les habitants de Reims, des villages de la Montagne de Reims et ceux à proximité. Une fois arrivé à Sillery, les sites emblématiques de la Montagne de Reims ne sont plus si loin : les coteaux viticoles et les villages historiques de Verzy et Verzenay, le sentier pédagogique de Mailly-Champagne, l'Ecomusée du phare de Verzenay, le Mont Sinaï, les Faux de Verzy, ... Seulement cinq kilomètres sur le chemin du GR654 (aussi appelé Chemin de Compostelle), en traversant la plaine céréalière et le coteau viticole, séparent en effet les paysages emblématiques de la vallée de la Vesle et du haut de la Montagne (Verzy). Cependant, ces cinq kilomètres ne font l'objet d'aucune valorisation paysagère. Il s'agit donc ici de poursuivre et de compléter le réseau existant en reliant le PNRMR au Grand Reims et à la ville-porte de Sillery. (Voir Objectif de la charte 2020 : Projet de connexion des sentiers et des liaisons douces : OBJ 4, constituer un réseau cohérent de voies de déplacement doux avec les villes-portes).
Cette liaison entre Sillery et le haut de la Montagne (RD308 et GR) n'est aujourd'hui pas à la hauteur des sites qu'elle relie. L'enjeu de cette action est de mettre en réseau les interventions menées en haut de la Montagne par le PNRMR et ses communes, et en bas le Grand Reims, autour d'une stratégie paysagère et touristique commune. Agir pour préserver et renforcer la qualité paysagère et améliorer l'accueil des visiteurs et promeneurs sur ces séquences signifie poursuivre une véritable politique locale de valorisation des paysages.

UN RÉSEAU DE PAYSAGES EMBLÉMATIQUES À COMPLÉTER

- La coulée verte relie sur sa partie Sud, le pont de la Vesle dans le centre de Reims, à la halte fluviale de Sillery, par une bande cyclable plantée de 11 km. Ici le paysage est remarquable, le bois humide de Sillery silloné par la Vesle et son réseau hydraulique, le canal, le cimetière militaire et sa vue imprenable sur la Montagne de Reims,
- Dans la plaine agricole, le chemin du GR suit la RD308, le trajet est rythmé par les points hauts des ponts qui enjambent les grandes infrastructures (l'autoroute A4 et la ligne TGV) et les petits bosquets abritant des zones humides et des fermes. Au loin le coteau viticole de la Montagne de Reims et son sommet boisé se détachent du paysage dégagé de la plaine crayeuse.
- Une fois sur le coteau viticole, la pente augmente progressivement, la trame du parcellaire agricole multiplie les itinéraires permettant d'accéder au Moulin de Verzenay et à la forêt en suivant le GR, au Phare de Verzenay ou encore au village de Verzy en suivant le chemin de Barberie. La vue change selon la pente du terrain, tantôt vers la plaine et l'horizon dégagé, tantôt vers la vigne, les villages historiques et leurs architectures iconiques (le Moulin et le Phare de Verzenay).
- En haut de la Montagne, le GR suit la lisière, s'insinue dans les boisements en pente suivant l'ancien chemin du CBR (chemin de fer de la banlieue de Reims), traverse les villages historiques. C'est un véritable réseau de sites remarquables qui relie les paysages emblématiques de la proue de la Montagne : le moulin et le phare de Verzenay, les villages perchés, la carrière pédagogique de Mailly-Champagne, le GR, le Mont Sinaï, la Forêt domaniale de Verzy, des zones karstiques remarquables, les Faux de Verzy, et plus loin le Château de Louvois et les zones protégées Natura 2000...

AXE 4 LE MAILLON MANQUANT : CARTE DES ENJEUX

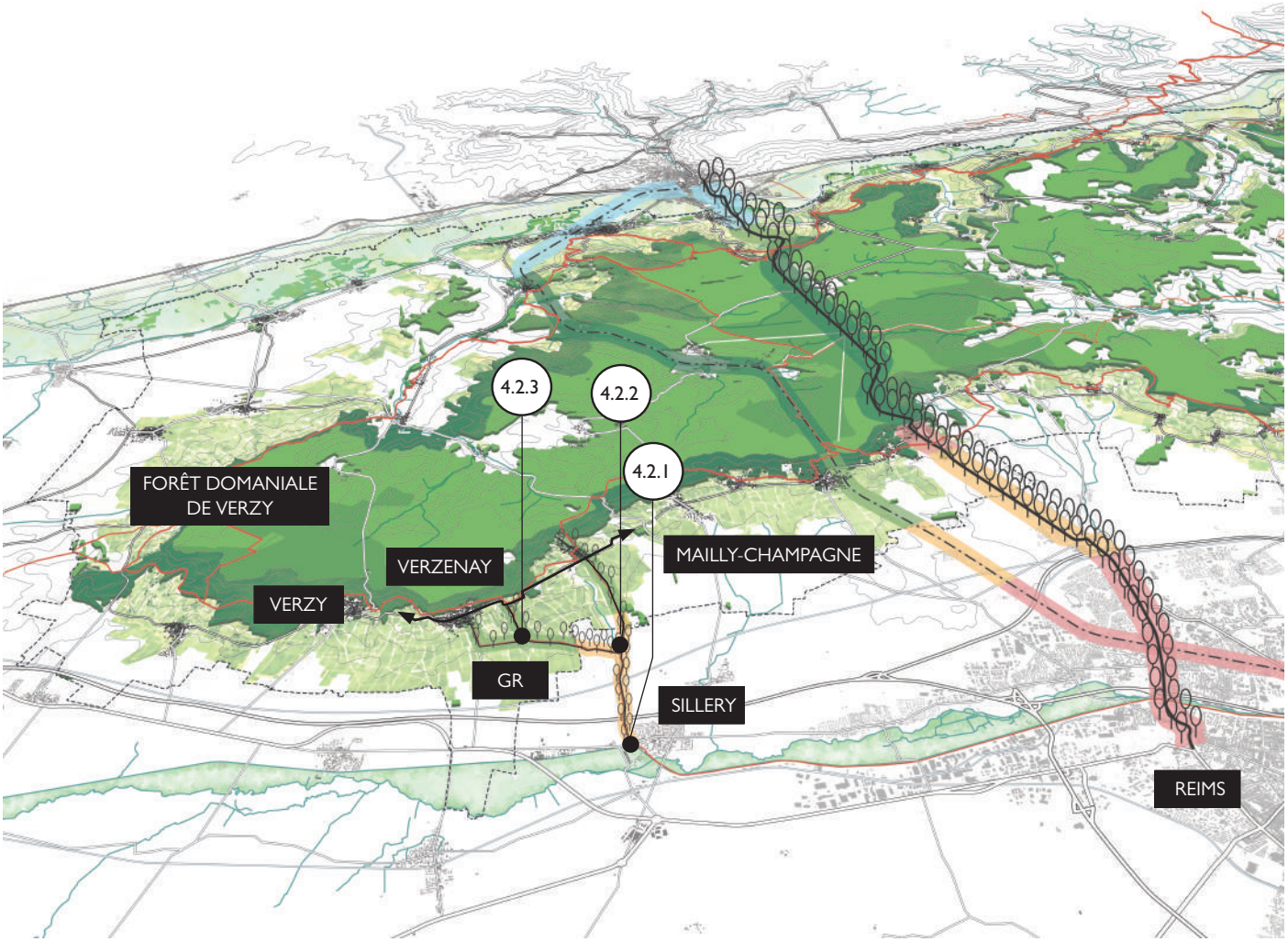

ENJEUX ET SITES D'INTERVENTION

AXE 4.1 PLANTER LE MAILLON MANQUANT

Renforcer la qualité paysagère de ce linéaire par une trame plantée à l'échelle du piéton et du cycliste, qui vient accompagner et signaler le parcours du GR et la route départementale 308, qui relient la Montagne de Reims à la ville-porte de Sillery et à la coulée verte de la Vesle. Créer de l'ombre et des points d'arrêts dans la plaine agricole et le coteau viticole, parfois hostiles à traverser.
Planter ce linéaire est aussi connecter, par un nouveau corridor écologique, la vallée humide de la Vesle, en bas de la Montagne, à la lisière et au plateau forestier, en haut derrière les villages perchés.

AXE 4.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES

4.2.1

LA HALTE FLUVIALE DE SILLERY : UN PIVOT VERS LA MONTAGNE ET LES PAYSAGES HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA VESLE (HORS PNRMR)

Point d'arrivée de la Coulée Verte, pour les piétons et les cyclistes, aire de stationnement voitures et halte fluviale, ce site peu valorisé a le potentiel de devenir une porte d'accès à la montée vers la Montagne : un point d'accueil du public, de communication et de valorisation des sites à proximité : cimetière militaire, GR et Chemin de Compostelle, musées, Faux de Verzy, forêt domaniale, villages, prés humides de la Vesle...

ACCUEILLIR ET ORIENTER VERS LE RÉSEAU DES SITES REMARQUABLES DE LA MONTAGNE

4.2.2

Situé le long de la RD308, là où le GR tourne vers le coteau viticole et Verzenay et où la RD pousuit poursuit son chemin vers Mailly-Champagne, ce site est un lieu de repos, entre plaine et coteau, et un point d'orientation stratégique du territoire. En arrivant de Sillery, c'est ici que l'on décide de monter vers Mailly-Champagne et son parcours de la carrière pédagogique, véritable musée en plein-air, ou de suivre le GR vers Verzenay, le musée du phare, le moulin et les paysages emblématiques de la proue de la Montagne.

4.2.3

Site pilote situé au milieu du coteau viticole en belvédère, entre deux routes secondaires et des cheminements en pierre donnant accès aux vignes, au village et au Phare de Verzenay, cet espace est une opportunité de micro-aménagement en balcon sur la plaine agricole, afin de permettre de faire une halte à l'ombre, pique-niquer, contempler la vue dégagée et choisir le chemin à suivre vers le réseau des sites emblématiques de la proue de la Montagne de Reims...
Ce point d'arrêt donne à voir le grand paysage à 360°. Il profiterait tant aux vignerons (lieu de déjeuner, accueil de clients) qu'aux touristes, habitants ou cyclistes aguerris...

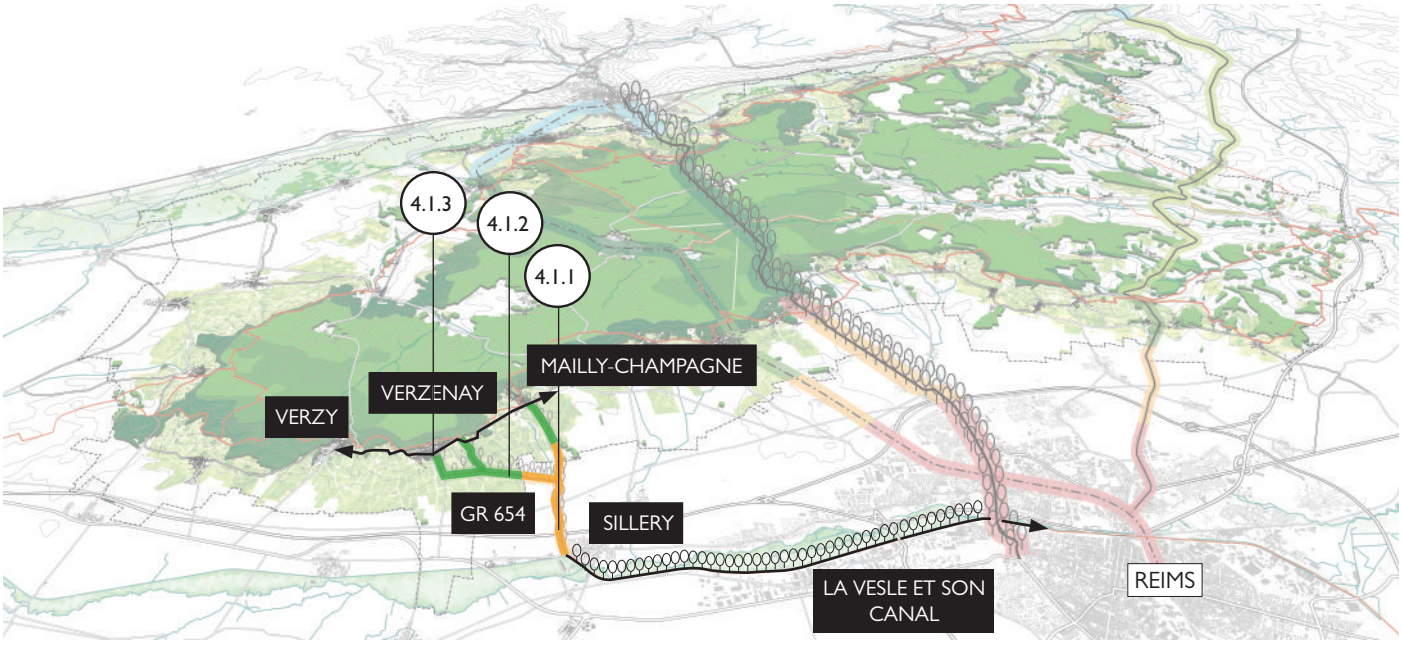

PLANTER :

4.1.1 LA PLAINE AGRICOLE

4.1.2 LE COTEAU VITICOLE

4.1.3 LES CONNEXIONS À LA LISIÈRE

POURSUIVRE LA PISTE CYCLABLE PLANTÉE :

LA COULÉE VERTE PLANTÉE
Vélo route entre Reims et la halte fluviale Sillery

PHOTOS DE L'EXISTANT : le franchissement de l'autoroute A4, un bosquet habité, plantation d'arbres fruitiers très ponctuelle, soutènement en pierres sèches et chemin du GR654 vers le Moulin de Verzenay

PROJETS DE RÉFÉRENCE : aménagement de la voie verte de Caen à Thury-Harcourt

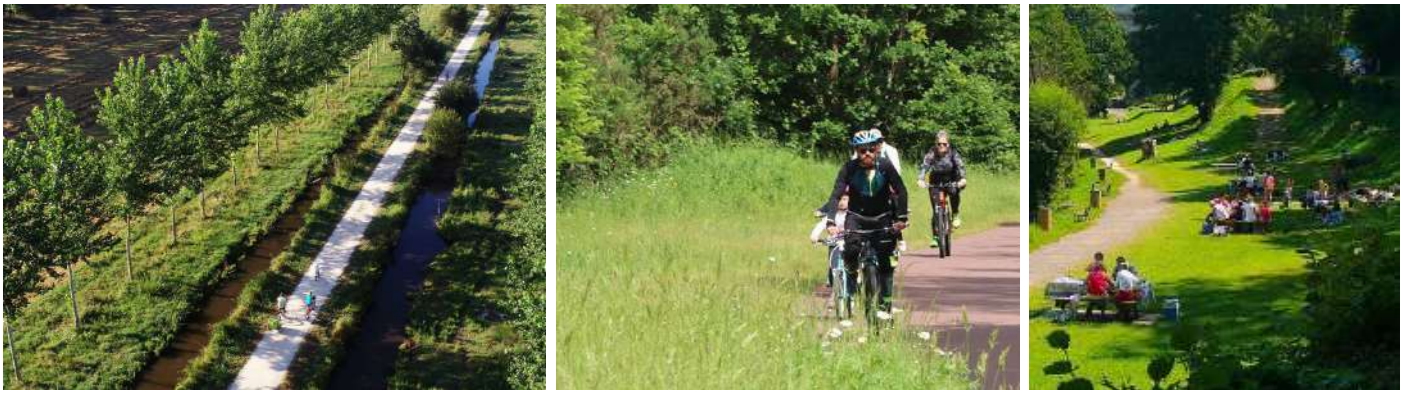

AXE 4.1 PLANTER LE MAILLON MANQUANT

CONSTATS

Un faible linéaire de parcours traverse la plaine céréalière et les coteaux viticoles en reliant le bas de la Montagne de Reims (la Coulée verte du canal de l'Aisne à la Marne et la ville-porte de Sillery) au sommet boisé et à son réseau de sites remarquables. Cinq kilomètres, non aménagés ni valorisés, mais investis par le passage des GR 145 et 654 et le chemin de « La voie de Vézelay », Chemin de Compostelle. Tous ces points d'accroche du territoire sont autant de raisons qui amènent à saisir, par le Plan de paysage, l'opportunité de valoriser ce réseau de liaisons douces pour tous, habitants et visiteurs.

CE QUI EST EN JEU

L'enjeu d'aménager le maillon manquant, en complétant le réseau des promenades paysagères qui relie les polarités touristiques incontournables de la Montagne de Reims, au Grand Reims, à la ville-porte de Sillery et à la Coulée verte de vallée de la Vesle est une opportunité à saisir pour des multiples raisons :
• Connecter le haut et le bas de la Montagne par un aménagement paysager qui soit à la fois : un parcours paysager accessible depuis le centre-ville de Reims et une trame verte (couloir écologique) reliant le haut et le bas de la Montagne.
• Lier des interventions, menées en haut par le PNRMR et ses communes et en bas par le Grand Reims et ses communes, autour d'une stratégie paysagère et touristique commune.
• Donner à découvrir sur un circuit court et accessible à tous (16 km entre Reims et Verzenay, 165 m de dénivelé) une grande diversité de paysages emblématiques de la Montagne de Reims et la vallée de la Vesle.
• Aménager des micro-zones de repos et d'accueil pour les usagers (belvédère, mobilier, espaces ombragés...) sur les "délaissés" du parcours.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Sillery, Mailly-Champagne, Verzenay, Verzy / Reims / CUGR/ Département de la Marne/ Région / Voies Navigables de France / Comité Champagne/ SGV/SCoT de la Région de Reims

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR /Habitants de Sillery, Reims et des autres villes situées sur le canal de l'Aisne à la Marne Touristes locaux / Touristes internationaux.

MISE EN ŒUVRE

- Phase 03 du Plan de paysage > Fiche Action "Planter le maillon manquant"
- PNRMR (demande de subventions faite au fond européen sur la mobilité douce)
- Chantier participatif plantation du maillon manquant (étudiants, habitants, Parc)

2021	2025	2030	2035	2039

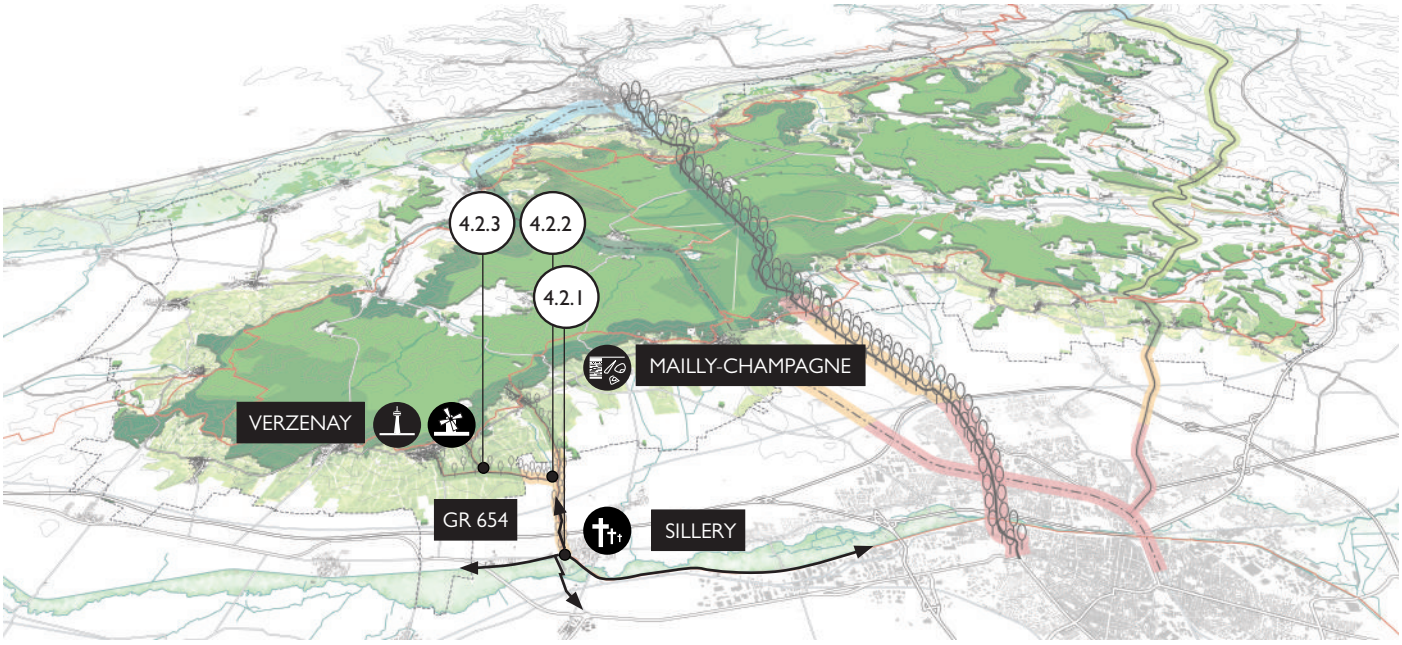

4.2.1 LA HALTE FLUVIALE DE SILLERY :
fin de l'aménagement de la Coulée verte, aire de pique-nique, parking.
le cimetière militaire face à la halte fluviale

4.2.2 L'EMBRANCHEMENT
Poursuivre la RD308 vers la carrière pédagogique de Mailly-Champagne ou tourner à gauche

4.2.3 LA PLACETTE DANS LES VIGNES
en belvédère sur le coteau viticole et la plaine agricole.

PHOTOS DE L'EXISTANT : la zone humide à Sillery, la halte fluviale de Sillery, l'embranchement, l'aire de repos dans le coteau

PROJETS DE REFERENCE : 1 et 2 : «la Voie des vignes», entre Beaune et Dijon, 46km aménagés en 3 phases, 3 : l'aménagement du site touristique des sources de la Loire, par Territoires)

AXE 4.2 AMÉNAGER DES SITES PILOTES STRATÉGIQUES

CONSTATS

Ces 150 mètres de dénivelé à parcourir entre la halte fluviale de Sillery et le village de Verzenay, offre aux usagers un itinéraire rapide pour rejoindre le haut de la montagne et les sites touristiques situés à proximité. Entre les grandes parcelles agricoles et les étendues de vignes, le Plan de paysage propose, pour compléter la mise en valeur paysagère de ces parcours (voir Axe 4.1), un travail sur l'orientation des usagers et la mise en place de points de pause, d'orientation et de compréhension du territoire, indispensable au développement de cet accès stratégique.

CE QUI EST EN JEU

• Faire de la halte fluviale de Sillery (1) un point de départ et d'orientation incontournable du territoire, en valorisant tant l'accès au réseau des sites emblématiques de la Montagne de Reims que les paysages humides de la vallée de la Vesle.
• Cibler et aménager progressivement des sites stratégiques pour accompagner les usagers dans leur parcours: points de repos, de communication, d'orientation et d'observation du territoire (dont les premiers sites pilotes 2 et 3)
• Valoriser le travail de la vigne et favoriser l'accueil des visiteurs le long du GR et sur des chemins bien identifiables (l'accès au coteau viticole étant plus ou moins facile et agréable selon les saisons)
• Inviter les habitants de la Montagne à descendre vers la vallée de la Vesle et les habitants des villes-portes et de Reims à monter sur la Montagne.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Villes de Sillery, Mailly-Champagne, Verzenay, Verzy / Reims /CUGR / Département de la Marne / Région / Comité Champagne / Voies Navigables de France /SCoT de la Région de Reims

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR / Habitants de Sillery, Reims et des autres villes situées sur le canal de l'Aisne à la Marne
Touristes locaux / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place un groupe de travail piloté par le PNRMR et réunissant les acteurs concernés
- Cibler ce parcours et les sites pilotes pour l'installation de "loges de vignes" faites par les étudiants de l'école de Châlons-en-Champagne lors des Universités d'été.
- Prévoir une mission de maîtrise d'œuvre pour un projet urbain et paysager autour de la halte fluviale de Sillery.

2021	2025	2030	2035	2039

AXE 5

LA RD980

DONNER À VOIR LE TARDENOIS

AXE 5 LA RD980 : CARTE DES ACTEURS ET PAYSAGES TRAVERSES

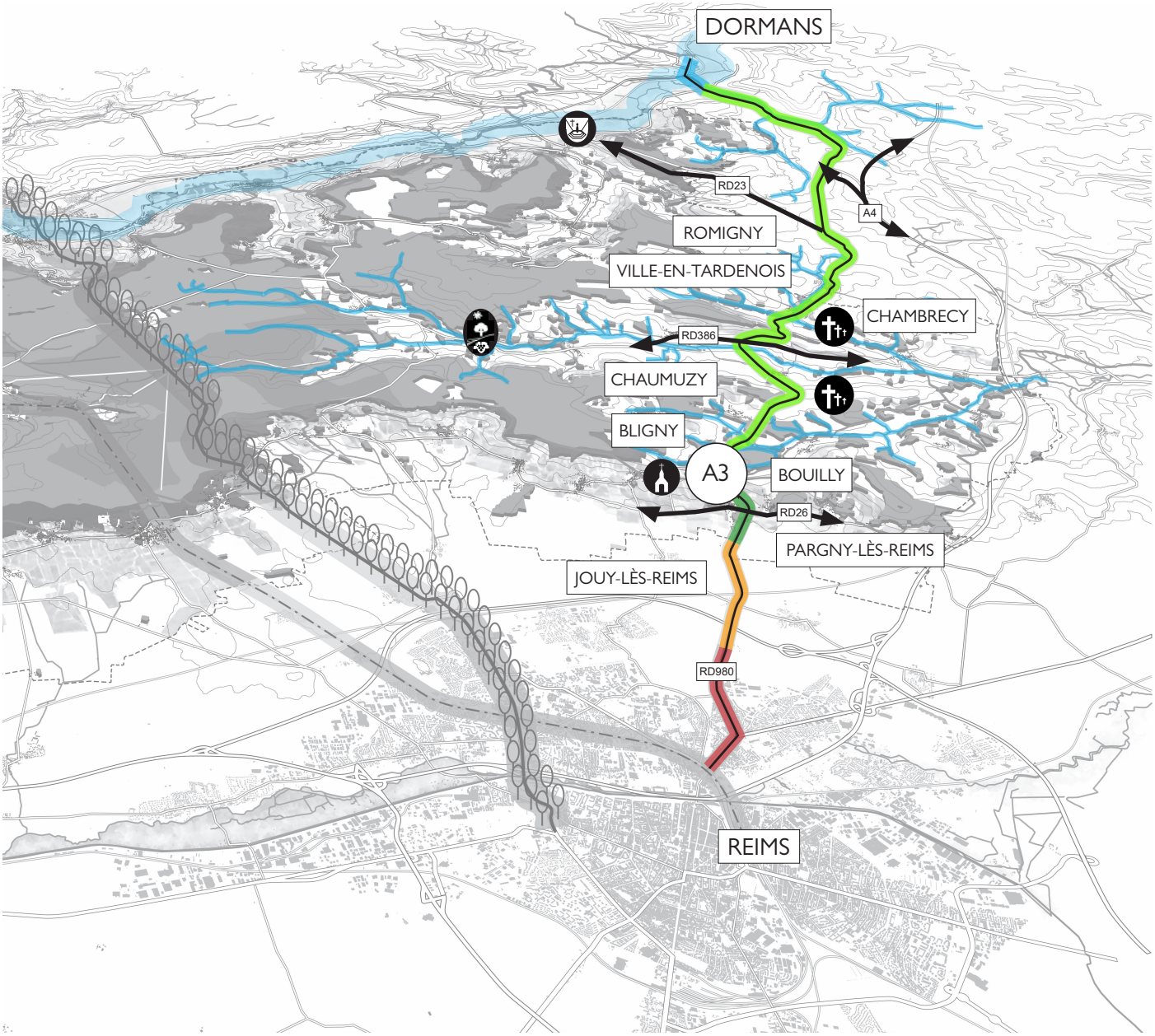

LA CHAPELLE SAINT LIÉ

LES CIMETIÈRES MILITAIRES FRANÇAIS ET ALLEMAND DE BLIGNY ET LE CIMETIÈRE ITALIEN DE BLIGNY

LA MAISON DU PARC A POURCY

LE BELVÉDÈRE URBAIN II À CHATILLON-SUR-MARNE

A3 LE POINT DE CONTACT AVEC L'AXE STRATÉGIQUE 3
LA LISIÈRE ÉTENDUE

LES CONNEXIONS MAJEURS AU TERRITOIRE

A4 LA SORTIE DE L'AUTOROUTE A4

DONNER À VOIR LE TARDENOIS

L'une des étymologies de "Tardenois" associe l'origine de ce nom à la racine celte *'tard'*, source. Ce sont en effet les nombreux cours d'eau (la vallée du Noron, la vallée de l'Ardre et la vallée de la Semoigne), qui dessinent ce paysage vallonné situé sur la frontière Ouest du PNRMR.
C'est en sortant de l'autoroute A4 ou en parcourant le territoire du PNRMR entre Reims et Dormans que l'on emprunte la RD980 ; c'est le cœur vallonné du Tardenois qui s'offre au regard. Ici on expérimente un paysage plus intime, une topographie douce, à taille humaine, une mosaïque de cultures façonnées par l'homme et par le réseau hydrographique dense. Limite Ouest du PNRMR, ce paysage de frontière marque la transition entre la cuesta d'Île-de-France, le plateau forestier et les paysages du plateau de Brie. C'est un véritable alter-ego aux grands paysages puissants des coteaux viticoles, du plateau forestier et de la plaine crayeuse. Ses villages, ses affluents, sa succession de points hauts (marqués par des cimetières) et de points bas, soulignés par la présence de l'eau, composent un ensemble paysager de grande qualité.

En complément du traitement des autres voies traversantes (la RD951 et la voie ferrée de la Ligne des Bulles), le Plan de paysage apporte la volonté d'une valorisation paysagère de points spécifiques le long de la RD980, afin de révéler les qualités de ces lieux et relier le Tardenois au reste de la Montagne. Depuis le centre de Reims, en allant vers Dormans, cette promenade paysagère donne à voir une mosaïque de paysages, et invite à parcourir les nombreux chemins de randonnées et de VTT.

UN LINÉAIRE MODELÉ PAR L'EAU

- Cette première séquence périurbaine relie le pont de la Vesle à Tinqueux en donnant à voir les différentes typologies de bâtis de la ville.
- La traversée de la plaine agricole est ponctuée de séquences plantées, la vue sur le sommet boisé de la Montagne de Reims est rythmée par les arbres qui bordent la route.
- La séquence du coteau viticole est marquée par la traversée du village de Pargny-lès-Reims qui articule la transition entre plaine et coteau. La montée est douce et sinueuse.
- Le Tardenois se révèle par un effet de basculement en point haut, caractérisé par la traversée d'un bosquet, résidu du massif forestier d'autrefois. Là, l'horizon sur le Tardenois, sa mosaïque de paysages et ses vallonnements, est spectaculaire. Au fil de la route, les vallées humides, les points hauts marqués par les cimetières de la Première guerre mondiale et les villages rythment le parcours et plongent l'usager dans la richesse de ces paysages. On traverse successivement les villages de Bligny, Chambrecy, Ville-en-Tardenois, Romigny et Passy-Grigny.
- La Vallée de la Marne, en dehors des limites du PNRMR, dessine la dernière séquence entre Verneuil et Dormans.

AXE 5 LA RD980 : CARTE DES ENJEUX

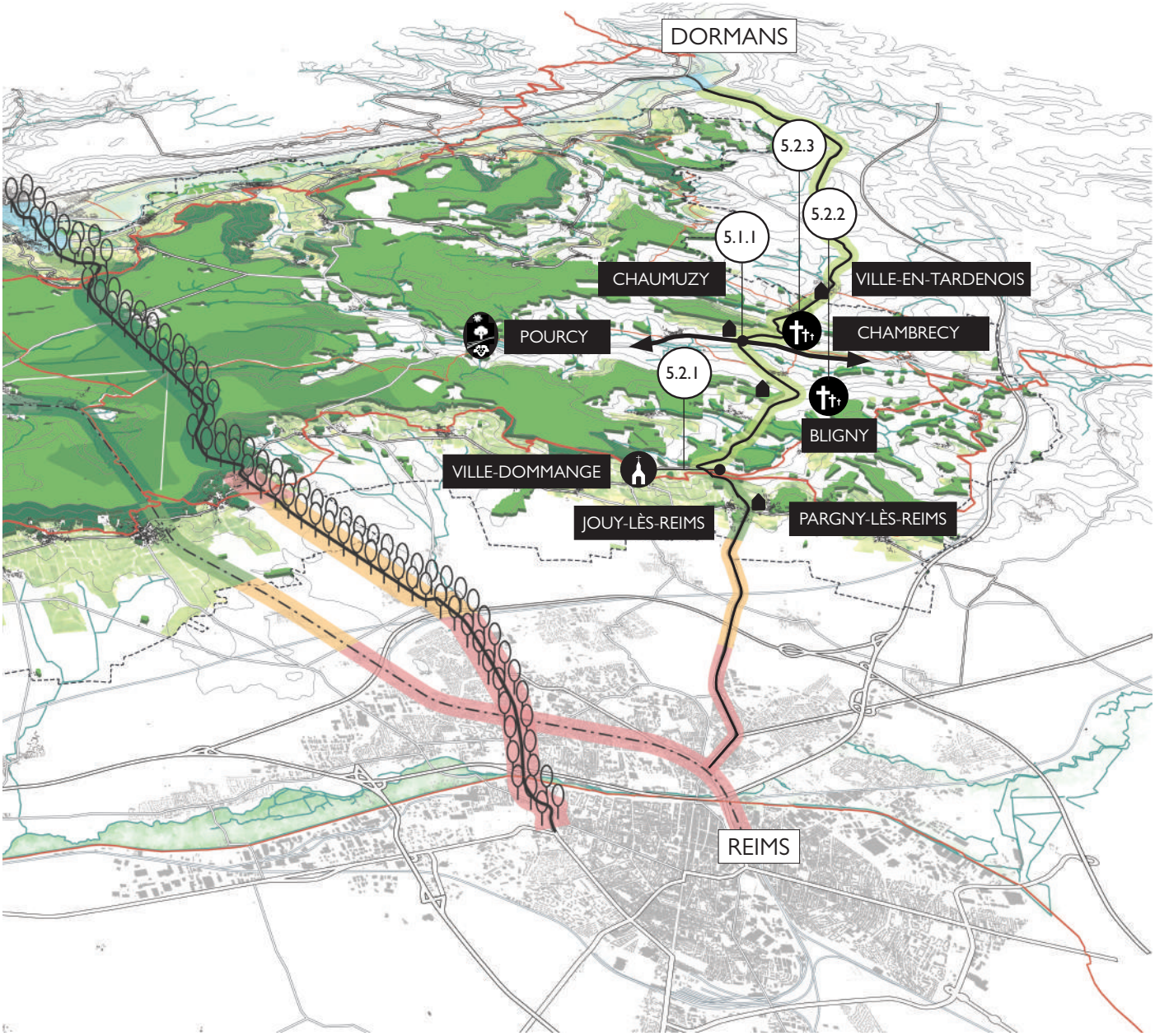

ENJEUX ET SITES D'INTERVENTION

AXE 5.1 IRRIGUER LE TERRITOIRE : CONNEXIONS ET VILLAGES

DYNAMISER LES VILLAGES

Les nombreux villages traversés ou situés à proximité de la RD980 abritent un petit patrimoine bâti caractéristique du Tardenois : églises romanes, lavoirs, loges de vignes...
Le maillage des chemins de randonnées et de VTT, y compris le GR142 et le GRP de l'Ardre, traverse ces villages qui deviennent naturellement des lieux de départs de circuits aménagés.
Valoriser et signaler ce maillage de découverte, inviter à découvrir le petit patrimoine serait un levier de dynamisation des villages. C'est dans les villages que l'on doit présenter la carte de la RD980 et illustrer ses multiples connexions aux paysages emblématiques de la Montagne de Reims (la connexion à la RD23 qui mène à Châtillon-sur-Marne et son belvédère Urbain II par exemple).

5.1.1

LA VALLÉE DE L'ARDRE / LE ROND-POINT DE CHAUMUZY

Cette traversée de la RD980 irrigue le Tardenois d'Est en Ouest au fond de la vallée de l'Ardre.
La requalification de l'aménagement pour l'accueil du public en y intégrant un travail sur le paysage et la réhabilitation du site de l'ancienne discothèque peuvent faire de ce lieu une véritable porte d'entrée dans le Tardenois.

AXE 5.2 COMPRENDRE LE TERRITOIRE : VALORISER LES POINTS HAUTS

5.2.1

LE BOSQUET ET LA CHAPELLE SAINT-LIÉ : POINT DE BASCULE VERS LE TARDENOIS

La RD980 traverse le sommet boisé, proche et relié par le GR et le GRP au promontoire de la Chapelle Saint-Lié et de son cimetière. Ce site et les parcours qui le relient à la Chapelle Saint-Lié méritent d'être valorisés davantage, par leur position stratégique de bascule entre plaine agricole rémoise et Tardenois.

5.2.2

5.2.3

LES CIMETIÈRES EN BELVÉDÈRE

Les deux cimetières militaires de Bligny et de Chambrecy, français et italien issus de la première guerre mondiale, sont situés sur des points hauts, à proximité de la RD980. Déjà aménagés et arborés, en plus de lieux de commémoration et de patrimoine, ils sont des points de compréhension du territoire à préserver et valoriser.

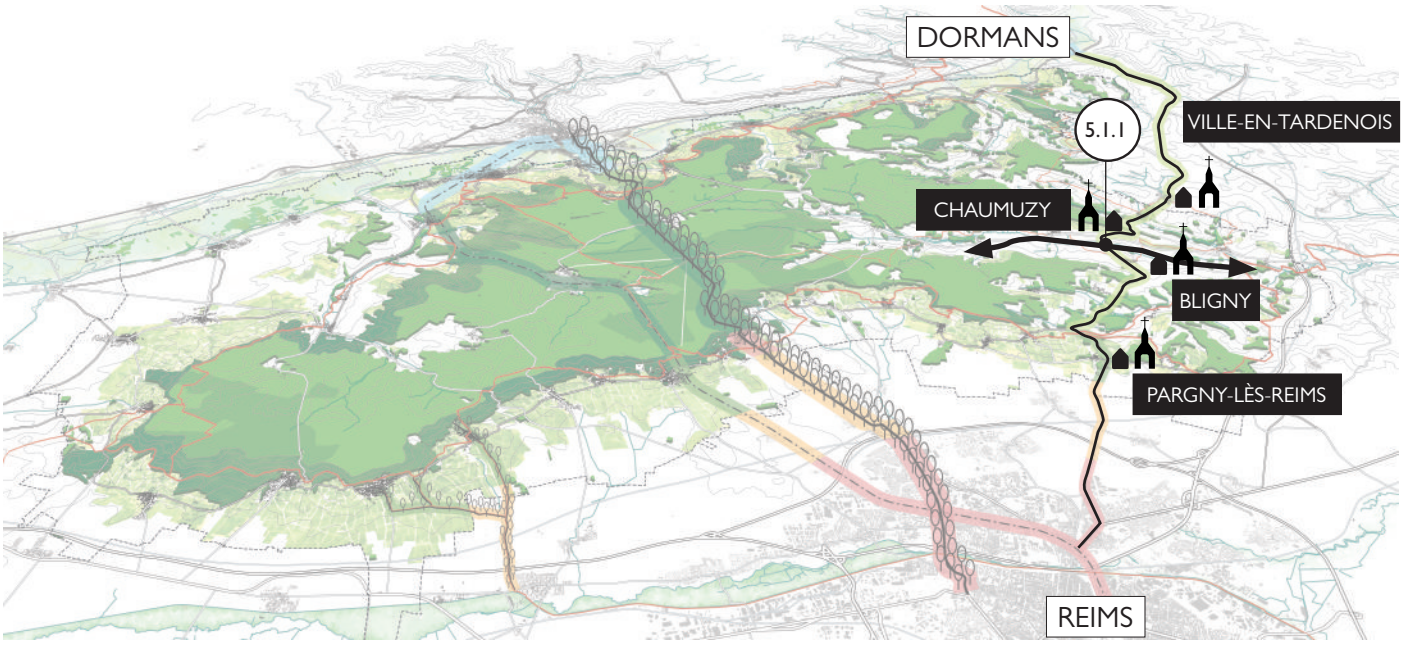

AMÉNAGER :

5.1.1 LE SITE DU ROND-POINT DE CHAUMUZY
porte d'accès au Tardenois, point d'arrêt dans la vallée de l'Ardre

DYNAMISER :

LES VILLAGES TRAVERSÉS :
- connectés aux circuits de randonnées et VTT (GRP de l'Ardre, GRP du Tardenois),
- au petit patrimoine remarquable (lavoirs, églises romanes, cimetières...)

PHOTOS DE L'EXISTANT : centre de Ville-en-Tardenois, Rond point de Chaumuzy,

PROJET DE RÉFÉRENCE : aménagement coeur de village, agence Territoire Landscape architect, 2008

A5.1 IRRIGUER LE TERRITOIRE : CONNEXIONS ET VILLAGES

CONSTATS

Par son paysage en mosaïque et son petit patrimoine, le Tardenois peine à faire émerger une stratégie cohérente de valorisation locale. Pourtant de véritables polarités existent ainsi qu'un maillage dense de chemins et parcours de différentes natures. Les points stratégiques des villages et du rond-point de Chambrecy sont identifiés comme de possibles portes d'entrées sur la Montagne de Reims et le Tardenois.

CE QUI EST EN JEU

• Aménager des points spécifiques sur le linéaire de la RD980 pour irriguer le territoire et donner accès au paysage remarquable du PNRMR
• Dynamiser les villages du Tardenois et mieux les inscrire dans le réseau de cheminements existants
• Prévoir au sein des villages des points de départ et de découverte du territoire présentant les informations essentielles sur les parcours et les paysages majeurs proches (GR, GRP, VTT, déviation à Romigny vers Chatillon-sur-Marne et le belvédère Urbain II en passant par le bois de Chatillon (D23), vallée de l'Ardre, vallée du ruisseau de la Brandouille, accès à la vallée du Belval et à Neuville-aux-Larris, vallée de la Semoigne et de la Marne, Dormans, ...)
• Qualifier la RD980 en tant qu'axe de découverte du territoire permet de faire émerger la question de la préservation et de la valorisation des paysages qu'il traverse : gestion des abords, valorisation des zones humides et cours d'eau traversés, mise en valeur de vues lointaines dont la lisière interne, limite Ouest du plateau forestier de la Montagne de Reims.

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Pargny-les-Reims, Bouilly, Bligny, Chaumuzy, Chambrecy, Ville-en-Tardenois, Romigny, Passy-Grigny, Verneuil/ CCPC / CUGR / SCoT de la Région de Reims/ SCoT d'Epernay et sa Région / Département de la Marne / Chambre de l'Agriculture de la Marne / Villes porte de Dormans, Reims

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR /Touristes locaux et internationaux /

MISE EN ŒUVRE

- Création d'un groupe de travail avec différents acteurs locaux, sur les aménagements le long de la RD980
- Campagne de communication à grande échelle par les villes-portes en partenariat avec le Parc

2021	2025	2030	2035	2039

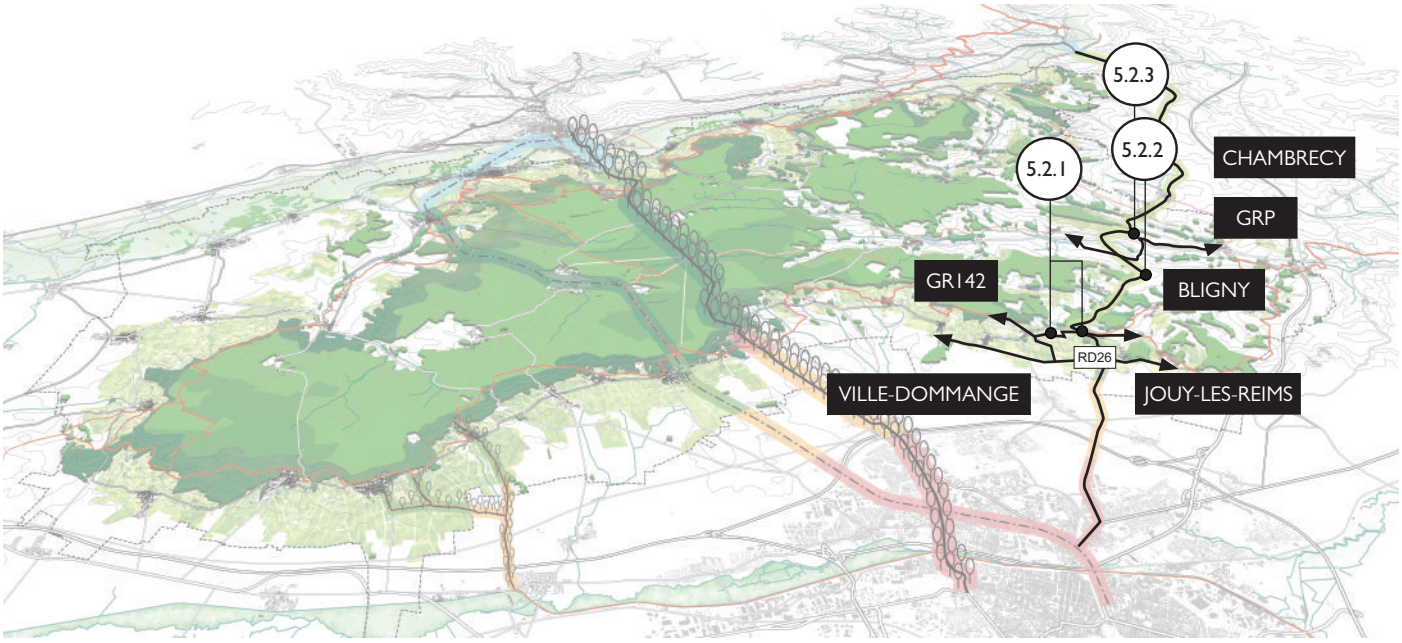

VALORISER :

5.2.1 LE BOSQUET DE LA CHAPELLE SAINT LIÉ
connecté à la route du Champagne et le GR142

5.2.2 LE CIMETIÈRE MILITAIRE FRANÇAIS ET ALLEMAND DE BLIGNY

5.2.3 LE CIMETIÈRE MILITAIRE ITALIEN DE CHAMBRECY

PHOTOS DE L'EXISTANT : Le site de la Chapelle St-Lié et son aire de pique nique, le cimetière militaire français/ allemand de Bligny, le cimetière militaire italien de Chambrecy

PROJET DE RÉFÉRENCE : "paysage thérapeuthique", Allemagne 2015 et aménagements en lisière à Girona, Espagne

A5.2 COMPRENDRE LE TERRITOIRE : VALORISER LES POINTS HAUTS

CONSTATS

Cette route départementale est riche d'une mosaïque de paysages, révélés par une topographie vallonnée rythmée par la traversée de villages donnant accès à un petit patrimoine valorisé et accessible. Le Tardenois est donné à voir dans toute sa diversité et la promenade paysagère reliant Reims à Dormans est qualitative. Sur ce parcours, trois sites méritent l'attention du Plan de paysage : le point de basculement boisé et la Chapelle Saint-Lié, le cimetière militaire français et allemand de Bligny ainsi que le cimetière militaire italien de Chambrecy.

CE QUI EST EN JEU

Par des actions simples de gestion du végétal et d'accueil du public, ces lieux chargés d'histoire peuvent également devenir des lieux de compréhension du territoire et de son histoire :
• Aménager ces points hauts pour accueillir du public (espaces de pique-nique, promenade autour des cimetières)
• Relier ces sites aux nombreux chemins de randonnées ou de VTT existants (points d'arrêt sur le GR et GRP du Tardenois et de l'Ardre, départ de parcours)
• Inviter à parcourir ces lieux depuis les villages (signalétique, cheminement à travers les prairies)
• Ouvrir les vues panoramiques sur les horizons par une stratégie de gestion du patrimoine végétal existant (tailles d'éclaircissement, ouverture visuelle dans une frange boisée...). C'est notamment le site de la Chapelle Saint-Lié qui mériterait une réflexion plus poussée sur la gestion des boisements, la valorisation des vues à 360° et la connexion au GR (l'aménagement du site étant à ce jour tourné uniquement vers Reims).

ACTEURS CONCERNÉS

PNRMR / Communes de Ville-Dommange, Bligny, Chambrecy/ CUGR/ SCoT de la Région de Reims/ Associations locales

PUBLICS CONCERNÉS

Habitants du PNRMR et du territoire proche / Visiteurs / Touristes internationaux

MISE EN ŒUVRE

- Parc : encourager et accompagner les démarches d'aménagements de ces points hauts
- Protection du boisement en basculement de Jouy-les-Reims au PLU

2021	2025	2030	2035	2039